



REPUBLIQUE DU TCHAD

******* UNITE / TRAVAIL / PROGRES *******

**MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES, DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET
DE L'URBANISME
(MAFDHU)**

**SCHEMA PROVINCIAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU
SALAMAT
(2022-2032)**



Table des matières

Liste des cartes	V
Liste des tableaux	V
Liste des acronymes	VI
Résumé exécutif	IX
Résumé exécutif (à traduire en arabe).....	XI
Introduction.....	1
1. Caractérisation et spécificités de la province.....	4
1.1. Situation géographique et administrative	4
1.2. Population.....	5
1.3. Orohydrographie	6
1.4. Climat.....	7
1.5. Géomorphologie.....	8
1.6. Sols.....	10
1.7. Végétation	11
1.8. Occupation du sol	12
2. Composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement ..	15
2.1. Infrastructures, équipements collectifs, urbanisme et l'habitat	15
2.2. Affaires sociales, santé, éducation, équité et genre	19
2.2.1. Affaires sociales	19
2.2.2. Santé	20
2.2.3. Education	21
2.2.4. Equité et genre.....	24
2.3. Agriculture, élevage, pêche et cueillette.....	25
2.3.1. Agriculture	25
2.3.2. Elevage	28
2.3.3. Pêche.....	30
2.3.4. Cueillette.....	31
2.4. Environnement, protection de la biodiversité et tourisme	32
2.4.1. Environnement et protection de la biodiversité	32
2.4.2. Tourisme	33
2.5. Activités minières et pétrolières	35
2.6. Manifestations des changements climatiques.....	36
3. Perspectives selon les tendances observées dans la province du Salamat	37
4. Enjeux de l'Aménagement du Territoire et de Développement.....	40
5. Objectifs du SPAT à l'Horizon 2032	40

6. Orientations de l'Aménagement du Territoire et de Développement	41
6.1. Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication 42	
6.2. Le renforcement du rôle des villes	43
6.3. Le développement des productions végétales et animales	44
6.4. La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales.	46
6.5. La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques	46
6.6. La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), du domaine de chasse de l'Aouk (DCA) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle	47
6.7. Le développement touristique	49
6.8. La consolidation de l'exploitation pétrolière et minière responsable et respectueuse de l'environnement	49
7. Priorisation des actions de développement dans une cohérence spatiale	51
7.1. Le programme d'actions du domaine décisif	51
7.1.1. La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province	51
7.2. Le programme d'actions du domaine fondamental	52
7.2.1. La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale) 52	
7.2.2. La sécurité alimentaire (agriculture et élevage).....	53
7.3. Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire	54
7.3.1. La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales	54
8. Mécanisme et outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT	55
8.1. Mécanisme et outils de mise en œuvre	55
8.1.1. Mécanisme institutionnel	55
8.1.2. Mobilisation et formation des acteurs	55
8.1.3. Mobilisation des ressources financières	56
8.1.4. Outils de mise en œuvre	56
8.2. Mécanisme et outils de suivi évaluation	56
8.2.1. Fondement de suivi évaluation	57
8.2.2. Mécanisme de transition proposé.....	57
8.2.3. Outils de suivi évaluation	59
8.3. Stratégie de communication	59
8.4. Budget de suivi évaluation	59
9. Tableau de synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT 60	
10. Esquisse de schéma de structure du SPAT	60

Conclusion	63
Annexes	i
Documents consultés	i
Remerciements	v
Estimations financières disponibles pour les orientations et actions non prioritaires d'aménagement du territoire et de développement	xi
Synthèse de l'atelier national de validation du SPAT du Salamat - Actions de développement complémentaires proposées et à mettre en œuvre par les administrations sectorielles	xii

Liste des cartes

Carte 1 : Découpage administratif de la province du Salamat.....	4
Carte 2 : Densité de la population dans la province du Salamat	6
Carte 3 : Orohydrographie de la province du Salamat	7
Carte 4 : Zones climatiques de la province du Salamat	8
Carte 5 : Unités géologiques de la province du Salamat	9
Carte 6 : Pédologie de la province du Salamat	10
Carte 7 : Formations végétales de la province du Salamat.....	11
Carte 8 : Occupation du sol de la province du Salamat en 2012	13
Carte 9 : Occupation du sol de la province du Salamat en 2021	13
Carte 10 : Etat des infrastructures routières en 2022	16
Carte 11 : Ratio Habitants par PMH en milieu rural dans la province du Salamat.....	18
Carte 12 : Développement de la télécommunication dans la province du Salamat	19
Carte 13 : Ratio d'habitants par structure de santé dans la province du Salamat	21
Carte 14 : Ratio élèves par classe dans la province du Salamat.....	23
Carte 15 : Ratio élèves par enseignant dans la province du Salamat	24
Carte 16 : Zones agricoles de la province du Salamat	27
Carte 17 : Couloirs de transhumance au regard des sites à haute valeur environnementale	28
Carte 18 : Couloirs de transhumance au regard des principales zones agricoles	29
Carte 19 : Zones de production halieutique dans la province du Salamat (cours et plans d'eau).	31
Carte 20 : Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma au Guéra, Moyen Chari et Salamat	33
Carte 21 : Principaux sites à haute valeur environnementale et touristique dans le Salamat.....	34
Carte 22 : Ressources minières et pétrolières de la province du Salamat.	35
Carte 23 : Esquisse de schéma de structure du schéma provincial d'aménagement du territoire du Salamat	62

Liste des tableaux

Tableau 1 : Densité démographique des départements de la province du Salamat	5
Tableau 2 : Evolution de l'occupation principale du sol de la province du Salamat entre 2012 et 2021	12
Tableau 3 : Taux d'accès à l'eau potable (PMH et AEP) et ratio d'habitants par pompe à motricité humaine (PMH) en milieu rural dans la province du Salamat	17
Tableau 4 : Besoins en PMH et AEP d'ici 2030 pour la province du Salamat	18
Tableau 5 : Taux moyen d'habitants par structure de santé et déficit en structures sanitaires dans la province du Salamat.....	21
Tableau 6 : Nombre d'élèves par classe et par département dans la province du Salamat	22
Tableau 7 : Nombre d'élèves par enseignant et par département dans la province du Salamat	23
Tableau 8 : Evolution des productions des principales cultures céréalières de 2016 à 2021 dans la Province du Salamat.....	26
Tableau 9 : Evolution des rendements (kg/ha) des principales cultures céréalières de 2016 à 2021 dans la Province du Salamat.....	26
Tableau 10 : Estimation du cheptel par espèce animale en province du Salamat (année 2020)	29
Tableau 11 : Production de poissons frais et transformé dans la province du Salamat pour les années 2019 et 2020	31
Tableau 12 : Fréquentation et type de clientèle au Parc national de Zakouma	34
Tableau 13 : Synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT	61

Liste des acronymes

AEP	Alimentation en Eau Potable
AER	Autorisation Exclusive de Recherche
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APEF	Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles au Tchad
APN	African Parks Network
CDA	Comité Départemental d'Action
CEG	Collège d'Enseignement Général
CFTP	Centre de Formation Technique et Professionnelle
CLA	Comité Local d'Action
CPA	Comité Provincial d'Action
CPAT	Comité Provincial d'Aménagement du Territoire
CTP	Comité Technique Provincial
DCA	Domaine de Chasse de l'Aouk
DCFAP	Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées
DPENPC	Délégation Provinciale de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
DPPCS	Direction de la Planification, de la Prospective et de la Carte Scolaire
DPSA	Direction de la Production et des Statistiques Agricoles
DPTC	Délégation Provinciale du Tourisme et de la Culture
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FM	Modulation de Fréquence (bande FM)
FNAT	Fonds National d'Aménagement du Territoire
GEFZ	Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma
GRT	Groupe de Référence Technique
IDENPC	Inspection Départementale de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
IDH	Indicateur de Développement Humain
INSEED	Institut National des Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques

IPAENF	Inspection Pédagogique de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
IPEP	Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
MAFDHU	Ministère des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme
MC	Maison de la Culture
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MENPC	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
MEPDD	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
MHUR	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale
ODD	Objectif Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAMA	Office National des Médias Audiovisuels
ONDR	Office National du Développement Rural
ONGs	Organisations Non Gouvernementales
ONPTA	Office National de la Promotion du Tourisme et de l'Artisanat
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Plan de Développement Local
PDP	Plan de Développement Provincial
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PME	Partenariat Mondial pour l'Education
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNS	Politique Nationale de Santé
PNSA	Programme National pour la Sécurité Alimentaire
PNZ	Parc National de Zakouma
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
P-SIDRAT	Programme du Système d'Information pour le Développement Rural et l'Aménagement du Territoire
PUR	Plan Urbain de référence
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau
RCA	République Centrafricaine

RFBS	Réserve de faune du Barh Salamat
RGPH2	Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAENF	Service de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
SAS	Schéma d'Aménagement Spécifique
SIG	Système d'Information Géographique
SIS	Système d'Information Sanitaire
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPAT	Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire
SPONGAH	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales et des Affaires Humanitaires
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TBS	Taux de Scolarisation Brut
TCG	Taux de Changement Global
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TMA	Taux d'Evolution Moyen Annuel
TS	Taux d'accès à l'eau potable en l'état
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
WGS 84	World Geodetic System 1984

Résumé exécutif

La province du Salamat dispose déjà d'un schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) pour la période 2014-2025. Sa révision était nécessaire pour une meilleure prise en compte de la problématique de conservation de la biodiversité, en l'occurrence avec le nouveau concept du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma et son nouveau plan-cadre d'aménagement et d'utilisation des terres, ainsi qu'avec le développement des nouvelles aires protégées.

Le présent Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire du Salamat (SPAT) révisé pour la période 2022 – 2032 est un outil de prospective et de planification conforme au Schéma National d'Aménagement du Territoire (2014-2035) qui sert à orienter les investissements économiques, sociaux et environnementaux en fonction des potentialités et contraintes de développement spécifiques à la province. Il répond également aux principes de solidarité et de cohésion nationale afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré.

Son élaboration a intégré tout le processus de collecte de données jusqu'à la consultation des parties prenantes en vue d'une analyse croisée des contraintes et des potentialités de la province. Au terme de l'analyse, trois enjeux fondamentaux et prioritaires ont été dégagés et sont relatifs :

- Au renforcement des services sociaux de base pour une intégration provinciale et sous provinciale ;
- A la conciliation entre préservation des écosystèmes et consolidation des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- A la diversification économique par le développement des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, la valorisation du patrimoine de biodiversité et culturel et la mise en valeur des ressources pétrolières et minières.

Ces enjeux répondent aux besoins essentiels de la vie quotidienne des populations et les orientations de développement retenues sont :

- Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communications ;
- Le renforcement du rôle des villes ;
- Le développement des productions animales et végétales ;
- La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales ;
- La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), du domaine de chasse de l'Aouk (DCA) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle ;
- Le développement touristique ;
- La consolidation de l'exploitation pétrolière et minière responsable et respectueuse de l'environnement.

Dans un contexte de la réduction de la pauvreté et pour assurer un environnement humain durable, la priorisation des actions de développement et d'aménagement reste un exercice difficile et important. Les programmes d'actions prioritaires retenus, avec une estimation des besoins financiers sur la période 2022-2032, sont :

- Le programme d'actions du domaine décisif :
 - o La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province (633.000.000.000 FCFA).
- Le programme d'actions du domaine fondamental :

- La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale) (56.482.000.000 FCFA) ;
- La sécurité alimentaire (agriculture et élevage¹) (5.580.850.000 FCFA).
- Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire :
 - La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales (293.600.000 FCFA).

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du SPAT garantiront une organisation optimale de l'espace pour un développement harmonieux des différentes activités et initiatives en réponse aux besoins exprimés.

Le mécanisme de gouvernance et de suivi-évaluation du présent SPAT se basera sur le mécanisme de transition adopté lors des consultations des parties prenantes en attendant la finalisation de la décentralisation amorcée.

A partir de 2022, il s'agira de mobiliser un budget estimé à 623.500.000 FCFA pour redynamiser, renforcer et appuyer financièrement et matériellement les CPA, CDA, CLA et CCL.

A la lumière de ces analyses, la situation d'aménagement et de développement de la province du Salamat témoigne des efforts réalisés, et ceux en cours de réalisation par l'Etat et ses principaux partenaires. Estimés à près de 695.356.450.000 FCFA sur une période de 10 ans, les besoins prioritaires nécessitent une plus grande mobilisation des ressources et une meilleure coordination de toutes les actions y relatives.

Enfin, la planification et la programmation de toutes les actions prioritaires envisagées se feront à travers d'autres outils appropriés de planification et de développement tels que le plan national de développement, le plan provincial de développement etc.

¹ Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les parties prenantes à la révision du SPAT ont choisi spécifiquement les volets agriculture et élevage.

Résumé exécutif (à traduire en arabe)

Introduction

Dans le cadre de l'engagement du pays vers la décentralisation aux fins de dynamiser les initiatives locales de développement et raffermir la cohésion sociale, le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) du Salamat (2022-2032) résulte du besoin de la province de se doter d'un cadre cohérent de concertation et de coordination des actions d'aménagement et de développement durable sur son territoire.

Cette politique d'aménagement et de développement durable du territoire poursuit un triple objectif de développement social, de protection de l'environnement et d'efficacité économique. Active, volontariste et partagée, cette politique vise aussi la création d'emplois, l'accroissement de la justice sociale, la réduction des iniquités spatiales, la préservation des ressources et des milieux naturels et le renforcement de la coopération entre l'Etat, les collectivités autonomes, les organismes publics et les acteurs économiques et sociaux du développement.

A cet effet, le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire du Salamat doit refléter ces préoccupations sociales, environnementales et économiques.

La prise en compte de la dimension humaine est essentielle, car il s'agit de donner aux hommes et aux femmes une meilleure condition d'habitat et de travail, de plus grandes facilités de loisir et de culture. Cette vision n'est donc pas faite à des fins strictement économiques mais davantage pour le bien-être et l'épanouissement de la population.

Comme cadre spatial de traduction et d'inscription des programmes et projets de développement durable, l'aménagement du territoire s'appuie et s'inscrit dans les documents de politiques publiques élaborés par le Gouvernement pour améliorer l'efficacité de ses actions.

Le SPAT vise une gouvernance territoriale permettant d'apporter de la cohérence entre les différents documents de planification pour une meilleure implication des collectivités autonomes, des communautés rurales, des communes et des départements dans la définition et la mise en œuvre des politiques territoriales et sectorielles.

Les principaux outils de planification que sont le Plan de Développement Provincial (PDP), les Plans de Développement Communaux (PDC) et les Plans de Développement Locaux (PDL) doivent être mis en œuvre selon les grandes orientations fixées par le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT). Le SPAT se place alors comme une nouvelle étape pour les politiques provinciales en intégrant une réflexion globale à long terme et constitue une démarche prévisionnelle fondée sur des réflexions stratégiques de développement territorial durable.

Les politiques d'aménagement du territoire sont mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres socioéconomiques. Elles sont élaborées en s'appuyant sur les volontés locales. La décentralisation, qui a pour objectifs de favoriser le développement local et de rendre l'action publique plus efficace, doit soutenir les décisions en matière d'aménagement du territoire.

Le SPAT renforce la mission de coordination et de mise en cohérence des politiques sectorielles nationales à l'échelle de la province. Le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) poursuit un objectif majeur qui est de réduire les inégalités territoriales de la province et permettre à l'ensemble des habitants de bénéficier des services, des conditions et d'un cadre de vie de qualité.

Spécifiquement, il vise à remplir les fonctions suivantes à long terme :

- fournir un cadre de cohérence aux actions de développement des différents niveaux de collectivités autonomes ;

- permettre aux planifications provinciales et nationales de s'articuler sur des objectifs mis en commun et durables ;
- donner plus de visibilité aux politiques sectorielles en offrant un cadre de cohérence spatiale.

La province du Salamat dispose déjà d'un schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) pour la période 2014-2025 mais qui manque (i) de traduction territoriale des programmes, projets et activités inscrits dans les PDP, (ii) de cohérence intersectorielle et spatiale des projets de développement en lien avec la conservation de la biodiversité, et (iii) d'une démarche logique dans la planification des projets intégrant la problématique de conservation, les effets des changements climatiques et la résilience dans leurs plans et stratégies sectorielles de développement. Sa révision était donc nécessaire pour une meilleure prise en compte de la problématique de conservation de la biodiversité, en l'occurrence avec le nouveau concept du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma et son nouveau plan-cadre d'aménagement et d'utilisation des terres, ainsi qu'avec le développement des nouvelles aires protégées.

Lors de la révision du présent SPAT, des ajustements ont été réalisés quant au canevas de présentation avec la description détaillée des composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement ainsi que les estimations financières des actions prioritaires. Toutefois, les espaces de développement n'ont pas été repris, car ne correspondant pas à l'organisation spatiale provinciale actuelle et nécessitant une technicité particulière qui pourrait être mobilisée dans l'avenir.

Ce SPAT révisé, avec l'appui financier de l'Union européenne à travers le programme APEF, pour la période 2022-2032 est issu d'ateliers de consultation et de validation technique de toutes les parties prenantes concernées organisés dans le chef-lieu provincial, respectivement du 7 au 8 février 2022 et du 12 au 14 mai 2022 à Am Timan.

Il a également été validé par la plateforme multisectorielle et multi acteurs en matière d'aménagement du territoire dans une optique de protection de la biodiversité, de gestion des ressources naturelles et développement durable dans la province. Cette plateforme, dénommée « Groupe de Référence Technique » (GRT) et créée par l'arrêté Ministériel N°039/PCMT/PMT/MAFDU/DGM/2021 du 30 décembre 2021, s'est réunie lors des deux ateliers de validation technique à Mara du 06 au 07 juin 2022 et du 22 au 24 juin 2022.

En cohérence avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2014-2035), le SPAT a été finalisé lors de l'atelier national de validation organisé à N'Djamena du 27 au 29 septembre 2022.

Le présent SPAT, qui traduit les aspirations profondes de la population, est structuré en 12 parties et annexes :

- L'introduction ;
- La caractérisation et les spécificités de la province ;
- Les composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement ;
- Les perspectives selon les tendances observées dans la province du Salamat ;
- Les enjeux de l'Aménagement du Territoire et de Développement ;
- Les objectifs du SPAT à l'Horizon 2032 ;
- Les orientations de l'Aménagement du Territoire et de Développement ;
- La priorisation des actions de développement dans une cohérence spatiale ;
- Le mécanisme et les outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT ;
- Le tableau de synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT ;

- L'esquisse de schéma de structure du SPAT ;
- La conclusion ;
- Les annexes.

1. Caractérisation et spécificités de la province

Il sera présenté dans cette partie la caractérisation et les spécificités de la province, notamment la situation géographique et administrative, la démographie, l'orohydrographie, le climat, la géomorphologie, les sols, la végétation et l'occupation du sol.

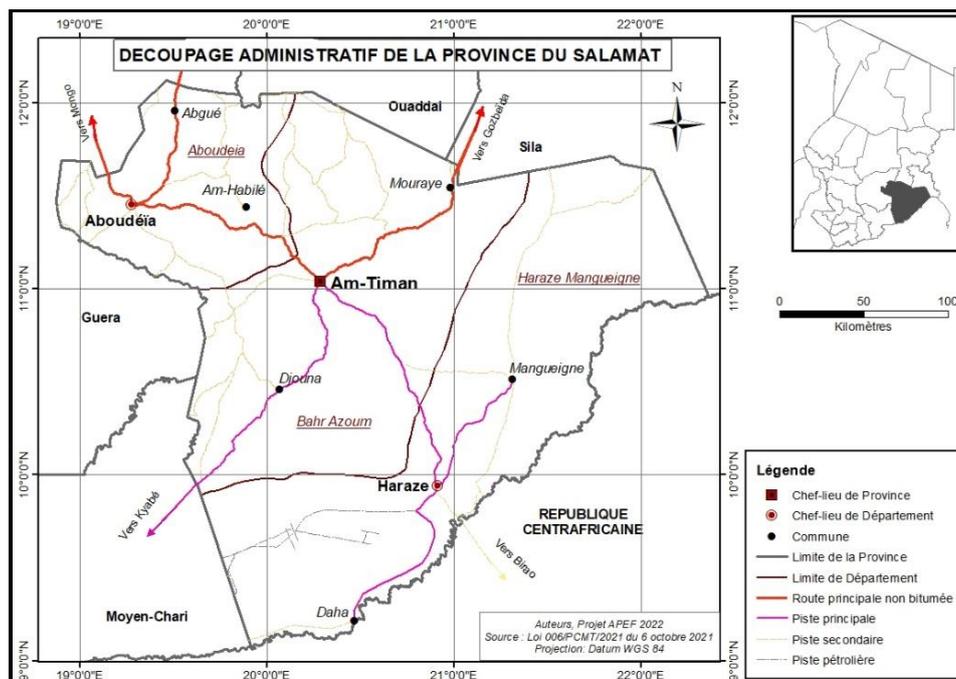
1.1. Situation géographique et administrative

Située entre le 9^{ème} et le 12^{ème} degré de latitude Nord et entre le 20^{ème} et le 24^{ème} degré de longitude Est, la province du Salamat couvre une superficie de 63.000 km². Elle est l'une des 23 provinces du Tchad, située dans le Sud-est du pays et a pour chef-lieu Am Timan. La province du Salamat est limitée au Nord par les provinces du Ouaddaï et du Sila, au Sud par la province du Moyen-Chari, au Sud-ouest par celle du Guéra et au Sud-est par la République Centrafricaine (RCA).

Administrativement, la province du Salamat est divisée en 3 départements et neuf (9) communes² tel que présenté sur la carte ci-dessous :

- Département d'Aboudeïa, avec pour chef-lieu Aboudeïa :
 - o Communes : Aboudeïa, Abgué, Am-Habilé ;
- Département de Barh Azoum, avec pour chef-lieu Am Timan :
 - o Communes : Am Timan, Djouna, Mouraye ;
- Département de Haraze-Manguéigne, avec pour chef-lieu Haraze :
 - o Communes : Haraze, Manguéigne, Daha.

La Province du Salamat est aussi caractérisée par son enclavement interne (entre les départements qui la composent, ses cantons et villages) et externe (entre elle et les provinces voisines ainsi qu'avec l'ensemble du pays), surtout en saison des pluies en raison de l'impraticabilité des voies de communication.



Carte 1 : Découpage administratif de la province du Salamat

² Source : Loi 006/PCMT/2021 du 6 octobre 2021 portant Restructuration des Unités Administratives et des Collectivités Autonomes

1.2. Population

Sur un espace de 63.000 km² vit une population relativement faible de 450 505 habitants³ en 2020, soit une densité de 7,15 habitants/km² ⁴⁵, concentrée essentiellement dans la partie nord, et dans quelques îlots modestes dans la partie sud. Les femmes représentent plus de la moitié de la population totale⁶.

La distribution spatiale de la population au sein des différents départements composant l'entité provinciale est reprise dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Densité démographique des départements de la province du Salamat

Département	Population (hab. en 2020)	Superficie (km ²)	Densité (hab./Km ²)
Aboudeïa	96 389	16 174	5,96
Barh Azoum	271 534	24 000	11,31
Haraze-Manguaigne	82 582	22 836	3,62
TOTAL	450 505	63 000	7,15

Source : Annuaire statistique du Tchad 2019-2020- INSEED.

Les estimations officielles ont été faites avec des taux d'accroissement annuel de la population issus du RGPH2 de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Selon le taux officiel de croissance annuelle de 3,6%⁷, la population totale du Salamat serait de 483 525 habitants en 2022 et devrait atteindre 690 000 habitants en 2032, avec une densité qui avoisinerait les 11 habitants au km². En l'espace de 12 ans, la population se sera accrue de près de 53%.

Les autres caractéristiques⁸ de cette population sont :

- Sa jeunesse marquée, du fait que la tranche d'âge 0-20 ans représente environ 63% de la population, les plus âgés comptent pour environ 4% et la tranche intermédiaire (20-65 ans) ne figure que pour 33% de la population⁹ ;
- Majoritairement de religion musulmane (98%), les chrétiens et animistes représentent 2% de l'ensemble ;
- Les groupes ethnolinguistiques du Salamat sont nombreux. On y trouve principalement le groupe Ouled Rachid, Rounga qui représente environ 41% de l'ensemble. D'autres groupes principaux composé des Hemat, Salamat et Kibet figurent pour également près de 40%. Les résidents appartenant à d'autres ethnies tchadiennes comptent pour 10%. Les nomades et autres transhumants représenteraient 8 à 9%. Les autres ethnies tchadiennes d'origine étrangère viennent compléter la population ;
- L'analphabétisme est largement présent. L'alphabétisation étant l'aptitude des individus âgés de 15 ans et plus à lire et écrire dans une langue quelconque, y compris les langues nationales,

³ Source : Rapport « La situation géographique de la Province du Salamat », 2020 - INSEED Antenne provinciale du Salamat (INSEED, RGPH2 2009, projections provinciales 2009-2050).

⁴ Source : Annuaire statistique du Tchad 2019-2020- INSEED. Monographie de la Région du Salamat (2018).

⁵ Source : Données d'enquête de l'antenne provinciale de l'INSEED du Salamat pour les superficies (mai, 2022).

⁶ Source : Annuaire statistique du Tchad 2019-2020- INSEED.

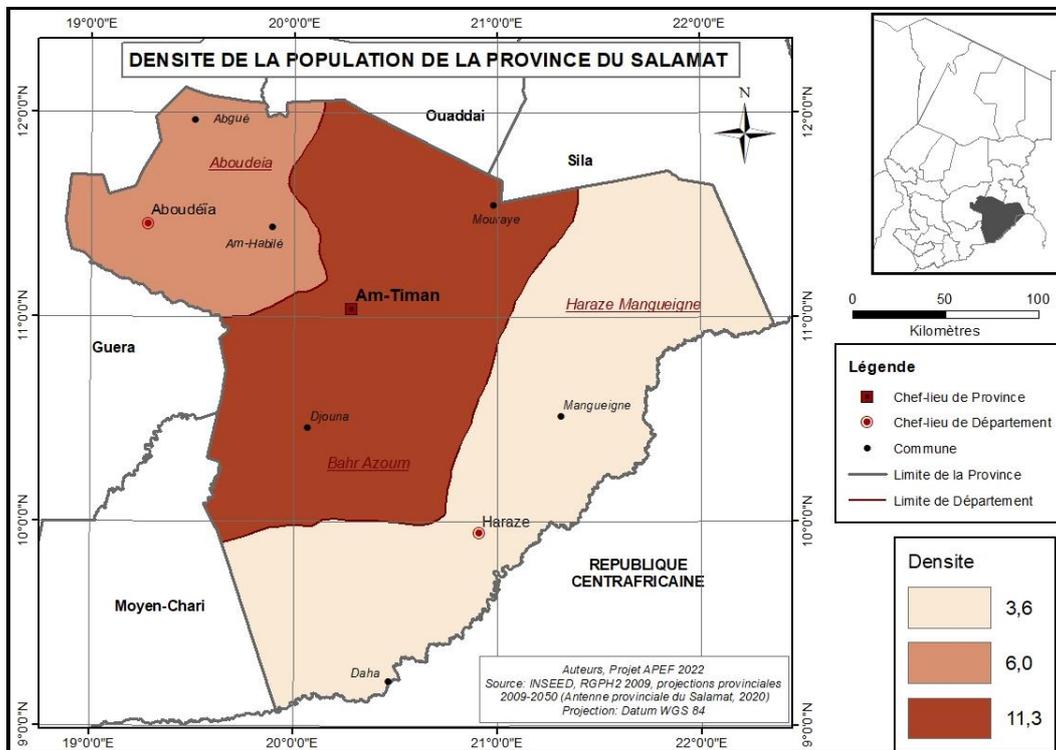
⁷ Ministère de L'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale.
<https://www.inseed.td/index.php/thematiques/statistique-demographique/population>.

⁸ Source : Monographie du Salamat, Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement, Novembre 2018.

⁹ Source : Rapport « La situation géographique de la Province du Salamat », 2020 - INSEED Antenne provinciale du Salamat (INSEED, RGPH2 2009, projections provinciales 2019-2020).

un taux d’alphabétisme de 7% était observé en 2009 (RGPH2). L’analphabétisme affecte davantage les femmes avec un taux de près de 97% ;

- Le taux brut d’activité provincial (pourcentage de la population active par rapport à la population résidente totale) était de 40% à la même période (2009, RGPH2), avec des disparités entre les hommes (47,7%) et les femmes (32,9%) ;
- Sur les 483 525 habitants projetés en 2022, on compterait 52% de femmes contre 48% d’hommes répartis pour 22% en milieu urbain et 78% en milieu rural (RGPH2, 2009).



Carte 2 : Densité de la population dans la province du Salamat

1.3. Orohydrographie

L’hydrographie de la province du Salamat est composée de trois principaux cours d’eau dont les deux derniers sont des affluents du fleuve Chari : le Barh-Azoum / Barh-Salamat, le Barh-Keïta et le Barh-Aouk.

- Le Barh-Azoum prend naissance dans les montagnes du Darfour, ce qui lui procure un écoulement relativement important. Le Barh-Azoum entre dans les basses plaines. Après la cuvette de Zakouma, la rivière prend le nom du Barh-Salamat.
- Le Barh-Keïta est situé au sein même de la plaine inondable et n’est alimenté que par celle-ci. La largeur totale de la plaine d’inondation entre le Barh-Salamat au nord et le Barh-Aouk au sud atteint 200 km. La longueur du Barh-Keïta est d’environ 350 km.
- Le Barh-Aouk forme la frontière sud de la province et ses affluents proviennent essentiellement de la République Centrafricaine. Dans la province du Salamat, le Barh-Aouk, long de 750 km, traverse la plaine inondable située sur la rive droite.

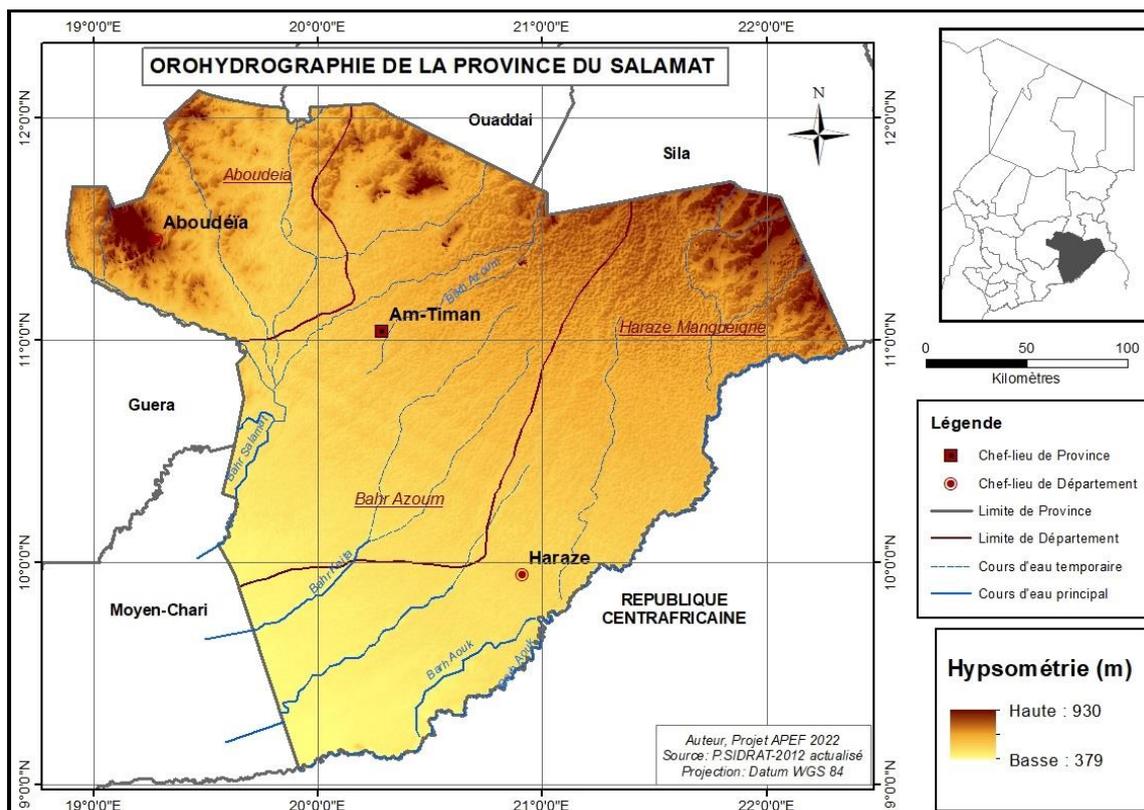
Le relief du Salamat est essentiellement constitué de plaines avec quelques massifs rocheux.

On y trouve également des dépressions, des cours d'eau très propices à la pêche, à la culture de berbére mais aussi à une diversification de cultures.

Dans le département d'Aboudeïa, on observe une série d'importants massifs qui s'élèvent jusqu'à 967m.

En dehors de ces quelques reliefs, la province est composée de deux formations distinctes :

- Les glacis cuirassés caractérisés par une topographie à pente douce, aux sols légers et de faible profondeur ;
- La plaine alluviale au terrain relativement plat, avec des sols argileux lourds constituant une cuvette d'inondation en saison des pluies.



Carte 3 : Orohydrographie de la province du Salamat

1.4. Climat

La province du Salamat est soumise à trois types de climats : au nord, un climat sahélien ; au centre, un climat sahélo-soudanien ; et au sud, un climat soudanien.

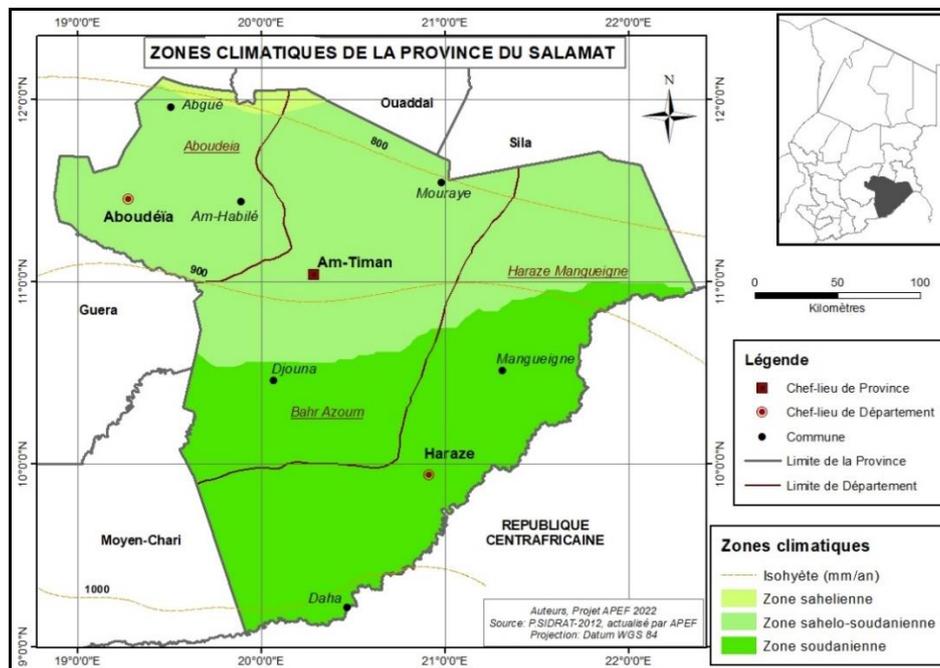
Ce climat se caractérise par deux saisons nettement distinctes et différenciées : une saison sèche très marquée de six (06) mois couvrant la période de novembre à avril et une saison de pluie d'environ six (06) mois également et qui s'étend de mai à octobre.

Les précipitations moyennes annuelles varient entre 800 mm dans le Nord à 1100 mm dans le Sud. Sur l'année, la température moyenne avoisine 28°C, avec des extrêmes ayant un effet sur l'assèchement du couvert végétal et le tarissement des mares¹⁰.

Deux types de vent dominant au niveau de la province du Salamat :

- la mousson soufflant de mai à septembre ;
- l'harmattan soufflant le reste de l'année et souvent chargé de poussière.

Les ressources hydrauliques, considérées il y a peu encore comme illimitées, voient désormais leur importance s'amoinrir progressivement, en relation avec le changement climatique.



Carte 4 : Zones climatiques de la province du Salamat

1.5. Géomorphologie

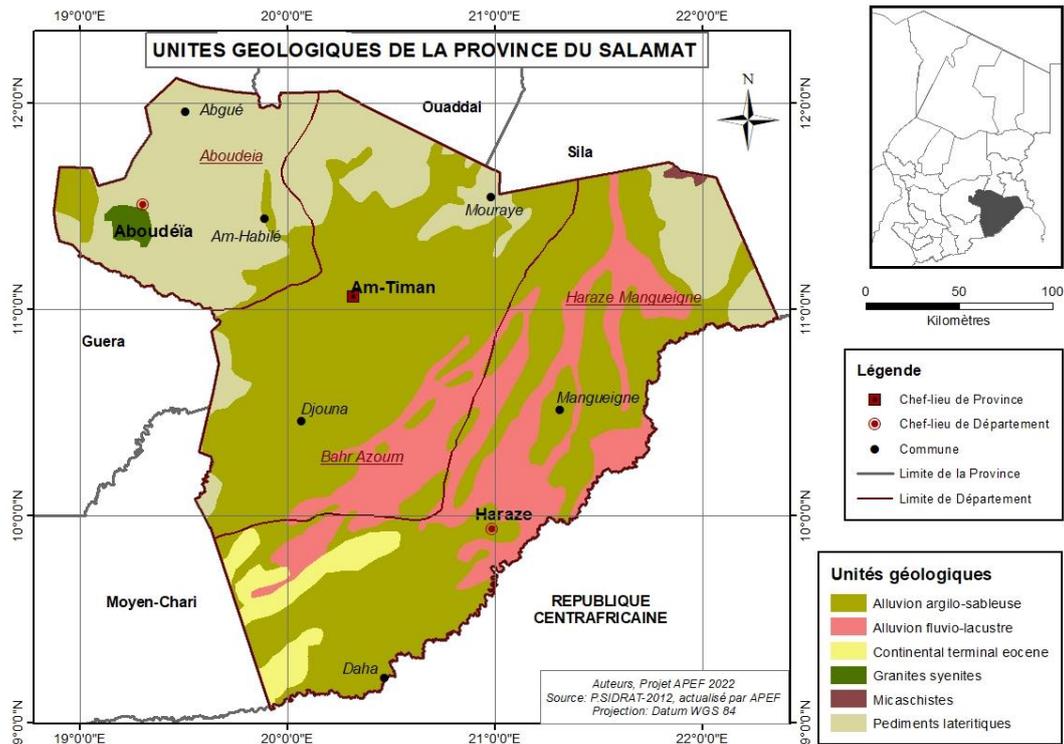
La géomorphologie du Salamat est caractérisée essentiellement par des plaines aux sols argileux, quelques massifs rocheux et des plaines alluviales.

Dans le département d'Aboudeïa, on observe¹¹ :

- À l'ouest une série d'importants massifs (Hadjer bolyoto, Aptom, Madamba, Abirt, Abgouroun...) qui s'élèvent jusqu'à 967m ;
- Vers le sud-est, on rencontre divers petits massifs isolés de moindre importance (Dagour, Ter, Dougne, Djebren...) ;
- Au nord apparaissent les derniers contreforts de l'Abou Telfane (Hadjer Gonos, Bidiri, Bodom...) ;
- Au centre ouest, les éléments rocheux forment de véritables petits massifs : Bon, Zan et Gouma.

¹⁰ Source : Monographie du Salamat, Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Novembre 2018.

¹¹ Source : Monographie du Salamat, Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Novembre 2018.



Carte 5 : Unités géologiques de la province du Salamat

Au plan géologique, la province du Salamat est caractérisée par un potentiel minier très riche et diversifié. On y rencontre :

- des gisements d'argile qui permettent la fabrication de nombreux objets d'arts tels que les calbasses, les pots de fleurs et autres objets de poterie ;
- des carrières de sable fluvial tout le long du Barh Azoum ;
- des carrières de terres latéritiques pouvant être utilisées dans les travaux d'infrastructures de toutes sortes.

Cependant, ces importantes ressources ne sont pas encore rationnellement exploitées de façon moderne en regard de l'immensité des réserves disponibles et de l'absence de promoteurs professionnels avertis.

Des indices d'un gisement de pétrole ont été découverts début des années 2010 et une Autorisation Exclusive de Recherche a été octroyée pour le bloc Doséo-Salamat. Les résultats sont en examens dans les bureaux d'études des sociétés attributaires.

Il est également signalé la présence des métaux précieux comme l'or dans le département de Haraze-Mangueigne.

La confirmation de ces indices et leurs mises en exploitation effectives devraient permettre de rehausser le niveau de développement de la province.

1.6. Sols

La structure des sols de la province du Salamat est :

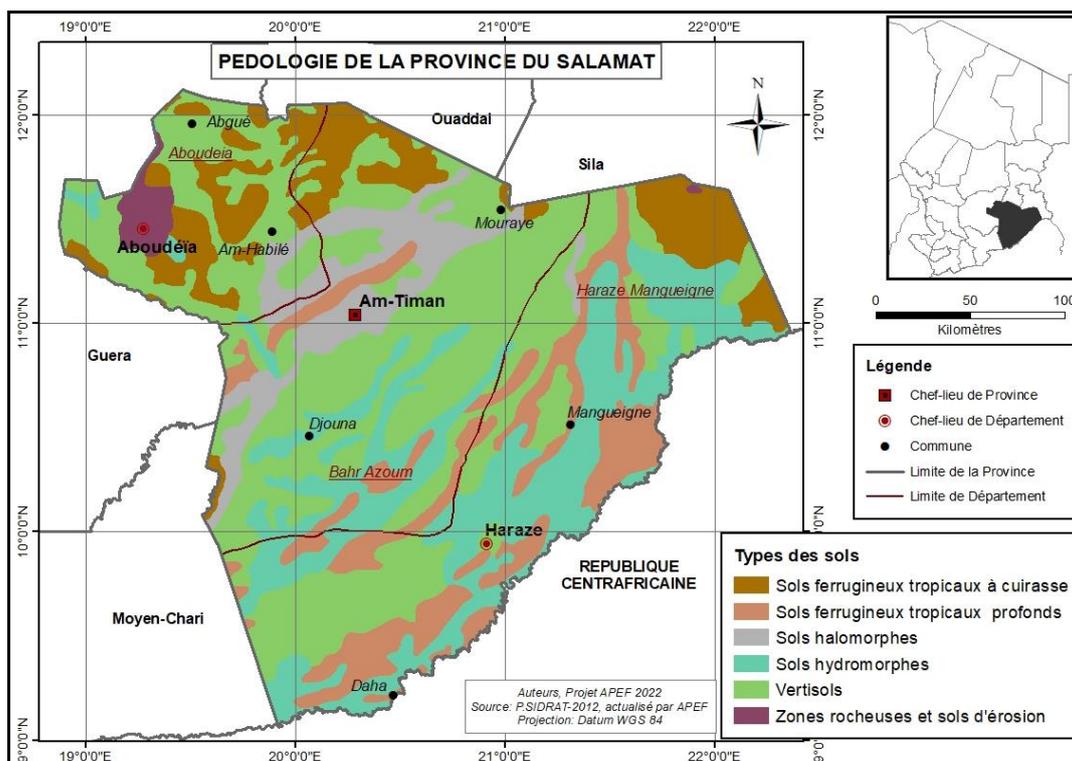
- sablonneuse sur les terres des plateaux ;
- argilo-limoneuse sur les terres en pente bordant les vallées ;
- argileuse sur les terres humides recevant les eaux d'infiltration et de ruissellement.

Ces sols sont en grande majorité propices à la culture des céréales. Certains de ces sols se prêtent également à la riziculture.

Le sud du Salamat dispose des sols propices à la culture des tubercules tels que le manioc, mais surtout des patates douces, des ignames, du tarot, etc. On y trouve également de vastes terres inondables pouvant être mises en valeur pour la production de céréales et d'autres cultures de rente.

La richesse agraire est évidente, tant en diversité qu'en quantité. Les caractéristiques et aptitudes des sols sont :

- Sols ferrugineux tropicaux (« sableux ») favorables pour les cultures suivantes : arachide, mil, manioc, sorgho pluvial ;
- Vertisols (« structure plus fine ») favorables pour les cultures suivantes : riziculture, cultures pluviales, sorgho de décrue « berbéré » ;
- Sols hydromorphes et sols peu évolués (« limoneux à argileux ») favorables pour les cultures suivantes : petit mil, sorgho, maïs, berbéré, tomate de décrue, riz, cultures de légumes ... avec riziculture sur sols imperméables en profondeur ;
- Sols halomorphes (zones stériles) : végétation typique à *Acacia sp*, balanites.



Carte 6 : Pédologie de la province du Salamat

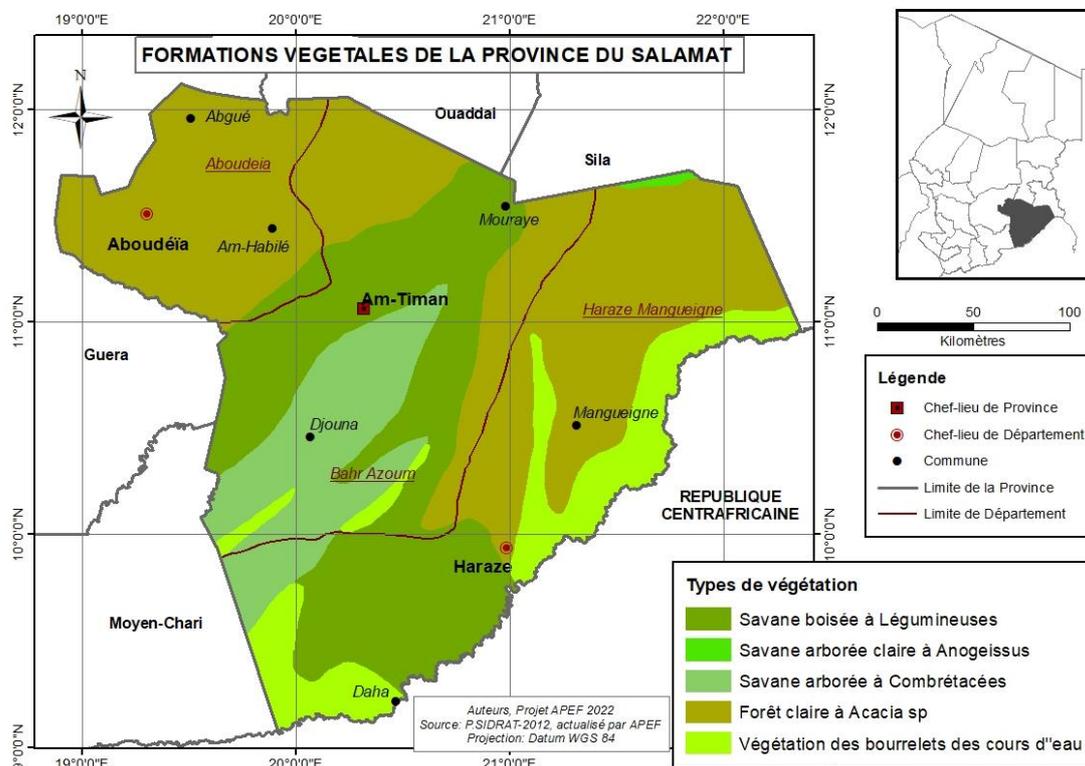
1.7. Végétation

La province du Salamat est caractérisée par plusieurs types de végétation :

- la savane boisée à légumineuses ;
- la forêt claire à *Acacias sp* ;
- la végétation des bourrelets des cours d'eau ;
- la savane arborée à Combrétacées ;
- la savane arborée claire à *Anogeissus*.

La végétation présente également des atouts importants avec des produits ligneux (bois d'œuvre, bois de chauffe) et non ligneux remarquables (miel et karité au sud, gomme arabique et néré au centre, etc.). Ces produits pourraient représenter une source de revenu considérable si le secteur est bien structuré.

Il existe aussi une gamme diversifiée de savoir-faire locaux mais les transformations se font le plus souvent en faveur de l'autoconsommation ou du commerce local. Seule la gomme arabique connaît un débouché, mais rarement en faveur du producteur.



Carte 7 : Formations végétales de la province du Salamat

1.8. Occupation du sol

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire du Salamat (2014-2025), l'évolution de l'occupation du sol de la province a été approfondie. Les cartes et tableau suivants présentent les principaux types d'occupation du sol ainsi que les superficies correspondantes pour les années 2012 et 2021.

Des cartes et du tableau récapitulatif des données de l'occupation principale du sol entre 2012 et 2021, il ressort :

- Une augmentation importante des superficies agricoles (cultures de décrue et cultures pluviales) ; et,
- Une diminution importante des superficies de végétation, telles que les forêts claire et galerie, la savane, et la végétation des cours d'eau.

Le Taux de Changement Global (TCG) est le pourcentage d'évolution de la superficie du type d'occupation du sol sur la période 2012-2021 et le Taux d'Evolution Moyen Annuel (TMA) est le pourcentage d'évolution annuelle de la superficie du type d'occupation du sol.

Les projections des superficies d'ici 2032 ont été estimées en tenant compte d'adaptations des taux moyens annuels de changement pour tenir compte de l'évolution différentielle des changements par type d'occupation de sol sur l'ensemble de la superficie totale de la province.

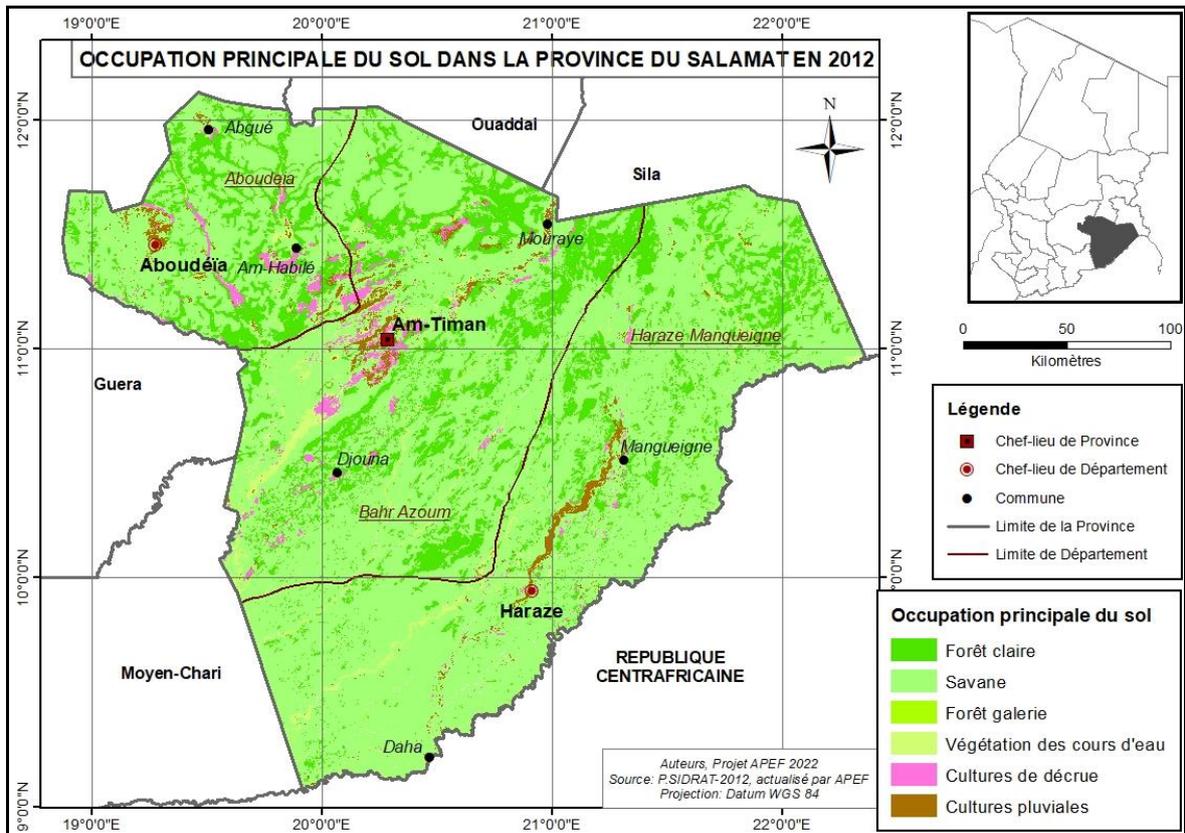
Avec les taux d'évolution observés, les superficies des forêts, savanes et végétations de cours d'eau diminueront de moitié d'ici 12 à 13 ans (5,2% du couvert végétal perdu chaque année). D'ici 2032, c'est plus de 430 000 ha de nouvelles terres agricoles qui s'ajouteront au détriment du couvert végétal par rapport à 2021.

De ce qui précède, si ces phénomènes de développement non maîtrisé des terres agricoles se poursuivent sans qu'aucune solution n'ait été trouvée pour y pallier, il est probable que, combiné aux effets du changement climatique déjà présents dans la province, l'évolution tende irrémédiablement vers la disparition du couvert végétal dans les prochaines décennies et vers une rapide exacerbation des conflits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

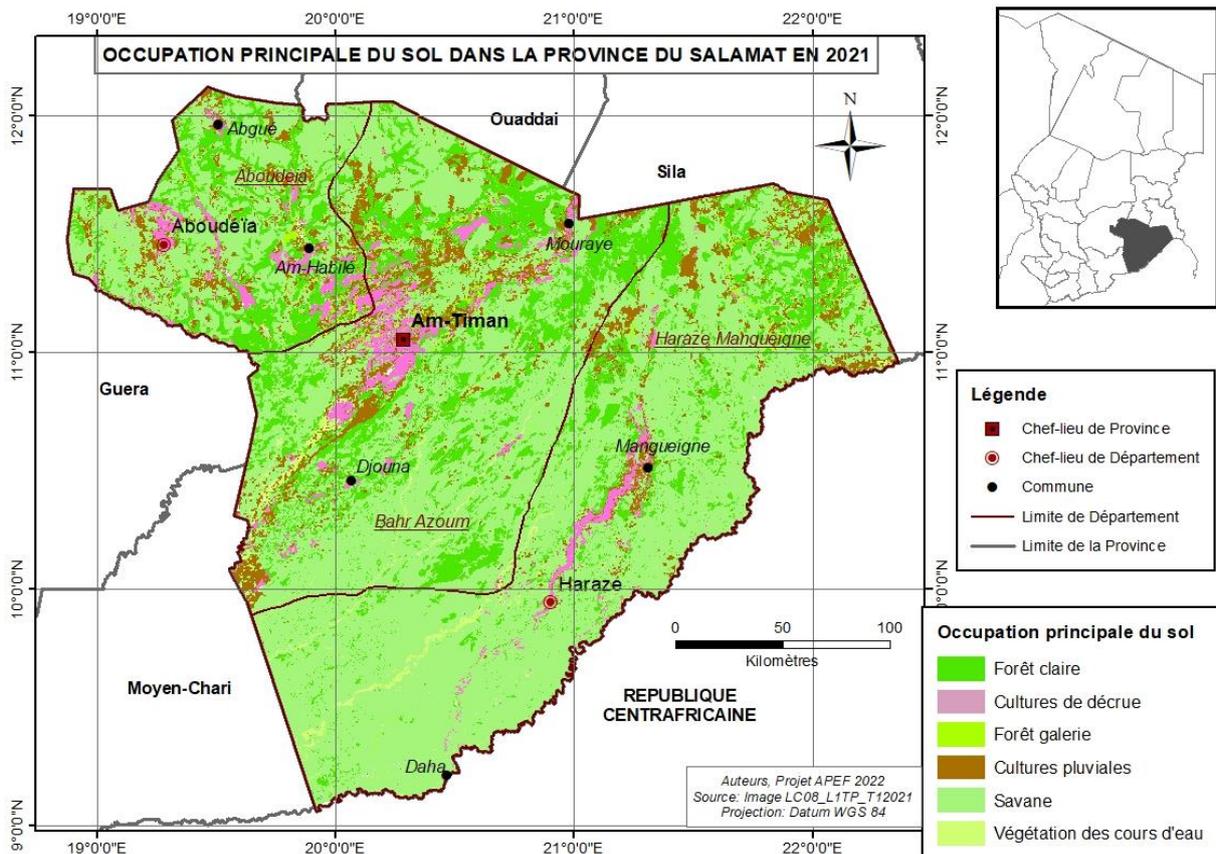
Tableau 2 : Evolution de l'occupation principale du sol de la province du Salamat entre 2012 et 2021

Type d'occupation	Superficie 2012 (Km ²)	Pourcentage du territoire provincial (2012)	Superficie 2021 (Km ²)	Pourcentage du territoire provincial (2021)	Différence de superficie entre 2012 et 2021 (Km ²)	TCG	TMA	Superficie projetée en 2032
Culture de décrue	2 484	2,68%	3 855	5,30%	+ 1371	55,2	6,1	6 913
Culture pluviale	1 081	1,08%	1 256	1,31%	+ 175	16,2	1,8	2 513
Forêt claire	8 392	12,40%	8 140	11,34%	- 252	-3	-0,3	5 308
Forêt galerie	132	5,18%	85	4,90%	- 47	-35,6	-4	81
Savane	48 207	77,32%	47 100	76,18%	- 1107	-2,3	-0,3	45 931
Végétation des cours d'eau	2 705	0,38%	2 565	0,35%	- 140	-5,2	-0,6	2 254
Total général	63 000	100,00%	63 000	100,00%				63 000

Source : Datalogum D. et al, 2022



Carte 8 : Occupation du sol de la province du Salamat en 2012



Carte 9 : Occupation du sol de la province du Salamat en 2021

Encadré : Méthodologie appliquée pour la réalisation des cartes d'occupation du sol

Les étapes suivantes ont été nécessaires au consultant SIG et au cabinet de géomatique GEOMENA pour la réalisation des cartes de l'occupation du sol (Ditoloum D. et al, 2022) :

- Le référentiel cartographique est constitué des limites de province, des départements, des chefs-lieux des communes, ainsi que des cartes disponibles telles que : hydrologie de surface, végétation, occupation du sol, réseau routier, climatologie, pastoralisme, pédologie, hydrogéologie, topographie etc. ;
- La collecte des données biophysiques a été réalisée sur le terrain et couplée à la collecte des données des sites particuliers (forêts communautaires, sites culturels, indices pétroliers, des mines et carrières) ;
- Des images satellitaires multi-dates (2012, 2021) ont été acquises. Les Images satellitaires Landsat (résolution 30m) avec les séries de données de bandes optiques de 1 à 5 et 7 de Landsat 8 ont été compilées. Les images avec la couverture nuageuse la moins dense ont été retenues pour la classification ;
- La phase de prétraitement a regroupé un ensemble d'opérations consistant à rendre des données brutes aptes à une analyse thématique ;
- Le processus de classification a commencé par l'élaboration d'une nomenclature et des classes prédéfinies d'occupation en utilisant la nomenclature du P-SIDRAT qui a permis de définir et arrêter une légende. La conversion de la classe d'occupation des sols en classe d'utilisation des terres s'est faite par la conversion automatique des classes d'occupation des sols des images satellites en labels d'utilisation des terres ;
- La méthodologie de cartographie de l'occupation du sol s'est basée sur l'utilisation des logiciels et des données appropriées : QGIS Remote Sensing pour le traitement des images satellites ; ArcGIS pour les analyses et la mise en page des cartes ; Excel pour générer les statistiques d'occupation du sol.

L'analyse des résultats obtenus permet de considérer que les cartes de l'occupation du sol sont valables mais nécessiteraient un contrôle qualité sur le terrain pour les affiner et améliorer la précision.

Après une description des principales caractéristiques physiques et humaines ainsi que l'organisation administrative de la province, on s'interroge sur quelles composantes jugées prioritaires s'articuleront toutes les actions d'aménagement du territoire et du développement à l'horizon 2032.

2. Composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement

Il est analysé dans cette partie les composantes retenues comme les plus représentatives et essentielles faisant partie intégrante du domaine de l'aménagement du territoire de la province du Salamat.

Il s'agit des éléments tels que :

- les infrastructures, les équipements collectifs, l'urbanisme et l'habitat ;
- les affaires sociales, la santé, l'éducation, l'équité et le genre ;
- l'agriculture, l'élevage, la pêche et la cueillette ;
- l'environnement, la protection de la biodiversité et le tourisme ;
- les activités minières et pétrolières ;
- les manifestations des changements climatiques.

2.1. Infrastructures, équipements collectifs, urbanisme et l'habitat

Cette partie fait un état des lieux sur les routes et les équipements de communication, les infrastructures et équipements dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'habitat.

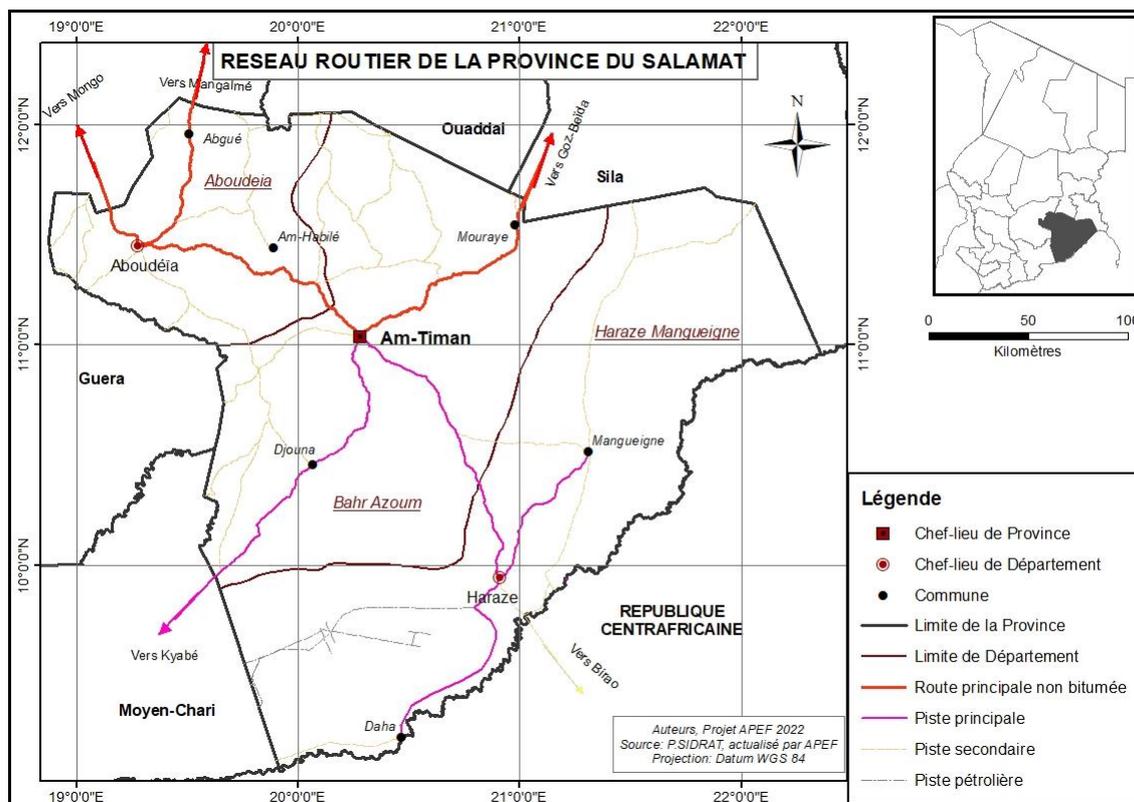
Au niveau des infrastructures routières, la province du Salamat est très enclavée et dépourvue d'un réseau routier adéquat. Constitué de routes en terre, le réseau routier provincial, de moins de 1.000 km, est praticable épisodiquement seulement, et dans le meilleur des cas 8 mois sur 12 pour les routes reliant Haraze à N'Djamena, via Am Timan et Mongo. Le reste des routes (provinciales ou pistes rurales) est praticable de manière intermittente. La province est difficilement accessible en saison pluvieuse, les pistes sont praticables en moyenne trois mois seulement dans l'année.

Cette situation ne facilite pas les liaisons entre le chef-lieu de la province et les autres départements mais aussi les échanges commerciaux entre les différents départements et avec les autres provinces du Tchad.

Il en résulte la faiblesse des échanges commerciaux et les pertes de productions agricoles dues aux contraintes de mise sur le marché des céréales et des produits de rente pour lesquels la province constitue pourtant le grand bassin de production.

Les travaux d'aménagement de la route Sarh-Abéché, Am Timan-Mongo via Aboudeïa, Am Timan-Haraze-Manguéigne et Aboudeïa-Sarh, s'ils devenaient effectifs, permettraient au Salamat de devenir un pôle d'attractivité pour son tourisme (Parc national de Zakouma), un pôle économique pour sa production céréalière et un centre de transit pour les pays limitrophes.

La carte ci-dessous présente l'état des infrastructures routières en 2022 pour la province du Salamat.



Carte 10 : Etat des infrastructures routières en 2022

Au niveau des équipements collectifs, la province souffre d'une insuffisance, notamment en infrastructures collectives de base (santé, éducation), habitats modernes, ouvrages d'eau potable et d'assainissement, voiries urbaines, routes et pistes rurales aménagées mais également en infrastructures d'énergie électrique et de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

En matière d'habitat et d'urbanisme, la province se caractérise par un habitat de type traditionnel (case ronde aux murs en terre pétrie ou en briques de terre séchée et toit de paille), semi-traditionnel (maisons construites en briques cuites avec liant en argile et toit de tôles ou de feuilles de fûts aplaties) ou moderne dans les grands centres urbains ou en cours d'urbanisation (chefs-lieux de province ou de départements).

La question d'accès à la terre reste toujours préoccupante dans la province du Salamat, comme dans les autres provinces à vocation agro-pastorale. Son accès se fait selon les normes coutumières, surtout dans la zone rurale à prédominance agro-pastorale.

Cependant, certains centres urbains comme le chef-lieu de province, Am Timan, a bénéficié de la confection d'un plan urbain de référence (PUR) en 2010 mais qui n'a pu être mis en œuvre faute de financement. Les chefs-lieux des départements ont connu quelques améliorations grâce à l'appui des organismes et ONGs exerçant dans leurs circonscriptions respectives. Mais les impacts sont assez diffus, car ces espaces sont rurbains.

Le Salamat présente des types d'habitats groupés, concentrés autour de certaines infrastructures (points d'eau, centres de santé, administrations publiques, équipements marchands publics et privés, établissements scolaires et lycées, voies ou pistes de desserte). Les espaces occupés de façon anarchique ne disposent d'aucun ouvrage d'assainissement urbain.

Le relativement faible développement de l'urbanisation dans la province du Salamat résulterait également de son enclavement, réduisant ainsi son attractivité.

Aujourd'hui, la présence des délégations des ministères en charge de l'urbanisme et des affaires foncières ainsi que celle en charge des infrastructures et du désenclavement auxquels il faut ajouter la délégation en charge du tourisme et l'agence provinciale de l'ONPTA (Office National de la Promotion du Tourisme et de l'Artisanat) facilitent la coordination des actions dans la province des différents ministères.

Dans le domaine de l'hydraulique, les ressources en eaux de surface et souterraines sont abondantes dans certaines parties de la province. Dans la partie sud de la province et par endroit, la nappe phréatique est mobilisable à une profondeur moyenne de 40 mètres. Dans sa partie Nord (Aboudeïa), la nappe phréatique, généralement localisée dans le socle, est difficilement mobilisable compte tenu de sa profondeur (150-160m).

En ce qui concerne l'hydraulique urbaine, les trois principales villes de la Province (Aboudeïa, Haraze et Am Timan) disposent de châteaux d'eau équipés d'un réseau de distribution qui n'arrive plus à satisfaire les besoins en eau potable de leurs populations grandissantes.

Seuls quelques gros villages de plus de 1200 habitants sont également équipés par des Pompes à Motricité Humaine (PMH).

Les ouvrages hydrauliques existants connaissent en général des problèmes récurrents d'entretien et de gestion.

Selon le « Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015–2030 du Salamat » (Ministère de l'Hydraulique, avril 2016), le diagnostic de 2015 dans la province présente les taux d'accès à l'eau potable en l'état ci-dessous (TS = Nombre d'habitants desservis par un ouvrage en marche / Nombre total d'habitants). En milieu rural, le ratio habitants par pompe à motricité humaine (PMH) est également repris par département.

Tableau 3 : Taux d'accès à l'eau potable (PMH et AEP) et ratio d'habitants par pompe à motricité humaine (PMH) en milieu rural dans la province du Salamat

Département	Milieu rural (PMH)		Milieu semi urbain (AEP)	Milieu urbain (AEP)
	TS (%)	Habitants / PMH	TS (%)	TS (%)
Aboudeïa	19	442	12	-
Barh Azoum	13	373	14	26
Haraze Mangueigne	49	562	11	-
Total	27		13	26

Source : Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015–2030 du Salamat » (Ministère de l'Hydraulique, avril 2016)

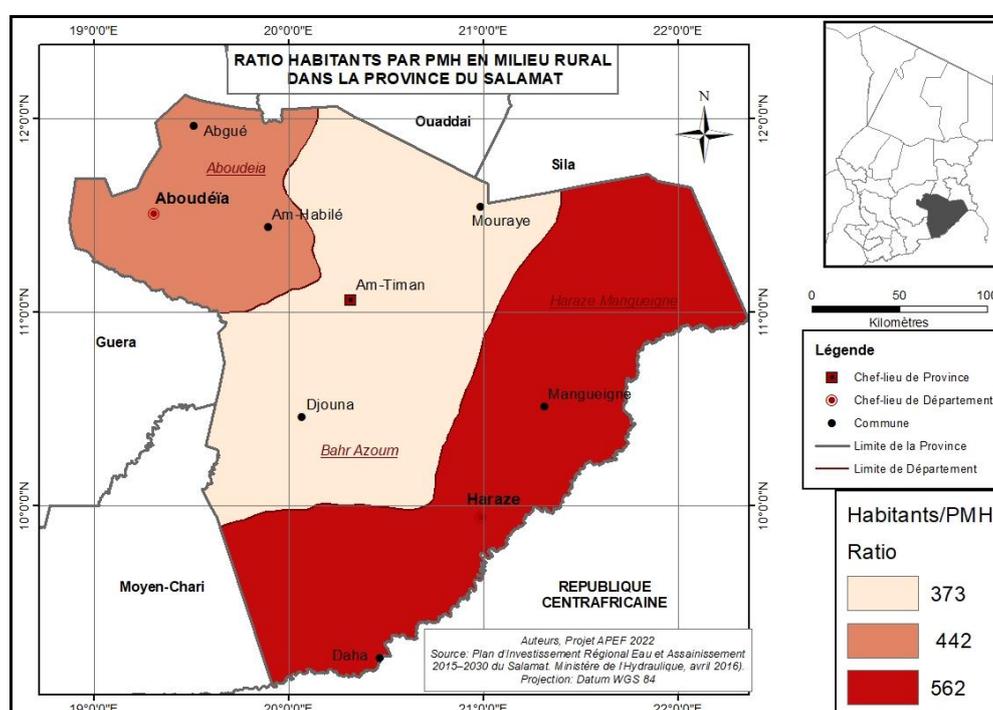
Les projections à 2030 ci-dessous du plan d'investissement eau et assainissement présentent des besoins conséquents pour la province.

Tableau 4 : Besoins en PMH et AEP d'ici 2030 pour la province du Salamat

Département	Milieu rural			Milieu semi urbain	Milieu urbain
	PMH à construire	PMH à réparer	PMH à renouveler	AEP	AEP
Aboudeïa	77	2	1	31	1
Barh Azoum	160	39	126	62	-
Haraze Mangueigne	91	6	17	22	-
Total	328	47	145	115	1

Source : Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015–2030 du Salamat » (Ministère de l'Hydraulique, avril 2016)

La carte ci-dessous présente le ratio d'habitants par PMH en milieu rural dans la province du Salamat.

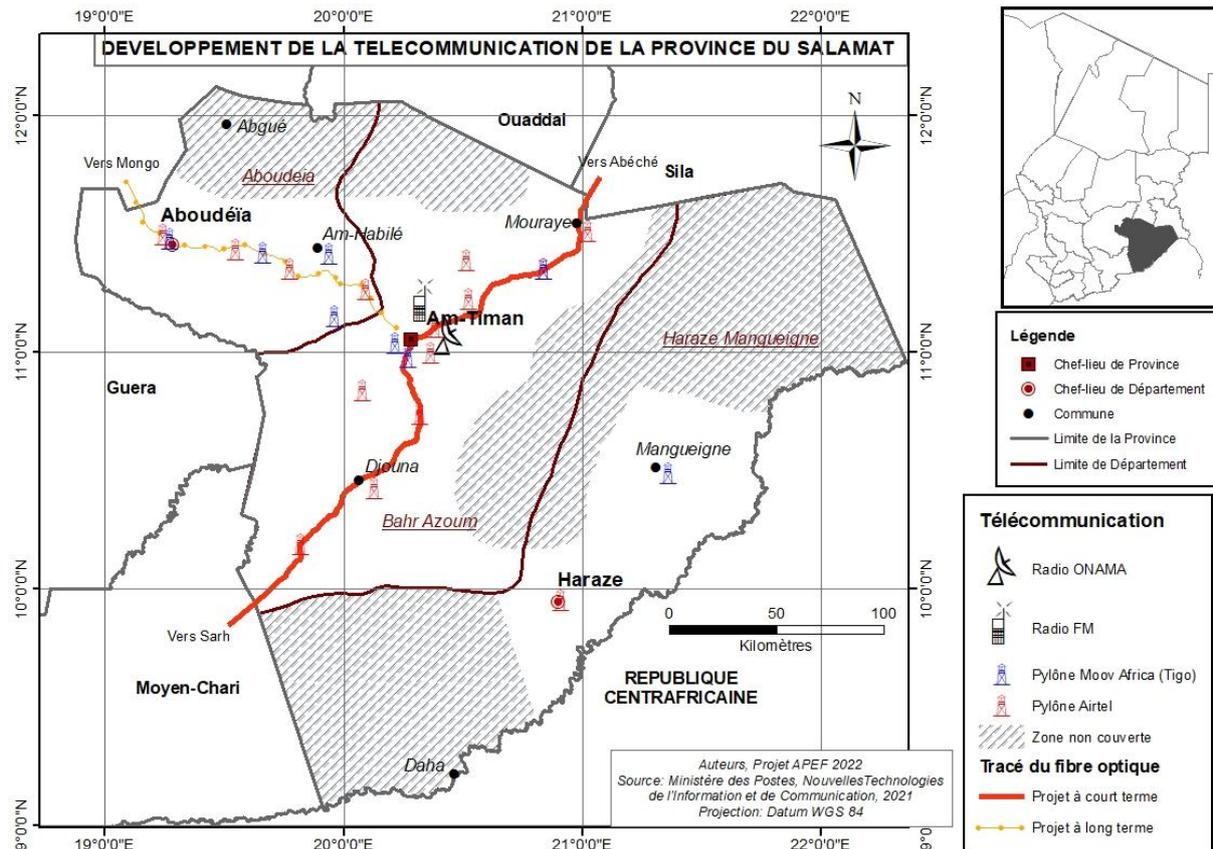


Carte 11 : Ratio Habitants par PMH en milieu rural dans la province du Salamat

En termes d'équipement en télécommunication, le Tchad a libéralisé le secteur de la téléphonie mobile dès 1999 et a pu bénéficier de l'explosion de ce mode de communication. Le marché de la téléphonie mobile au Salamat est couvert par deux opérateurs privés qui sont les sociétés Airtel et Moov Africa (Tigo).

Au niveau des médias, les radios sont concentrées à Am Timan. La radio d'Etat ONAMA (Office National des Médias Audiovisuels) est la principale station radio. D'autres radios privées ou communautaires existent à Am Timan et diffusent leurs propres programmes ou relayent parfois ceux de l'ONAMA en diffusant des programmes à différentes échelles (nationale, régionale ou locale) en bande FM.

La carte suivante présente la situation du développement de la télécommunication dans la province du Salamat. D'importantes zones ne sont pas encore couvertes par les réseaux de télécommunication. Des projets provinciaux d'installation de la fibre optique sont toutefois prévus à court et long termes.



Carte 12 : Développement de la télécommunication dans la province du Salamat

2.2. Affaires sociales, santé, éducation, équité et genre

2.2.1. Affaires sociales

Le domaine des affaires sociales regroupe les actions qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées et toutes les personnes nécessitant une protection spéciale.

Afin de réaliser les activités en lien avec son domaine, la délégation des Affaires sociales de la province dispose des infrastructures suivantes, à savoir :

- 1 centre social à Am Timan ;
- 1 jardin d'enfants public à Am Timan ;
- 1 antenne sociale à Amsinénon non fonctionnelle dans le département Barh Azoum ;
- 1 jardin d'enfants communautaire à Aboudeïa ;
- 1 jardin d'enfants privé à Am Timan ;
- 2 jardins d'enfants à Haraze Mangueigne (1 privé, 1 au camp des réfugiés) ;
- 1 centre de formation féminine en couture à Am Timan.

2.2.2. Santé

Basé sur les soins de santé primaires, le système de santé du Tchad est organisé suivant une configuration pyramidale qui met un accent particulier sur le développement du système de santé au niveau des districts sanitaires. La priorité du Gouvernement est d'assurer à toute la population tchadienne en général des soins de santé de qualité, et en particulier à la population pauvre et vulnérable. Pour adapter les interventions au contexte actuel et pour plus d'efficacité, le Gouvernement et ses partenaires au développement ont élaboré et adopté une Politique Nationale de Santé (PNS 2016-2030), qui sera décliné en un nouveau plan national de développement sanitaire et des plans provinciaux de développement sanitaire pour la période 2022-2026.

Malgré les mesures prises par l'Etat dans le domaine de la santé, la province connaît une insuffisance en équipements sanitaires et un nombre insuffisant en quantité et qualité de personnel d'encadrement.

L'enclavement de certains centres de santé et le recours aux pratiques traditionnelles sont des facteurs importants de blocage au développement sanitaire.

Les taux de mortalité infantile (90‰) et de mortalité maternelle (904 de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes) restent très élevés dans la province.¹²

Après le paludisme, la malnutrition reste un cas important des maladies enregistrées dans les centres de santé avec des infections des voies respiratoires, infections de la peau, maladies diarrhéiques, parasitoses intestinales, traumatismes, rougeole et coqueluche.

Selon les données recueillies sur le terrain (Système d'Information Sanitaire, avril 2022), la province dispose des infrastructures socio-sanitaires suivantes :

- 1 hôpital provincial à Am Timan ;
- 3 hôpitaux de district sanitaire (Am Timan, Aboudeïa et Haraze) ;
- 39 centres de santé.

Pour une population estimée en 2020 à 450 505 habitants, rapportée à la norme OMS qui indique la nécessité de disposer de deux structures de santé pour une population de 10 000 habitants, on constate un déficit de près de 48 structures sanitaires dans la province.

Cependant, au niveau départemental, les inégalités sont prononcées :

- Dans le département de Barh-Azoum, qui compte 271 534 habitants, il est recensé 18 structures de santé. Selon l'OMS, il faudrait 54 centres, soit un déficit de 36 centres pour couvrir les besoins des populations ;
- Dans le département d'Aboudeïa, on compte 12 structures sanitaires pour 96 389 habitants, soit un déficit de 7 centres ;
- Dans le département de Haraze, il est dénombré également 12 structures pour 82 582 habitants. Le déficit est donc de 5 centres.

Au total, selon les normes de l'OMS (2 centres pour 10 000 habitants), la province accuse un déficit en matière de santé de près de 48 structures qu'il conviendrait de combler au cours de la mise en œuvre du SPAT à l'horizon 2032 avec l'appui de toutes les parties prenantes.

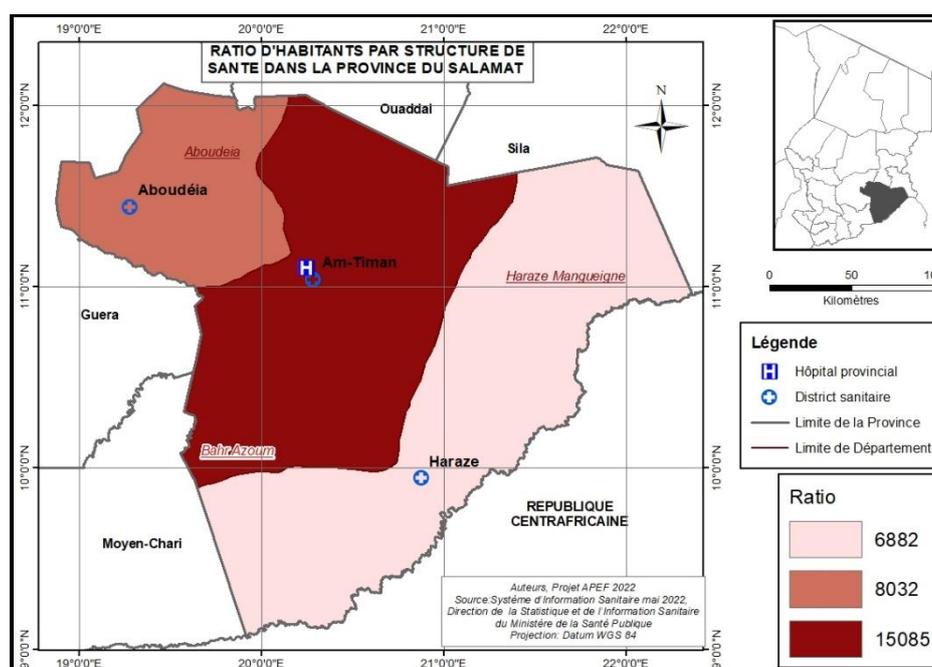
¹² Source : Monographie du Salamat, Ministère de l'Economie et de la Planification du développement, RGPH2 2009, EDS-MICS 2014-2015, Novembre 2018.

Le tableau et la carte suivants présentent le taux moyen d'habitants par structure sanitaire dans la province du Salamat¹³.

Tableau 5 : Taux moyen d'habitants par structure de santé et déficit en structures sanitaires dans la province du Salamat

Département	Population	Structures sanitaires	Ratio	Besoins en structures sanitaire ¹⁴	Déficit en structures sanitaires
Barh Azoum	271 534	18	15 085	54	36
Aboudeïa	96 389	12	8 032	19	7
Haraze Mangueigne	82 582	12	6 882	17	5
Total	450 505	42	10 726	90	48

Source : Système d'Information Sanitaire en mai 2022, Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire du Ministère de la Santé Publique.



Carte 13 : Ratio d'habitants par structure de santé dans la province du Salamat

2.2.3. Education

Le Ministère en charge de l'Education Nationale à travers la Direction de la Planification, de la Prospective et de la Carte Scolaire (DPPCS) produit annuellement des données statistiques scolaires pour répondre aux besoins de planification et de suivi-évaluation des politiques éducatives. Ces données alimentent également le processus d'élaboration des analyses sectorielles, des plans de développement du secteur de l'éducation et de l'alphabetisation et le suivi-évaluation des indicateurs des ODD4 « Education de Qualité ».

¹³ Source : Système d'Information Sanitaire en mai 2022, Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire du Ministère de la Santé Publique.

¹⁴ Source : Politique Nationale de Santé 2016---2030, mars 2016

Conformément au Décret N 428/PR /PM/MEN/004 du 01 juillet 2004 portant organigramme du Ministère de l'Education Nationale et ses textes subséquents, la province dispose des infrastructures administratives suivantes :

- 1 Délégation provinciale en charge de l'éducation ;
- 3 Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDENPC), notamment : du Barh-Azoum (Am Timan), d'Aboudeïa et de Dar-Rounga (Haraze-Mangeigne) ;
- 1 Inspection Pédagogique de Pool de l'Enseignement Secondaire Général ;
- 11 Inspections Pédagogiques de l'Enseignement Primaire (IPEP) dont une par Sous-préfecture ;
- 1 Inspection Pédagogique de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (IPAENF) avec 3 Services de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (SAENF) dont 1 par Département.

En ce qui concerne les infrastructures scolaires, la province compte notamment :

- 1 École Normale Bilingue d'Instituteurs ;
- 3 Centres Départementaux de Formation Continue des Enseignants du Primaire (CDFCEP) dont un par Département ;
- 1 Centre de Formation Technique et Professionnelle (CFTP) ;
- 1 Lycée agro-pastoral à Am Timan ;
- 184 écoles primaires de tout statut, type et langue d'enseignement confondus dont 83 à cycle incomplet.

Malgré ces mesures prises par l'Etat dans le domaine de l'éducation, la province est caractérisée par une insuffisance infrastructurelle, un nombre insuffisant d'enseignants, et une sous-scolarisation. Le niveau d'éducation et d'alphabétisme se dégraderait d'avantage.

Tout ce dispositif mis en place se charge de l'encadrement de l'effectif de 33 587 élèves¹⁵. Considérant que la population de la tranche 6-11 ans de la province est de 91 452 enfants scolarisables (moyenne de la projection 2020-2025)¹⁶, le Taux de Scolarisation Brut au primaire (TBS) estimé est de 37%. Tel que développé dans les tableaux et cartes suivants, le manque d'établissements scolaires et de personnel enseignant est un enjeu majeur du développement provincial qui mérite des attentions particulières dans la mise en œuvre du SPAT à l'horizon 2032.

Tableau 6 : Nombre d'élèves par classe et par département dans la province du Salamat¹⁷

	Effectifs d'élèves			Salles de classe en bon et mauvais état	Ratio d'élèves par classe	Besoin en classes selon le standard (60 élèves par classe) ¹⁸	Déficit
	G	F	T				
Barh-Azoum	10 958	6 172	17 130	278	62	286	8
Aboudeïa	6 192	3 995	10 187	134	76	170	36
Haraze-Mangeigne	3 648	2 622	6 270	56	112	105	49
Total	20 798	12 789	33 587	468	72	560	92

¹⁵ Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Salamat et Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), DPENPC, Octobre 2021.

¹⁶INSEED, projections régionales 2009-2050, juillet 2014.

¹⁷ Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Salamat et Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), DPENPC, Octobre 2021.

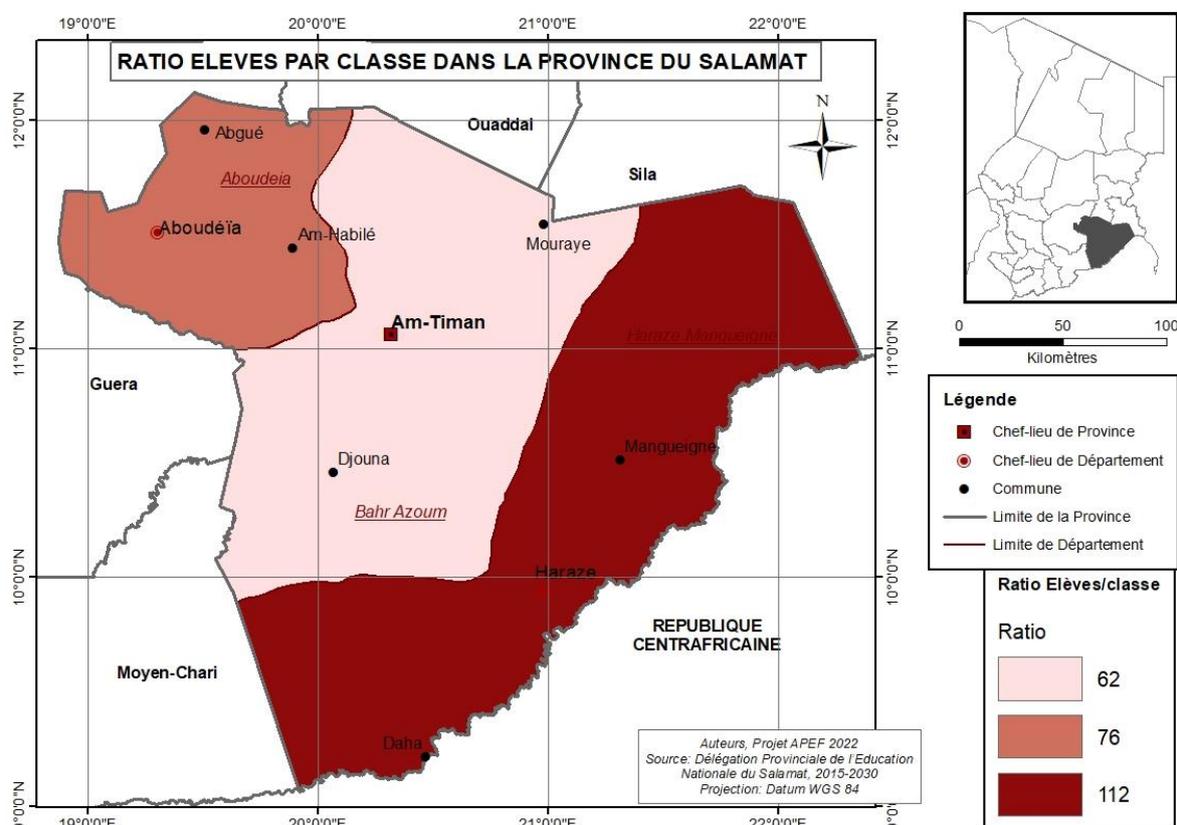
¹⁸Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Éducation Civique, Améliorer la qualité de l'éducation au Tchad : quels sont les facteurs de réussite ? - Rapport 24/04/2012.

Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Salamat et Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), DPENPC, Octobre 2021.

Tableau 7 : Nombre d'élèves par enseignant et par département dans la province du Salamat¹⁹

	Effectifs d'élèves			Nbre enseignants	Ratio d'élèves par enseignant professionnel formé	Besoin en professionnels formés selon le standard (50 élèves par enseignant) ²⁰	Déficit
	G	F	T				
Barh-Azoum	10 958	6 172	17 130	262	65	343	81
Aboudeïa	6 192	3 995	10 187	114	89	204	90
Haraze-Manguaigne	3 648	2 622	6 270	66	95	125	59
Total	20 798	12 789	33 587	442	76	672	230

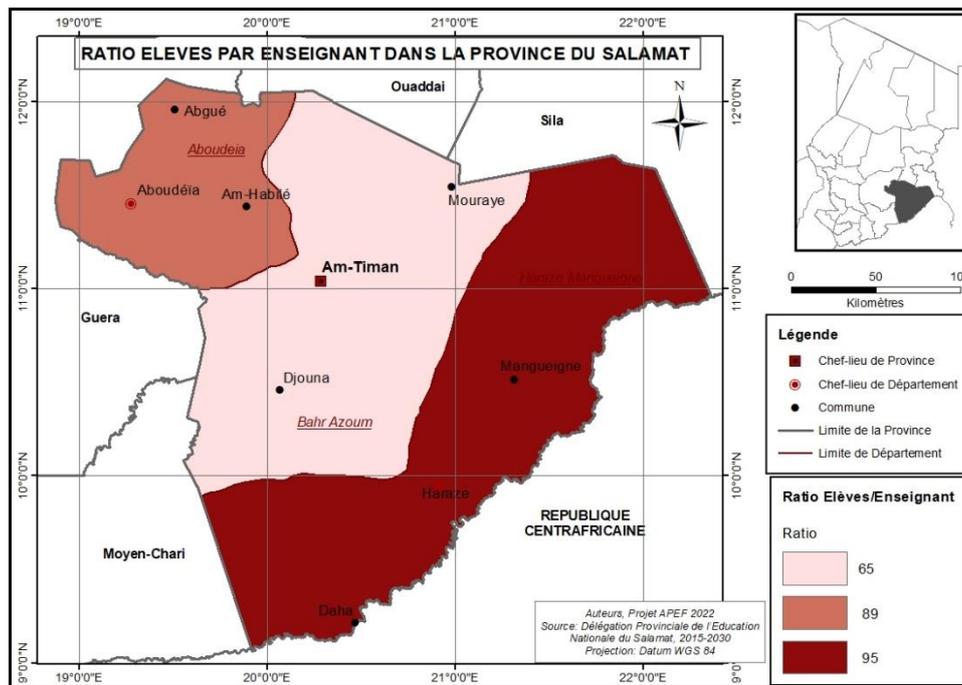
Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Salamat et Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), DPENPC, Octobre 2021.



Carte 14 : Ratio élèves par classe dans la province du Salamat

¹⁹ Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Salamat et Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), DPENPC, Octobre 2021.

²⁰ UNHCR, Tchad : Dashboard Education - Rentrée scolaire 2020/2021 UNHCR, Source des données : SIGE Novembre 2020 – UNHCR, validation MENPC.



Carte 15 : Ratio élèves par enseignant dans la province du Salamat

2.2.4. Equité et genre

“L’approche genre” voudrait que l’on considère les différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Il s’agit de composantes fondamentales dans le processus de développement de la société et donc de l’aménagement du territoire. Le genre est intimement lié à tous les aspects de la vie quotidienne économique et sociale.

Dans une perspective d’autonomisation de la femme à travers l’aspect « genre » dans le Salamat, la valorisation des produits forestiers non ligneux et des produits et sous-produits agricoles par les fédérations et coopératives leur permettrait de générer des revenus susceptibles de répondre à la scolarisation des enfants, notamment les filles, et aux besoins vitaux de la famille.

La province dispose des initiatives suivantes dédiées au genre :

- existence des organisations féminines dans les 3 départements de la province ;
- appui aux organisations féminines, mixtes et jeunes (activités génératrices de revenus) ;
- 3 centres d’alphabétisation inachevés.

Toutefois, il manque quelques initiatives de développement, à savoir :

- Une maison de la femme à Am Timan ;
- Des centres de formation en transformation et des structures de transformation des produits agricoles dans les trois départements ;
- Des matériels et équipements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques modernes pour renforcer les organisations féminines, mixtes et jeunes ;
- Des cliniques juridiques pour lutter contre la violence basée sur le genre (VBG) dans les 3 départements.

2.3. Agriculture, élevage, pêche et cueillette

2.3.1. Agriculture

Le secteur de l'agriculture est géré par un ministère à travers le plan quinquennal de développement de l'agriculture dont les objectifs sont l'accroissement des disponibilités céréalières de base et l'impulsion réelle à une production, qui reste aléatoire et tributaire de la pluviométrie. Cinq axes devraient amener à l'atteinte de ces objectifs. Ce sont (i) la maîtrise et la gestion de l'eau ; (ii) l'intensification et la diversification des productions agricoles ; (iii) le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires ; (iv) le renforcement des capacités des services d'appui technique et des Organisations des Producteurs ; (v) l'appui à la promotion des filières agricoles porteuses.

Dans la province du Salamat, l'agriculture est l'activité principale par son poids économique et par le nombre de personnes qui s'y adonnent. Les productions végétales sont variées, telles que :

- Les cultures céréalières : sorgho pluvial et sorgho de décrue (berbéré), maïs, riz, mil pénicillaire ;
- Les oléagineux : sésame et arachide ;
- Les tubercules racines : patate douce et manioc ;
- Les cultures maraichères : niébé, pastèque, gombo, concombre, pois chiche, pois de terre, tomate et piment.

Les principales spéculations céréalières de la province sont le berbéré, le sorgho et le mil. A partir de 2010, le maïs et le riz sont de plus en plus cultivés et dégagent de bons rendements.

Le sorgho pluvial et le sorgho de décrue (berbéré) sont cultivés dans toute la province d'une manière traditionnelle (culture extensive) avec des structures de stockage limitées.

Pour la culture de berbéré, les zones non inondées nécessitent des aménagements.

Pour appuyer le développement de ces productions, des études ont été réalisées pour la faisabilité des aménagements²¹ à Koubo Rassas, Hilé Azzayim, Al Maschaga et Al Naouri. De même, l'ANADER et les ONGs interviennent dans ce domaine en apportant des semences pluviales améliorées, des semences maraichères et des matériels aratoires (pioches, brouettes, râdeaux, pelles, etc.). Aussi, la motorisation agricole s'est-elle introduite à travers l'octroi des tracteurs. Mais, les résultats attendus sont mitigés, en dessous des bénéfices escomptés.

Dans la province, les productions de manioc et d'arachide occupent également des grands espaces dans le département d'Haraze-Mangueigne.

Les sous-préfectures de forte production agricole en termes d'espace agricole sont Mouraye, Mangueigne et Djouna.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des productions des principales cultures céréalières de 2016 à 2021 dans la Province du Salamat²². Il est constaté que les productions des cinq dernières années

²¹ Communiqué par GRT-Agriculture, juin 2022 - Données de la Direction Générale de Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole, 2019.

²² Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

sont erratiques avec une tendance à la baisse pour les cultures du mil, du sorgho, du maïs et du riz, mais une tendance à la hausse pour le berbéré (Communication GRT-Agriculture, juin 2022).

Tableau 8 : Evolution des productions des principales cultures céréalières de 2016 à 2021 dans la Province du Salamat²³

Culture céréalière	Production 2016-2017 (tonne)	Production 2017-2018 (tonne)	Production 2018-2019 (tonne)	Production 2019-2020 (tonne)	Production 2020-2021 (tonne)	Moyenne (5 dernières années)
Mil	5 760	5 878	6 245	5 693	5 658	5 847
Sorgho	26 148	28 913	30 083	27 474	27 254	27 974
Berbéré	278 517	262 597	339 226	317 633	323 223	304 239
Maïs	39 416	42 198	45 948	42 339	41 834	42 347
Riz	23 017	17 108	23 469	20 706	20 490	20 958

Source : Direction de la production et de la statistique agricole, situation des surfaces, des rendements et des productions agricoles, 2021.

Les productions annuelles d'oléagineux, de légumineuses et tubercules (arachide, sésame, niébé, pois de terre et patate) varient entre 17.000 et 86.000 tonnes, avec une moyenne annuelle avoisinant les 55.000 tonnes²⁴.

En lien avec les productions, la superficie de céréales, oléagineux, légumineuses et tubercules dans la province varie annuellement entre 230.000 et 370.000 ha, pour une moyenne qui s'approche de 300.000 ha²⁵. Le développement des filières porteuses contribue aussi à l'accroissement des espaces agricoles.

Pour ce qui concerne les rendements de ces céréales, il est également observé que ceux-ci oscillent avec une tendance à la baisse pour les cultures du mil, du sorgho, du maïs et du riz, et avec tendance à la hausse pour le berbéré, comme présentés dans le tableau ci-dessous (Communication GRT-Agriculture, juin 2022).

Tableau 9 : Evolution des rendements (kg/ha) des principales cultures céréalières de 2016 à 2021 dans la Province du Salamat²⁶

Cultures	Rendements (kg/ha) 2016-2017	Rendements (kg/ha) 2017-2018	Rendements (kg/ha) 2018-2019	Rendements (kg/ha) 2019-2020	Rendements (kg/ha) 2020-2021	Rendements moyens (kg/ha)
Mil	758	760	816	785	756	775
Sorgho	1 040	1 160	1 267	1 235	1 185	1 177
Maïs	1 315	1 286	1 337	1 357	1 181	1 295
Riz	3 624	2 838	3 490	3 374	3 602	3 385
Berbéré	1 317	1 270	1 489	1 505	1 515	1 419

Source : Direction de la production et de la statistique agricole, situation des surfaces, des rendements et des productions agricoles, 2021.

²³ Source : Direction de la Production et de la statistique agricole, situation des surfaces, des rendements et des productions agricoles, 2021

²⁴ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

²⁵ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

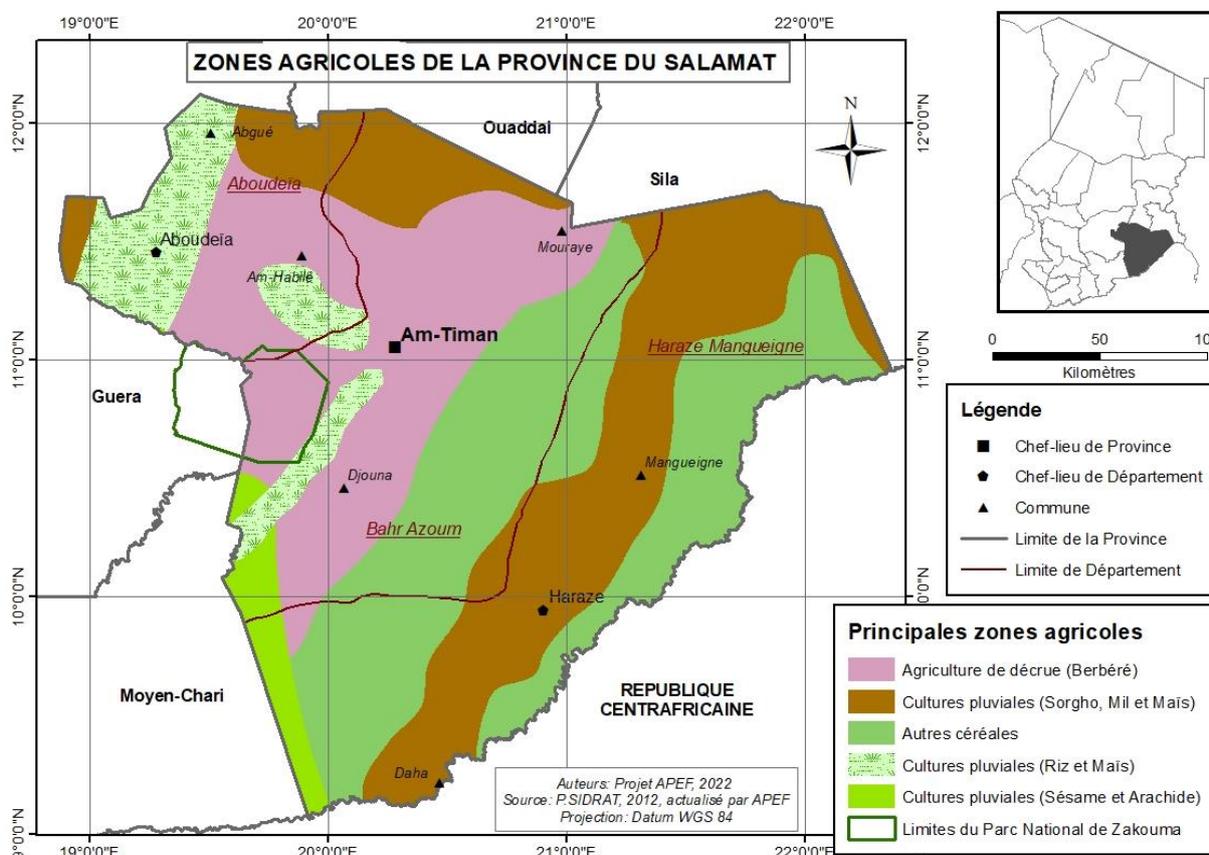
²⁶ Source : Direction de la production et de la statistique agricole, situation des surfaces, des rendements et des productions agricoles, 2021.

En résumé, il convient de signaler que l'agriculture de la province souffre de :

- Son système d'exploitation qui ne progresse toutefois que par la pratique du défrichement-brulis, préjudiciable au maintien de la fertilité des sols ;
- La faiblesse de l'appui et de l'insuffisance de l'accès aux intrants et aux crédits, ne permettant pas pour l'instant de se diriger vers des systèmes agricoles intensifs ;
- L'insuffisance d'infrastructures de stockage, de transformation et d'évacuation des productions, entraînant, d'une part, le bradage du surplus de la production par les producteurs, et favorisant, d'autre part, l'introduction de la pratique de l'usure pendant la période de soudure avec des taux de remboursement élevés ;
- La pratique abusive du défrichement-brulis ainsi que de l'utilisation croissante d'herbicides, ce qui affectent l'environnement.

Ainsi, malgré les avancées dans la production de quelques spéculations mues par l'introduction des tracteurs, la mise à disposition des intrants aux producteurs et la réalisation et/ou les aménagements de quelques périmètres irrigués, la situation du développement de la productivité de l'agriculture dans la province du Salamat reste mitigée et encore assujettie aux effets du changement climatique.

La carte ci-dessous présente les zones agricoles de la province du Salamat par type de cultures (cultures pluviales, cultures de décrue et autres céréales).



Carte 16 : Zones agricoles de la province du Salamat

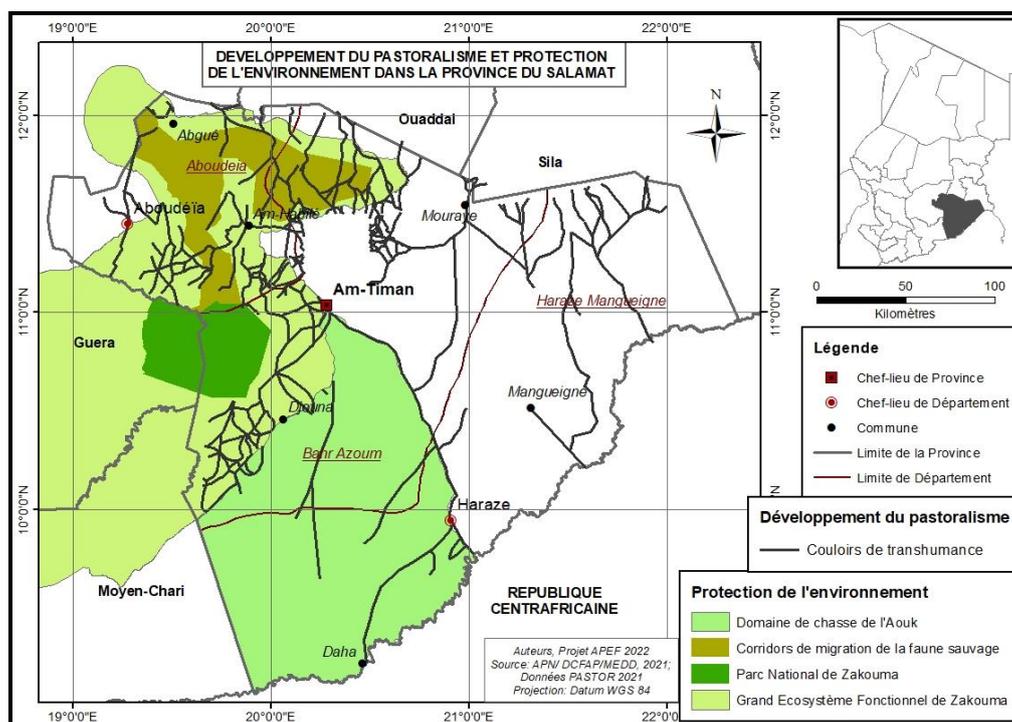
2.3.2. Elevage

Avec un cheptel évalué en 2020 à 6.240.060 têtes (toutes espèces confondues), la province du Salamat se place bien dans les provinces à fort potentiel d'élevage au Tchad²⁷.

C'est un élevage de type extensif conduit par deux grands systèmes de production, les agro-éleveurs et les transhumants.

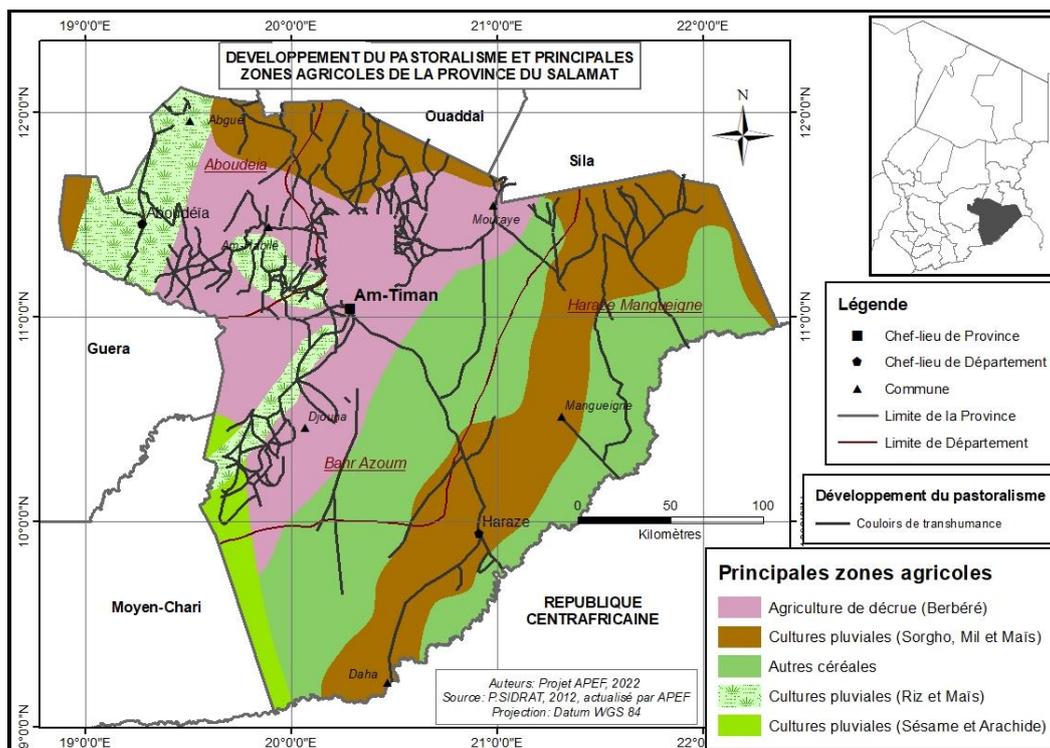
Au Salamat, le premier groupe est constitué des agro-éleveurs propriétaires de moutons, de chèvres et de quelques bœufs. Après la saison de pluie, ces derniers confient leurs animaux au deuxième groupe de propriétaires de dromadaires et de bœufs (transhumants). Les transhumants sont pour la majorité venus des zones Nord et Nord-ouest du Tchad. Les agro-éleveurs sont sédentaires.

Les cartes ci-dessous présentent les couloirs de transhumance pour la migration périodique du bétail des transhumants. Le plus souvent, pastoralisme, agriculture et protection de l'environnement se côtoient sur les mêmes espaces dans le Salamat, créant des conflits entre des acteurs dont les intérêts divergent.



Carte 17 : Couloirs de transhumance au regard des sites à haute valeur environnementale

²⁷ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.



Carte 18 : Couloirs de transhumance au regard des principales zones agricoles

Les espèces élevées sont diverses. Selon l'annuaire statistique du Tchad, l'estimation du cheptel par espèce est présentée ci-après²⁸.

Tableau 10 : Estimation du cheptel par espèce animale en province du Salamat (année 2020)

Espèces	Nombre de têtes	Pourcentage du cheptel national (%)
Bovins	1.947.113	6,0
Ovins	1.354.253	3,5
Caprins	1.184.772	2,9
Camelins	125.046	1,4
Equins	86.725	6,6
Asins	183.317	4,7
Volaille	1.358.834	3,7

Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

Les productions animales sont saisonnières et en dessous du potentiel exploitable qui pourrait satisfaire les besoins énergétiques d'une population pauvre.

La viande (fraîche et séchée) est en grande partie consommée localement par manque de structures de conservation/transformation.

²⁸ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

Au regard de sa vocation pastorale, le Salamat est une province de grande production laitière mais cette production est économiquement peu rentable en raison de son enclavement et de l'absence des unités de conservation et de transformation.

La traite et la transformation du lait s'appuient sur des techniques traditionnelles.

Les productions animales, d'une manière générale, sont limitées par :

- Une insuffisance d'infrastructures de production et de transformation/conservation (parcs de vaccination, abattoirs, aménagements pastoraux, commercialisations) ;
- Une insuffisance d'organisation des acteurs pour une meilleure valorisation du secteur et des épizooties récurrentes (parasitoses, virales).

L'aviculture familiale constitue une source de revenus appréciable et contribue à la couverture des besoins alimentaires (particulièrement en protéines animales de qualité). La province met sur le marché des poulets et des œufs. Malheureusement, les productions de la filière sont affaiblies par la maladie de Newcastle et l'absence de poulailler qui expose les volailles aux prédateurs.

2.3.3. Pêche

La pêche, bien que saisonnière, procure également des revenus appréciables à la population riveraine.

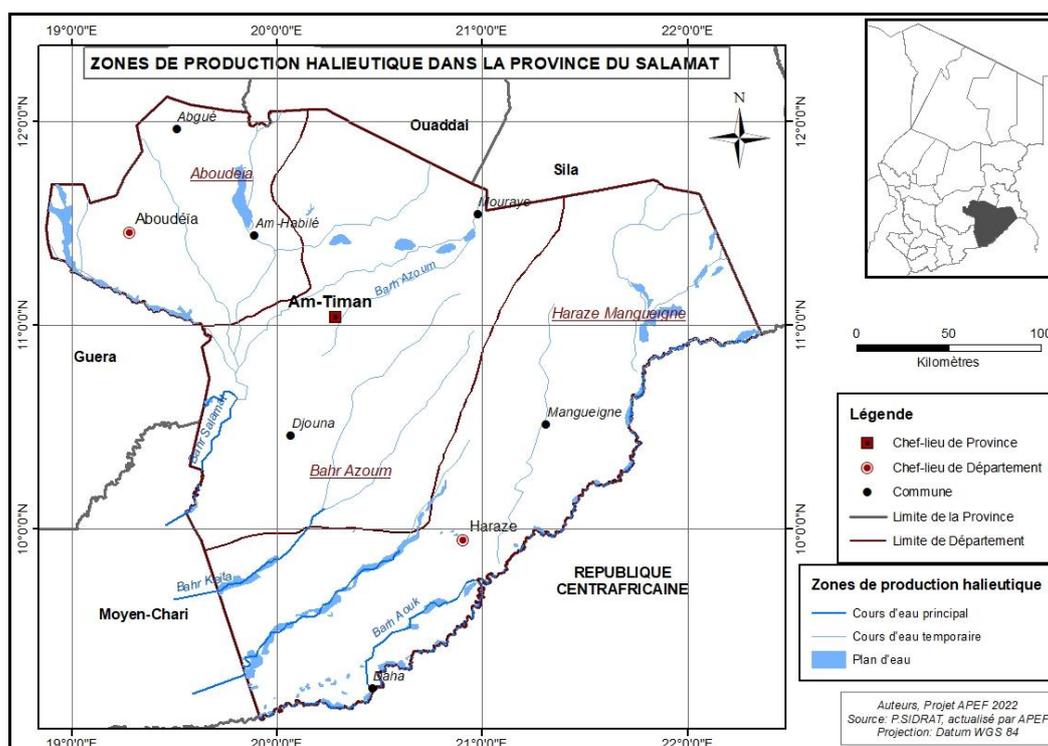
Par manque de données fiables, le nombre des acteurs et les productions sont mal connus.

Les productions halieutiques sont affectées par l'usage de pratiques de pêche traditionnelle, avec l'utilisation des engins prohibés (filets à petites mailles) et des produits toxiques, par une organisation insuffisante des acteurs et par un manque d'infrastructures de conservation/ transformation.

Les productions halieutiques (fraîches, séchées, fumées) sont consommées localement et exportées dans les provinces voisines du Moyen Chari, du Guéra, et la capitale N'Djamena ainsi que dans les pays voisins (RCA, Soudan).

Les lieux de pêche sont principalement :

- Département d'Haraze-Mangueigne :
 - o Sous-préfecture d'Haraze : Massamaye, Barh Azarack, Mindjique, Goz-Djouwat, Manguida, Koubaditème, Kassaboko ;
 - o Sous-préfecture de Daha : La pêche est beaucoup plus concentrée dans le fleuve Aouk, qui prend sa source à la frontière Tchad – Centrafrique, à partir de Daha passant par la Sous-préfecture d'Haraze précisément de Massamaye jusqu'Allo.
- Département d'Aboudeïa :
 - o Sous-préfecture d'Aboudeïa : Darasna, Amndouma, Assiref ;
 - o Sous-préfecture d'Am-Habilé : Barh Akhadar, Tourd Abor, Fodjo et Am-Habilé ;
 - o Sous-préfecture d'Abgué : Dar-Al Eche, Daradir, Dougne.
- Département de Barh-Azoum :
 - o Sous-préfecture d'Am Timan rural : tout au long du Barh-Azoum ;
 - o Sous-préfecture de Mouraye : tout au long du Barh-Azoum ;
 - o Sous-préfecture Djouna : Kaye, Gara, Barh-Keïta, Adahal, Souigne.



Carte 19 : Zones de production halieutique dans la province du Salamat (cours et plans d'eau).

Selon l'annuaire statistique du Tchad, la production de poissons frais et transformé dans la province du Salamat est présentée dans le tableau suivant pour les années 2019 et 2020²⁹.

Tableau 11 : Production de poissons frais et transformé dans la province du Salamat pour les années 2019 et 2020

	Production 2019 (t)		Production 2020 (t)	
	Poisson frais	Poisson transformé	Poisson frais	Poisson transformé
Province du Salamat	4 025	4 025	4 166	4 166
Production nationale	56 205	52 193	57 513	53 621
% par rapport à la production nationale	7,2	7,7	7,2	7,8

Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

2.3.4. Cueillette

La cueillette de nombreux produits forestiers non ligneux (balanites, jujubes, tamarins, fonio, gomme arabique, miel, bambou etc.) se fait dans la province mais leur transformation se réalise de manière très artisanale. Les opportunités sont bien présentes dans l'alimentation, la cosmétique et la pharmacie pour envisager la création d'unités de transformation de ces ressources. En particulier, les criquets apportent un complément protéinique et contribuent à l'amélioration un pouvoir d'achat.

²⁹ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

2.4. Environnement, protection de la biodiversité et tourisme

2.4.1. Environnement et protection de la biodiversité

La province du Salamat présente une nature marquée d'une biodiversité remarquable et très riche, de terrains marécageux, de plaines inondables qui représentent un potentiel écologique appréciable.

Toutefois, elle est caractérisée par un contexte écologique fragile menacé par (i) l'extension des superficies agricoles, (ii) la surexploitation des pâturages et l'intrusion dans les aires protégées du bétail (iii) des feux de brousse pour la relance des nouvelles pousses, et (iii) le braconnage (ivoire des éléphants, sauvagine, poissons...) qui se traduisent par une perte progressive de la biodiversité.

La faune sauvage (le buffle, la girafe, l'éléphant, le lion, le rhinocéros, ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux) est l'une des principales richesses du Salamat grâce à la présence du parc national de Zakouma, situé à l'intérieur de la réserve de faune du Barh-Salamat, et du domaine de chasse de l'Aouk, à la frontière avec la RCA.

Le Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), qui est en train de prendre forme, vise dans un proche avenir à assurer un équilibre et un compromis vertueux entre la conservation de la biodiversité et le développement durable des territoires concernés à l'horizon 2030.

Cet espace entre les provinces du Salamat, du Guéra et du Moyen Chari comprend des aires protégées (Parc National de Zakouma, réserve de faune de Barh Salamat, réserve de faune de Siniaka Minia, domaine de chasse de Melfi-Roukoum) qui sont reliées entre elles par des corridors de migration de la faune. A leur périphérie, des Aires Adjacentes seront dédiées au développement durable.

Les valeurs environnementales du GEFZ sont :

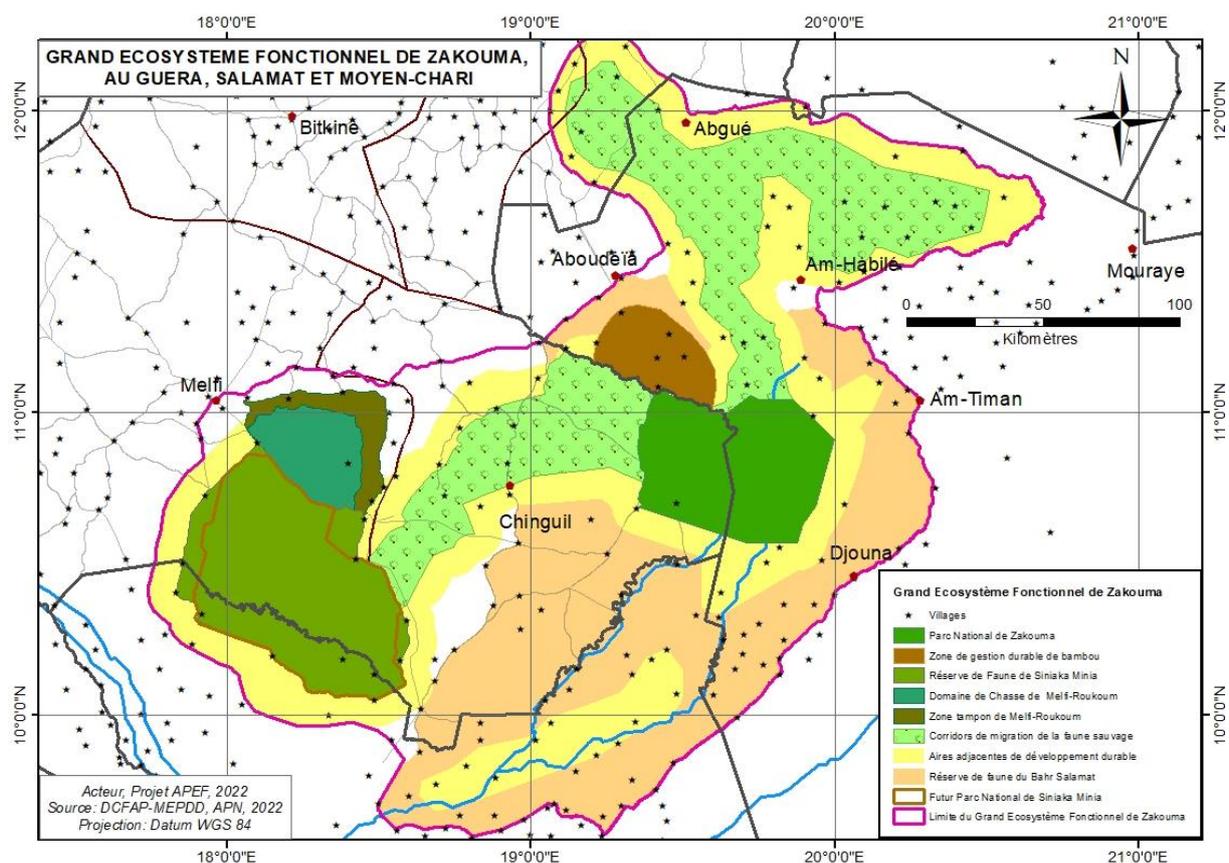
- Un écosystème très dynamique et ouvert/connecté ;
- Des fortes densités et diversités d'animaux sauvages ;
- La dernière zone de présence d'espèces animales menacées d'extinction.

Les valeurs sociales du GEFZ sont :

- Un espace d'éducation et de découverte touristique ;
- Un espace qui apporte des bénéfices socio-économiques directs et indirects.

Les enjeux et menaces pour une gestion durable du GEFZ sont :

- Les conflits homme-faune ;
- La faible implication actuelle des riverains dans la gestion ;
- Les problèmes de délimitation des couloirs de transhumance et du « foncier agricole » ;
- Le braconnage de la faune sauvage ;
- Le commerce illicite des produits de la faune ;
- L'utilisation abusive des produits chimiques ;
- Les feux de brousse tardifs ;
- La pêche illégale, avec des engins illégaux, et la surpêche ;
- La divagation / l'intrusion du bétail ;
- La croissance démographique ;
- Le changement climatique.



Carte 20 : Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma au Guéra, Moyen Chari et Salamat

La Province du Salamat dispose d'autres sites à haute valeur environnementale :

- zones de gestion durable des ressources halieutiques ;
- zones de gestion durable de bambous et ligneux ;
- plaines d'inondation des Barhs Aouk et Salamat qui sont reconnues comme sites Ramsar.

2.4.2. Tourisme

La province du Salamat est l'une des zones d'attraction touristique par excellence du Tchad. L'écotourisme est pratiqué dans les aires protégées dans le but de la protection de l'environnement et pour le bien-être des populations locales.

Les principaux sites touristiques sont :

- Le Parc National de Zakouma, créé en 1963 (cf. décret n°0867/2019, du 25 juin 2019 Portant modification du décret n°086 de 1963, du 07 mai 1963 portant création de parc national de Zakouma) et qui couvre une superficie de 305.000 ha ;
- L'ensemble du Parc National de Zakouma et la réserve de faune du Barh Salamat, d'une superficie de 2 095 010 ha, à sa périphérie souligne l'intérêt touristique, voire cynégétique avec un éco-tourisme conçu comme un atout social et économique à long terme ;
- Le domaine de chasse de l'Aouk (11 850km²)³⁰ dont la réhabilitation est prévue à travers la définition d'un plan de gestion touristique participative et la lutte contre le braconnage.

³⁰ Aucune référence officielle au classement du Domaine de Chasse de l'Aouk disponible auprès du MEPDD lors de la révision du SPAT du Salamat.

Ce tourisme est encore toutefois réservé à des initiés et ne draine pas encore des flux touristiques conséquents. Entre 2017 et 2021, malgré les perturbations liées au COVID 19, les principaux sites du Parc national de Zakouma ont accueilli annuellement près de 3 700 visiteurs comme indiqué sur le tableau suivant.

Tableau 12 : Fréquentation et type de clientèle au Parc national de Zakouma

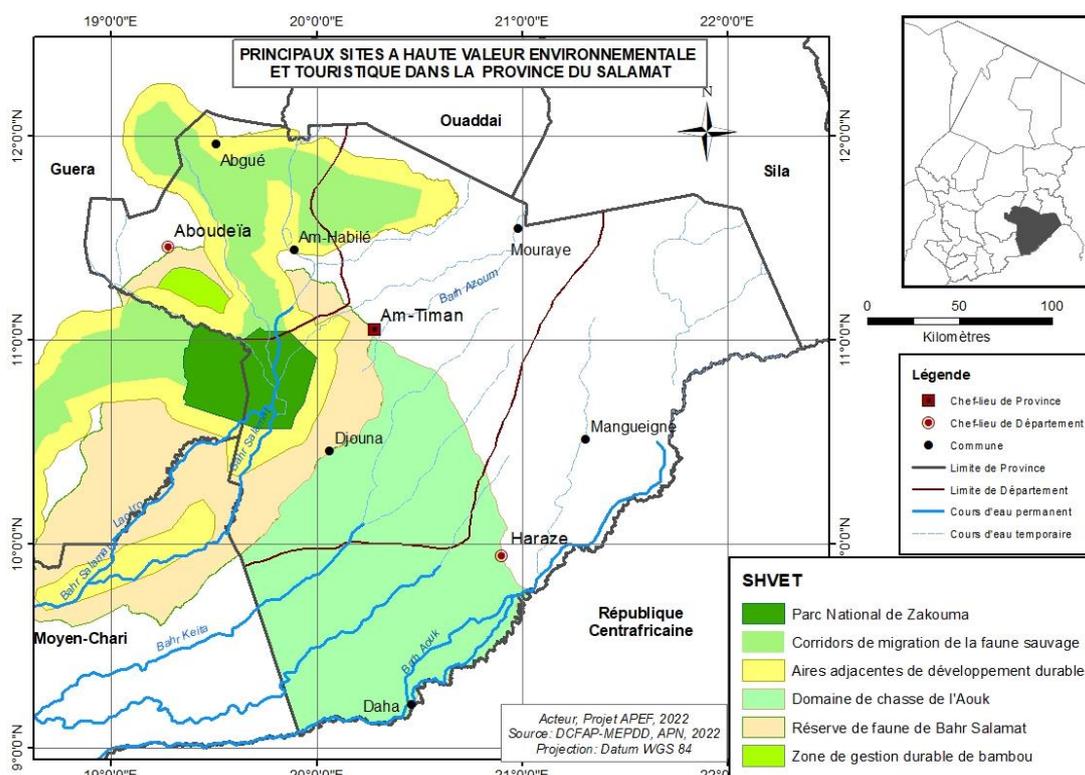
Catégorie / Camp	Année 2017-2018		Année 2018-2019		Année 2019-2020		Année 2020-2021		Moyenne annuelle	Répartition %
	Dari	Tinga	Dari	Tinga	Dari	Tinga	Dari	Tinga		
Nationaux	2 684	85	3 351	89	1 311	77	5 380	144	3 280	88
Expatriés	0	515	0	262	0	190	0	268	309	8
Internationaux	0	105	0	263	0	187	0	0	139	4
Total	2 684	705	3 351	614	1 311	454	5380	412	3 728	100
	3 389		3 965		1 765		5 792		3 728	

Source : Rapports touristiques - APN, saisons 2017 – 2021

Sur cette période, l'effectif des visiteurs nationaux représentait 88%, contre 8% pour les expatriés et 4% pour les internationaux.

Par ailleurs, il y a lieu d'encourager les aménagements touristiques dans la ville d'Am Timan, avec la construction de l'aéroport et la finalisation de l'hôtel trois étoiles pour renforcer et améliorer l'hébergement, et d'accompagner les initiatives privées et publiques qui s'investissent actuellement dans ce secteur.

La carte ci-dessous présente les sites à haute valeur environnementale et touristique existant dans la province.



Carte 21 : Principaux sites à haute valeur environnementale et touristique dans le Salamat

2.5. Activités minières et pétrolières

La Province du Salamat est caractérisée par un potentiel minier très riche et diversifié.

De nombreuses carrières sont dispersées sur le territoire provincial :

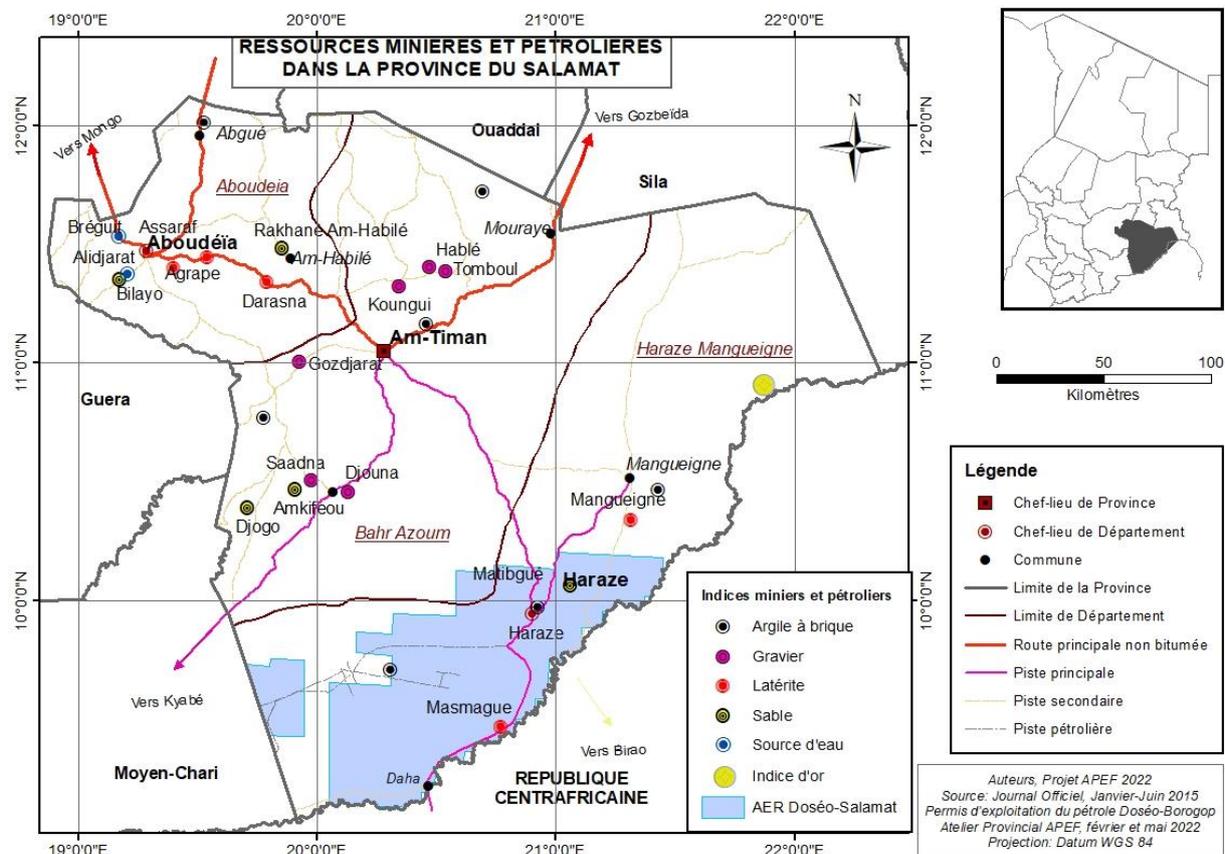
- des gisements d'argile qui permettent la fabrication d'objets d'arts tels que les jarres, les pots de fleurs et autres objets de poterie ;
- des carrières de sable fluvial qu'on retrouve le long du Barh Azoum ;
- des carrières de terres latéritiques.

Des indices de pétrole ont été découverts en 2010 à Haraze (sous-préfectures de Daha et de Haraze). La confirmation prochaine de ces indices et l'exploitation effective de ces ressources permettront de rehausser le développement provincial et sous-provincial.

Des indices d'or seraient également identifiés dans la sous-préfecture de Mangueigne (sur le site de Manachire à 240 km de Mangueigne) et pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'une exploitation artisanale.

Les activités minières et pétrolières qui ne seraient pas menées selon les normes et bonnes pratiques techniques, environnementales et sociales en vigueur portent préjudice au développement durable de la province.

La carte ci-dessous présente les ressources minières et pétrolières dans la province du Salamat.



Carte 22 : Ressources minières et pétrolières de la province du Salamat.

2.6. Manifestations des changements climatiques

Selon les enquêtes menées dans le cadre du plan de développement provincial, il a été constaté par les populations locales que, depuis plus d'une décennie, des manifestations d'aléas climatiques surviennent dans les différents départements de la province et se traduisent par :

- La baisse de la pluviométrie dans tous les villages, cantons, communes, sous-préfectures et départements de la province avec comme conséquences la réduction de la durée des pluies, le tarissement des cours d'eau et des mares ;
- La hausse de la température avec des gradients compris entre 42 et 45°C dans les maisons et les chambres de certaines localités, rendant la vie insupportable ;
- Des vents violents et des inondations sont aussi enregistrés et constituent les risques et catastrophes que connaissent les habitations, les arbres et les arbustes, les routes et les ouvrages d'art dans les localités où ces phénomènes se produisent.

Outre les impacts environnementaux et sur la biodiversité, ce sont des risques qui affectent véritablement les secteurs de la production que sont l'agriculture, l'élevage et la pêche (en particulier, la perturbation du calendrier agricole).

Le choix des composantes prioritaires d'aménagement du territoire et de développement a permis de faire un état de lieux et d'analyser en profondeur les forces et les faiblesses de chacune d'elle. Il est dès lors indiqué d'explorer les perspectives de développement provincial selon les tendances observées.

3. Perspectives selon les tendances observées dans la province du Salamat

Sur base des deux premiers chapitres du SPAT, il est développé dans cette section, de manière synthétique, les perspectives et tendances observées à l'horizon 2032 quant aux composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement de la province.

La population de la province passerait de quelques 450.000 habitants en 2020 à un peu plus de 690.000 habitants à l'horizon du schéma.

Cette croissance impliquerait une demande en nourriture et en espace d'activités à satisfaire. Les actions de coupe abusive de bois répondent aux préoccupations suivantes : besoins d'alimentation (bois de chauffe...), d'habitation (cuisson des briques, toitures...), champêtres (installation des nouveaux champs, feux de brousses...). La disponibilité des ressources forestières et ligneuses de la province serait ainsi menacée.

La production céréalière de la province du Salamat resterait excédentaire compte tenu des rendements actuels, même sans les perspectives d'amélioration de la productivité et des potentialités agricoles existantes. Toutefois, les pratiques inappropriées de l'agriculture se poursuivraient encore pendant une grande partie de la période de réalisation du SPAT (extension des superficies cultivables, sous-utilisation des intrants, destruction de milliers d'hectares de forêts claires, forêts galerie et savanes, l'utilisation inappropriée de désherbants) et seule une proportion modeste des producteurs modifieraient leur technicité (les "nouveaux producteurs" et exploitants employant des systèmes modernisés de production) en raison de la persistance de la faiblesse de l'accompagnement des paysans par les services techniques de l'agriculture. Ces faiblesses s'expliqueraient par des manques de moyens des services étatiques décentralisés.

Le secteur céréalière du Salamat resterait dominé par le sorgho de décrue (berbéré) confronté aujourd'hui à l'impuissance des paysans pour faire face aux ennemis des cultures qui affectent notablement les rendements. L'absence de fertilisation et l'irrégularité du régime pluviométrique, même dans cette province réputée pour recevoir des précipitations en quantité suffisante pour permettre une production soutenue, impacteraient négativement sur les productions et inciteraient les paysans à maintenir des stratégies d'extension des terres cultivées, au détriment des espaces naturels.

Tendance déjà amorcée ces dernières années, la culture du berbéré continuerait à faire progressivement place à la riziculture, à la maïsiculture et au maraichage. Ces spéculations sont économiquement plus rentables que celle du berbéré.

Si la situation d'insuffisance en infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles se poursuivait, on assisterait à une sur-commercialisation et un risque d'insuffisance alimentaire pour la province.

Le début de mécanisation, la réalisation des périmètres irrigués, et les projets et programmes en cours d'exécution par l'Etat pourraient augmenter substantiellement les productions agricoles, mais la réussite de ces projets serait affectée par l'insuffisance de la participation en amont des acteurs ruraux bénéficiaires.

Sur la base d'un taux de croissance annuelle des statistiques agricoles 2010-2020 pour les bovins, ovins, caprins et camélins, l'effectif du cheptel de la province s'approcherait des 10.000.000 de têtes en 2032 avec pour corollaire une forte demande en espaces pastoraux, un surpâturage aggravé et des tensions accrues entre agriculteurs et éleveurs, et entre éleveurs et pêcheurs.

La poursuite de la pratique des brulis de la strate herbacée pour déclencher des repousses d'herbe fraîche provoquerait des dégâts aux ressources ligneuses et des phénomènes d'érosion au début de la saison des pluies.

La transhumance, si elle se poursuivait en l'absence d'infrastructures pastorales dans la zone sahéenne destinées à modérer les mouvements vers le Salamat, et avec le maintien du taux actuel de croissance du cheptel, intensifierait la pression exercée sur les ressources naturelles de la province, et exacerberait les situations conflictuelles entre agriculteurs et transhumants venant s'installer dans le Salamat pendant une partie désormais prolongée de l'année.

La cueillette artisanale du miel et de la gomme arabique par la population rurale du Salamat (cultivateurs, nomades) par des brulis entrainerait aussi des dommages sur son environnement.

L'exploitation des données satellitaires fait apparaître un recul très important de la végétation ligneuse en faveur des cultures pluviales et de décrue, qui auraient augmenté dans la période 2012 à 2021 d'environ 155 000 ha en 9 ans, soit près de 17 000 ha par an (source Datoloum et al., GEOMENA, mai 2022).

Tout porte donc à croire que la valorisation et la transformation, notamment dans une perspective d'autonomisation de la femme à travers l'aspect « genre », demeurerait le maillon le plus faible de la chaîne de valeur ajoutée des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques dans la province du Salamat.

La province pourrait bénéficier d'un meilleur réseau routier, notamment par le bitumage de l'axe Mongo-Aboudéïa-Am Timan-Haraze et de l'axe Am Timan-Singako-Kyabé-Sarh en projet. La réalisation de ces voies de communication désenclaverait la province et ses départements, apporterait une amélioration aux conditions d'existence des habitants et renforcerait les échanges économiques.

A l'horizon 2032, la province du Salamat, de par sa situation géographique frontalière à la République Centrafricaine et au Soudan, pourrait bénéficier d'échanges commerciaux importants de biens et de personnes et devenir un pôle sous régional indiscutable. Cependant, les situations d'insécurité actuellement en cours dans les deux pays risque de contraindre le développement harmonieux de cet espace.

Les sites touristiques, notamment le Parc National de Zakouma, la réserve de faune du Bahr Salamat, le domaine de chasse de l'Aouk, et les autres sites à haute valeur touristique et culturelle pourraient relancer le tourisme.

La gestion durable du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), à travers ses aires protégées, corridors de migration de la faune sauvage et aires adjacentes de développement durable, devrait contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles de la province.

L'élaboration concertée et inclusive d'un plan cadre d'aménagement et d'utilisation des terres du GEFZ serait la condition pour équilibrer les usages et éviter les conflits tout en permettant le développement durable.

Sans une plateforme et des outils de conciliation et de coordination, les conflits entre acteurs du développement des activités agro-sylvo-pastorales et environnementales de la province du Salamat, dont les intérêts peuvent diverger sur les mêmes espaces, devraient poursuivre la tendance actuelle, voire s'amplifier.

Le changement climatique qui constitue une menace réelle sur l'environnement et la biodiversité entrainerait un impact négatif sur le potentiel productif agro-sylvo-pastoral et halieutique.

La Province du Salamat est caractérisée par un potentiel minier très riche et diversifié. L'exploitation non responsable de ces ressources porterait un préjudice environnemental et social au développement inclusif et participatif de la province.

L'hydraulique pastorale étant insuffisamment maîtrisée par les acteurs et les axes de transhumance étant de plus en plus saturés, la poursuite de la tendance actuelle serait source de recrudescence des conflits pour la gestion des points d'eau.

Dans le domaine de l'eau potable, les besoins sont énormes, avec un déficit de près de 520 PMH et 116 AEP en état. A cela s'ajoute le coût élevé des investissements par forage équipé et les difficultés que rencontrent les entreprises à réaliser des forages dans la partie nord.

Si dans le domaine économique nous observons des tendances peu performantes, la situation se dégraderait dans les secteurs sociaux.

En effet, dans le secteur de l'éducation, si les tendances actuelles se maintiennent (insuffisance infrastructurelle, nombre insuffisant d'enseignants, sous-scolarisation...), le niveau d'éducation et d'alphabétisme se dégraderait d'avantage.

Dans le secteur de la santé, avec un nombre insuffisant d'infrastructures, d'équipements et de personnel qualifié, la qualité de la couverture sanitaire se dégraderait et exposerait davantage la population aux malaras et autres vecteurs de maladies (parasites, bactéries, virus...).

De ces perspectives et tendances observées à l'horizon 2032 ressortent des enjeux de l'aménagement du territoire et de développement qui seront présentés ci-après.

4. Enjeux de l'Aménagement du Territoire et de Développement

Selon les composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement, les enjeux d'aménagement du territoire de la province, qui découlent de l'observation de la situation actuelle et des perspectives tendanciennes de l'évolution de cette situation, sont formulés de la manière suivante :

- **Enjeu 1 : Renforcement des services sociaux de base pour une intégration provinciale et sous provinciale ;**
- **Enjeu 2 : Conciliation entre préservation des écosystèmes et consolidation des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;**
- **Enjeu 3 : Diversification économique par le développement des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, la valorisation du patrimoine de biodiversité et culturel et la mise en valeur des ressources pétrolières et minières.**

Pour chaque enjeu formulé ci-avant qui se base(nt) sur les contraintes et les atouts dégagés des analyses sectorielle et territoriale des parties précédentes, un ou plusieurs objectif(s) d'aménagement et de développement sera / seront retenu(s) pour la province.

5. Objectifs du SPAT à l'Horizon 2032

Les objectifs prennent en compte les besoins légitimes des populations et s'inscrivent dans les trois dimensions d'ordre social, économique et environnemental, plaçant de ce fait l'homme au cœur de l'aménagement du territoire. Ils permettront d'aménager le cadre dans lequel l'homme vit et travaille dans une perspective à très long terme, au-delà des simples 10 années du SPAT, pour améliorer ses conditions d'existence et préserver son environnement afin d'en assurer, voire d'améliorer, la capacité de production.

C'est ce capital qui sera transmis aux générations futures. Il est de la responsabilité de tous que cet héritage soit remis intact.

En réponse à « l'Enjeu 1 : Renforcement des services sociaux de base pour une intégration provinciale et sous provinciale », l'objectif consiste à :

- **Objectif 1.1 : Mettre en œuvre un programme de "rattrapage" de ses infrastructures de communication et infrastructures socio-collectives qui sera favorable à l'amélioration des conditions d'existence de ses habitants, mais également à la dynamisation de son développement économique.**

En réponse à « l'Enjeu 2 : Conciliation entre préservation des écosystèmes et consolidation des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques », l'objectif consiste à :

- **Objectif 2.1 : Promouvoir une économie rurale modernisée et diversifiée, respectueuse de son environnement et capable de maintenir le Salamat dans sa position de grenier céréalier, tout en conciliant de manière coordonnée et concertée les activités agricoles, pastorales et environnementales.**

En réponse à « **l'Enjeu 3 : Diversification économique par le développement des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, la valorisation du patrimoine de biodiversité et culturel et la mise en valeur des ressources pétrolières et minières** », les objectifs consistent à :

- **Objectif 3.1 : Diversifier l'économie provinciale par le développement des activités de transformation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;**
- **Objectif 3.2 : Valoriser le patrimoine de biodiversité et culturel de la Province par le tourisme du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), du domaine de chasse de l'Aouk et des sites à haute valeur environnementale et culturelle ;**
- **Objectif 3.3 : Mettre en valeur de manière transparente et respectueuse de l'environnement les ressources pétrolières et minières.**

Les objectifs du SPAT tels que proposés apporteront des réponses permettant d'assurer le développement durable de la province en se basant sur ses potentialités tout en prenant en compte ses contraintes et en l'insérant dans la dynamique d'émergence globale prônée par l'Etat Tchadien. De tous ces objectifs, quelles orientations faut-il retenir pour guider les actions d'aménagement et de développement ?

6. Orientations de l'Aménagement du Territoire et de Développement

Le SPAT, outil d'aide à la décision, à la coordination de l'action publique et à la mise en cohérence des actions sur le territoire provincial, doit contribuer à promouvoir le développement économique et à préserver les écosystèmes de la province par des mesures et des actions appropriées inscrites dans les politiques sectorielles de développement.

Les secteurs prioritaires du Salamat sont respectivement l'agriculture et l'élevage, qui nécessitent un développement harmonieux dans un contexte environnemental sensible et riche en biodiversité. Mais d'autres secteurs disposent d'un potentiel très important dont la valorisation contribuera à dynamiser l'économie de la province. Il s'agit notamment du tourisme, de l'exploitation des ressources minières et pétrolières et du développement de la transformation des filières porteuses.

Ce développement, responsable et durable, sera conditionné par le renforcement des services sociaux de base et de l'intégration provinciale et sous provinciale. Il se fera dans le cadre d'une démarche participative impliquant les acteurs à la base du processus de développement, dans une vision d'appropriation des actions par les bénéficiaires.

Les orientations suivantes ont été retenues en vue d'atteindre les objectifs de l'Aménagement du Territoire et de Développement pour la Province du Salamat :

- **Objectif 1.1 : Mettre en œuvre un programme de "rattrapage" de ses infrastructures de communication et infrastructures socio-collectives qui sera favorable à l'amélioration des conditions d'existence de ses habitants, mais également à la dynamisation de son développement économique :**

- **Orientation 1 : Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication ;**
- **Orientation 2 : Le renforcement du rôle des villes.**

- **Objectif 2.1 : Promouvoir une économie rurale modernisée et diversifiée, respectueuse de son environnement et capable de maintenir le Salamat dans sa position de grenier céréalier, tout en conciliant de manière coordonnée et concertée les activités agricoles, pastorales et environnementales :**
 - Orientation 3 : Le développement des productions animales et végétales ;
 - Orientation 4 : La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales.
- **Objectif 3.1 : Diversifier l'économie provinciale par le développement des activités de transformation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques :**
 - Orientation 5 : La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
- **Objectif 3.2 : Valoriser le patrimoine de biodiversité et culturel de la Province par le tourisme du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), du domaine de chasse de l'Aouk et des sites à haute valeur environnementale et culturelle :**
 - Orientation 6 : La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), du domaine de chasse de l'Aouk (DCA) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle ;
 - Orientation 7 : Le développement touristique.
- **Objectif 3.3 : Mettre en valeur de manière transparente et respectueuse de l'environnement les ressources pétrolières et minières :**
 - Orientation 8 : La consolidation de l'exploitation pétrolière et minière responsable et respectueuse de l'environnement.

Ces huit (8) orientations de l'aménagement du territoire et de développement ont été développées dans les sections suivantes sous forme d'actions à mener pendant la période de mise en œuvre du SPAT.

6.1. Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication

Il s'agira de créer des infrastructures de communication pour permettre de désenclaver la province et de déclencher le développement soutenu et continu des échanges et des communications avec le reste du pays et de la sous-province. Les travaux et aménagements retenus sont les suivants :

- Bitumage complet de l'axe principal Mongo-Aboudeïa-Am Timan-Haraze, long de presque 400 km, permettra l'écoulement des produits céréaliers et maraichers ;
- Bitumage de l'axe reliant Sarh-Kyabé-Am Timan-Abéché facilitera la circulation des personnes, biens et services. Il évitera le détour par l'intérieur du pays, notamment N'Djamena ;
- Aménagement des pistes rurales Aboudeïa-PNZ, Aboudeïa-Sarh, Am Timan-PNZ ;
- Aménagement de la piste Haraze-Mangueigne ;
- Aménagement de la piste Haraze-Daha-Kyabé ;
- Aménagement de la piste Mouraye-Mangueigne ;
- Aménagement de la piste Am Timan-Goz-beida ;
- Aménagement de la piste Amdjabir-Darasna ;
- Création d'une piste Miraire-Ardo-Mouraye ;
- Construction d'un pont sur le Barh-Azoum à Am Timan.

6.2. Le renforcement du rôle des villes

L'espace urbain du Salamat est très peu structuré. La réalisation d'un réseau urbain permettra de créer plusieurs zones de dynamique économique dans la province.

Le réseau sera articulé autour des relations entre les villes et les zones rurales. Il doit s'appuyer sur des programmes d'équipements collectifs appropriés et hiérarchisés permettant aux villes d'entretenir des relations entre elles et les zones rurales.

Afin de permettre une bonne planification des équipements collectifs, une hiérarchisation des centres urbains a été faite selon les critères suivants :

- la fonction et le niveau d'équipement du centre urbain ;
- la taille de sa population et sa situation géographique ;
- son enclavement.

Les 3 Chefs-lieux de département : Am Timan, Aboudeïa et Haraze

La restructuration des villes d'Am Timan, Haraze et Aboudeïa s'impose, car il s'agit de villes anciennes qui méritent de nos jours quelques interventions techniques pour les rendre beaucoup plus aptes à offrir des services et de la sécurité. Les actions à mener sont :

- Réaliser un projet de lotissement dans chacun des trois (3) départements ;
- Construire 50 logements sociaux dans les trois départements, dont 30 à Am Timan, 10 à Aboudeïa et 10 à Haraze ;
- Mettre en place une centrale électrique ;
- Réaliser un plan directeur d'urbanisme dans chaque département en intégrant la dimension genre, environnement et droits humains ;
- A Am Timan, chef-lieu de la province, bitumer 20 km de voirie, mettre en place un réseau de drainage, construire et équiper la délégation provinciale de l'action sociale à Am Timan, construire et équiper un centre d'accueil et de formation professionnelle pour les enfants de la rue et les personnes handicapées.

Lors de la révision du SPAT, les parties prenantes se sont accordées sur des mesures spécifiques pour les villes de Aboudeïa et Haraze.

En particulier pour Aboudeïa

Sa proximité avec la ville de Mongo et la fluidité de communication avec N'Djamena à travers la route nationale bitumée N'djamena-Mongo lui confère une position stratégique susceptible de dynamiser l'économie de la province. Il est prévu de :

- Renforcer la fonction administrative par la création et l'équipement d'un hôtel administratif ;
- Renforcer les infrastructures socio-économiques existantes : eau, électricité, téléphone et internet ;
- Aménager la voirie urbaine, assainir la ville et réhabiliter les services commerciaux ;
- Construire un centre social et un jardin d'enfants ;
- Construire et équiper un centre d'accueil et de formation professionnelle pour les enfants de la rue et des personnes handicapées ;
- Réhabiliter et rendre accessible l'abattoir.

En particulier pour Haraze

Haraze regorge de nombreuses ressources agro-sylvo-pastorales et pourra représenter une ville d'échanges de biens et services en étant reliée au commerce triangulaire entre le Soudan, le Tchad et la RCA. Il est prévu de :

- Renforcer la fonction administrative par la création et l'équipement d'un hôtel administratif ;
- Renforcer les infrastructures socio-économiques existantes : eau, électricité, téléphone et internet ;
- Aménager la voirie urbaine, assainir la ville et réhabiliter les services commerciaux ;
- Réaliser et renforcer les infrastructures sociales (centre de formation professionnel, hôpital, centres de santé, maison des jeunes, bibliothèque etc.) ;
- Renforcer les capacités des lycées, écoles, centres d'alphabétisation ;
- Construire un centre social et un jardin d'enfants ;
- Construire et équiper un centre d'accueil et de formation professionnelle pour les enfants de la rue et les personnes handicapées ;
- Construire un marché moderne ;
- Aménager une gare routière ;
- Créer un marché à bétail ;
- Réhabiliter et renforcer les capacités des aires d'abattage et de la boucherie ;
- Construire un stade omnisport ;
- Réhabiliter l'aérodrome.

Villes intermédiaires : chefs-lieux des 9 sous-préfectures

S'agissant des villes intermédiaires, les chefs-lieux des sous-préfectures sont pour le département d'Aboudeïa, les villes Aboudeïa, Abgué et Am Habilé, pour le Barh Azoum, les villes de Am Timan, Djouna, Mouraye, et pour Haraze, les villes de Haraze, Manguéigne, Daha.

Avec des populations comprises entre 2.000 et 4.000 habitants, il s'agira dans ces villes intermédiaires de renforcer l'autorité administrative et les services sociaux de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation, du commerce et du transport. Il s'agira de :

- Construire les bureaux et résidences des sous-préfets ;
- Renforcer et construire les infrastructures socio-économiques existantes : eau, électricité, téléphone etc. ;
- Aménager et assainir la ville et réaliser les infrastructures sociales ;
- Renforcer les infrastructures socio-culturelles (maison de jeunes, bibliothèque) ;
- Réhabiliter et équiper les centres de santé ;
- Aménager les pistes de production ;
- Réhabiliter et renforcer les capacités des marchés hebdomadaires ;
- Construire un pont à Darasna.

6.3. Le développement des productions végétales et animales

Le développement des productions végétales

La province du Salamat est considérée comme l'un des greniers céréaliers du Tchad.

Le développement des productions agricoles passera par :

- La maîtrise et l'extension durable des superficies ;
- L'appui-conseil aux acteurs, y compris les organisations de femmes ;
- L'aménagement durable des superficies pour les filières porteuses et agro-business ;
- La gestion équitable et rationnelle des sols et des eaux de ruissellement ;
- L'amélioration de la commercialisation des produits agricoles.

L'amélioration de la production agricole sera promue par des améliorations techniques identifiées auprès des services de l'agriculture (ITRAD, ANADER). Elle concernera les céréales, tout comme les oléagineux et autres cultures (p.ex. tubercules, maraichage). Il s'agira de :

- Former massivement les paysans à l'utilisation des techniques de production intensive mises au point par la recherche agronomique ;
- Mécaniser l'agriculture et utiliser des équipements agricoles adaptés aux sols de la province ;
- Introduire de nouvelles filières et améliorer l'accompagnement des producteurs par l'appui-conseil ;
- Construire des magasins de stockage dans les 3 départements ;
- Respecter des règles d'attribution coutumière des terres et éviter l'occupation agricole anarchique de l'espace ;
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des produits (maïs, riz, arachide, sésame, niébé, fruits etc.) ;
- Développer les cultures irriguées (10.000 ha de périmètres irrigués et de bas-fonds) pour la culture du maïs, du riz, des cultures maraichères, de l'arboriculture fruitière... ;
- Renforcer les capacités des organisations paysannes pour qu'elles maîtrisent l'ensemble des maillons de commercialisation des produits des différentes filières (de l'acquisition à la commercialisation).

Le développement des productions animales

Cet axe de développement prend en compte le développement de l'élevage et de la pêche.

Développement de l'élevage

L'élevage est une activité importante dans la province. Il occupe la majeure partie de la population tout comme les productions agricoles végétales.

Les défis sont de contenir l'affluence des transhumants et de développer l'élevage en bonne intelligence avec l'agriculture en anticipant les conflits agriculteurs-éleveurs.

Le développement des productions animales passera par :

- La réalisation et la réhabilitation des infrastructures pastorales (puits, forages, couloirs de transhumance, aménagements de mares, parcs, entrepôts pour le stockage du fourrage et/ou de sous-produits de production animale) ;
 - o En particulier : Baliser les couloirs de transhumance conflictuels et les aires de stationnements de la province ;
- L'amélioration de la santé animale en assurant le service vétérinaire nécessaire au maintien de la productivité des troupeaux et en créant et réhabilitant les infrastructures sanitaires ;
 - o En particulier : Construire les parcs de vaccinations dans toutes les zones de concentration de bétail de la province ;
- La construction d'un marché à bétail dans les départements d'Haraze et d'Aboudeïa ;
- La construction d'aires d'abattage à Aboudeïa et Haraze et la réhabilitation de la boucherie d'Am Timan.

Développement halieutique

Cette activité artisanale est exercée par les populations riveraines des mares et des rivières. Les défis sont :

- Le tarissement précoce des cours d'eau ;
- La coïncidence des calendriers avec la culture de décrue (berbéré) ;
- L'inorganisation du secteur, l'insuffisance de l'appui technique et financier et la faible valorisation des produits de la pêche.

Le développement des productions halieutiques passera par :

- Former et accompagner les pêcheurs aux techniques de pêche et aux techniques de transformation/conservation des produits ;
- Favoriser l'accès aux intrants et aux matériels de pêche adéquats ;
- Renforcer les capacités des institutions en charge de la pêche ;
- Développer la pisciculture.

6.4. La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales.

Les acteurs du développement des activités agricoles, pastorales et environnementales de la province du Salamat émettent les mêmes préoccupations quant à la conciliation de ces activités pratiquées sur les mêmes espaces mais dont les intérêts peuvent diverger.

Les orientations en aménagement du territoire s'articuleront autour de la mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales. Dans les faits, il s'agira des activités suivantes :

- Une mise en œuvre et un suivi-évaluation coordonnés et concertés du SPAT ;
- Le balisage des couloirs de transhumance conflictuels et des aires de stationnement de bétail de la province, ainsi que l'élaboration des accords sociaux associés ;
- Une planification et un suivi du foncier agricole ;
- L'élaboration concertée et inclusive d'un plan cadre d'aménagement et d'utilisation des terres du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ).

6.5. La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques

La transformation / valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques sera renforcée via les fédérations et coopératives à travers des activités variées :

- Regrouper les produits après la récolte ;
- Assurer leur stockage, le conditionnement ou la transformation en vue de leur commercialisation ;
- Accompagner les coopératives par un appui-conseil à l'organisation, et à la spécialisation ;

- Réaliser des infrastructures de stockage/conditionnement (magasins, complexe de réfrigération...) et unités de transformation (moulins, décortiqueuses, séchoirs, pressoirs, fumoirs...) dans les trois grandes villes de la province (Am Timan, Aboudeïa, Haraze) ;
- Assainir les circuits commerciaux.

A travers la création des unités de transformation locale, les différentes filières de spécialisation seront :

- Filières agricoles : les céréales (mil, sorgho, berbéré, maïs, riz), les tubercules (manioc...) seront décortiqués, moulus et conditionnés en farine, les oléagineux (arachide, sésame, haricot) seront décortiqués et transformés en huile végétale etc. ;
- Filières pastorales : essentiellement la viande et les sous-produits animaux (lait, beurre, peau, sabots, cornes...) seront concernés. Les viandes seront séchées, boucanées, conditionnées et le lait transformé ;
- Filières halieutiques : essentiellement le séchage, le salage et le fumage des produits de la pêche ;
- Une filière active dans la production de nourriture pour les animaux d'élevage (fourrages pour les vaches laitières, les taureaux d'élevage, les poules, les lapins, etc.).

6.6. La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), du domaine de chasse de l'Aouk (DCA) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle

La province du Salamat est l'une des provinces la moins dégradée de toutes les provinces du pays. Elle est toutefois caractérisée par un contexte écologique fragile marqué par l'extension des superficies agricoles, le pâturage croissant, et l'anthropisation des espaces.

Le développement durable de la province du Salamat passera par la préservation de ses valeurs environnementales et culturelles :

- La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) ;
- La réhabilitation du domaine de chasse de l'Aouk (DCA) ;
- La gestion des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle.

La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ)

La gestion durable du GEFZ contribue à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles du Tchad.

Le GEFZ est un espace compris entre les provinces du Salamat, du Guéra et du Moyen Chari. Il comprend des « poumons de conservation » reliés entre eux par des corridors de migration de la faune. Il est constitué des :

- Aires protégées : le Parc National de Zakouma, la réserve de faune de Barh Salamat, la réserve de faune de Siniaka Minia, et le domaine de chasse de Melfi-Roukoum ;
- Corridors de migration de la faune sauvage ;
- Aires adjacentes de développement durable.

« La protection de l'ensemble de l'écosystème est nécessaire pour une conservation efficace et durable de la grande faune, de ses migrations et de ses habitats ».

Afin de permettre le développement durable, équilibrer les usages et éviter les conflits, la gestion du GEFZ passera par :

- La reconnaissance et la délimitation de corridors de migration de la faune sauvage ;
- La reconnaissance et la délimitation d'aires adjacentes comme territoires de développement durable ;
- La reconnaissance et la délimitation de couloirs de transhumance et d'espaces pastoraux ;
- Une planification et un suivi du foncier agricole pour éviter la dégradation des espaces protégés et les conflits « Homme Faune » ;
- La cogestion (gestion partagée) d'espaces de ressources naturelles ;
- Le renforcement des capacités des instances de gouvernance du GEFZ ;
- L'appui aux organisations paysannes à la récolte, à la transformation et à la commercialisation des PFNL ;
- Le zonage des terroirs des localités les plus touchées par les conflits « Homme-Faune » ;
- La réalisation des points d'eaux pour les animaux sauvages et au profit des communes.

La réhabilitation du domaine de chasse de l'Aouk (DCA)

La gestion durable du DCA contribue à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles du Tchad.

C'est une aire protégée au centre de vastes écosystèmes transfrontaliers d'une grande richesse en biodiversité, interconnectés et supports aux moyens d'existence des populations rurales.

Le DCA est sujet au braconnage et aux situations conflictuelles aux frontières du Tchad et de la RCA. Les événements de la guerre de 2008 ont mis en ruine le fonctionnement du DCA, qui autrefois générait des ressources à l'administration locale.

Les défis à relever sont de promouvoir :

- un comportement responsable de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu ;
- une gestion durable des ressources naturelles.

Il s'agit de mettre en place un Plan de Gestion et d'Aménagement intégré et durable en concertation avec les populations riveraines.

Les actions comprendront :

- L'actualisation des informations en vue de disposer d'un cadre juridique fiable du Domaine de chasse de l'Aouk³¹ ;
- la définition d'un plan de gestion touristique participative ;
- la construction d'infrastructures pour le tourisme ;
- la lutte contre le braconnage ;
- la réhabilitation de la biodiversité.

La gestion des autres sites à haute valeur environnementale

La Province du Salamat dispose d'autres sites à haute valeur environnementale (« Hotspots ») à protéger.

³¹ Aucune référence officielle au classement et aux limites du Domaine de Chasse de l'Aouk disponible auprès du MEPDD lors de la révision du SPAT du Salamat.

Leur gestion passera par l'aménagement participatif et inclusif et la gestion durable de zones de production halieutique, ainsi que l'identification et le suivi de zones de gestion durable de bambous et ligneux.

6.7. Le développement touristique

La province du Salamat dispose d'atouts touristiques environnementaux et culturels.

Les sites touristiques de la province sont essentiellement environnementaux et présents dans le Parc National de Zakouma, la réserve de faune du Barh Salamat et dans le domaine de chasse de l'Aouk, très riches en faune et flore. Les plaines d'inondation des Barhs Aouk et Salamat, qui sont reconnues comme sites Ramsar, sont également prisées.

Ils sont inscrits dans la majorité des circuits touristiques de découverte du Tchad. Toutefois, pour inciter les Tour-opérateurs à retenir cette province comme une destination touristique privilégiée, les actions suivantes sont à entreprendre.

Au niveau du Parc National de Zakouma :

- Finaliser le Plan de Développement Touristique du PNZ ;
- Structurer et consolider une offre touristique variée ;
- Développer une communication et un marketing territorial de Zakouma et du GEFZ à l'étranger ;
- Développer l'écotourisme et l'artisanat durable sur les zones et thèmes à fort potentiel.

Au niveau du domaine de chasse de l'Aouk, les actions prioritaires sont :

- Définir un plan de gestion touristique participative ;
- Construire des infrastructures dédiées au tourisme ;
- Lutter contre le braconnage.

En particulier, il s'agira des actions suivantes à réaliser lors de la mise en œuvre du SPAT :

- Tourisme environnemental :
 - o Construction de la délégation du tourisme et de la culture ;
 - o Construction de deux hôtels publics ;
 - o Aménagement et sécurisation de campements touristiques et pistes d'atterrissage.
- Culture et artisanat :
 - o Construction et équipement de 3 maisons de culture (une dans chaque département) ;
 - o Construction et équipement d'un centre artisanal dans le département du Barh-Azoum (Kachakacha) et puis de deux centres dans les autres départements ;
 - o Construction d'un zoo dans le département du Barh-Azoum.

6.8. La consolidation de l'exploitation pétrolière et minière responsable et respectueuse de l'environnement

L'exploitation pétrolière et minière constitue une source en énergie et matériaux, en devises, en création d'emplois et en développement économique. Elle doit être menée selon les normes et bonnes

pratiques techniques, environnementales et sociales en vigueur pour éviter de porter préjudice au développement durable de la province.

Pour le Pétrole, les indices pétrolifères présents dans le domaine de chasse de l'Aouk à la frontière de la RCA restent à être confirmés en termes d'exploitabilité. Dans le cas où cette ressource viendrait à être confirmée et exploitée, celle-ci sera réalisée sans porter préjudice à la biodiversité. Pour ce faire, il y a lieu de s'entourer des mesures suivantes, notamment : (i) atténuer les risques de pollutions diverses en se conformant aux directives relatives aux textes réglementaires dans le domaine ; (ii) recruter des éco-gardes pour éviter le braconnage dans la zone d'exploitation ; (iii) établir des zones-tampons pour plus de sécurité ; et (iv) clôturer les zones soumises à l'extraction.

Le cas échéant, le « projet pétrole » verra l'implication des opérateurs économiques locaux, la création d'emplois pour la main d'œuvre locale et la mise en place d'une plateforme inclusive et participative quant à l'usage des 5% du revenu pétrolier au profit de la province.

Pour l'Or, son exploitation sur le site de Manachire (240km de Mangueigne) se fera selon la réglementation de la loi minière et ses textes d'application ainsi qu'avec une interdiction de l'utilisation du cyanure et du mercure. Une remise en état du paysage après exploitation reste une obligation fondamentale.

Au niveau des carrières, il s'agit de l'exploitation des matériaux divers comme le sable, le gravier et la latérite qui sera soumise à la réglementation de la loi minière et ses textes d'application avec une remise en état après exploitation minière qui détruit le paysage.

L'ambition d'assurer un développement provincial harmonieux nécessite idéalement de considérer toutes les actions structurantes, économiques, sociales et environnementales mais le réalisme qui procède de la capacité de mobilisation et d'absorption financière nationale ou locale conduit à opérer à un choix des actions prioritaires.

7. Priorisation des actions de développement dans une cohérence spatiale

Dans un contexte de réduction de la pauvreté et pour assurer un environnement humain durable, la priorisation des actions de développement et d'aménagement reste un exercice difficile et important.

Lors de la révision du SPAT du Salamat, les parties prenantes se sont accordées sur des critères de priorisation des orientations et actions de l'aménagement du territoire et de développement.

Trois critères ont été retenus, à savoir (i) les orientations et actions décisives pour le développement de la province, (ii) celles fondamentales pour l'existence et le bien-être des populations locales, et (iii) celles majeures en termes d'aménagement durable du territoire.

Les priorités d'orientations et d'actions du SPAT de la province du Salamat s'articulent donc autour des trois programmes suivants :

Le programme d'actions du domaine décisif :

- La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province.

Le programme d'actions du domaine fondamental :

- La réalisation d'infrastructures socio-collectives (hydraulique urbaine et rurale, santé, éducation) ;
- La sécurité alimentaire (agriculture et élevage).

Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire :

- La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales.

Le développement de ces trois programmes d'actions est présenté dans les sections suivantes en reprenant, lorsque cela a été possible, les estimations financières établies lors de la consultation des parties prenantes pour la mise en œuvre d'actions retenues.

Toutes les orientations et actions qui n'ont pas été retenues comme prioritaires ont toutefois bien été maintenues dans le chapitre 6 relatif aux « Orientations de l'Aménagement du Territoire et de Développement ». Les estimations financières disponibles pour les orientations et actions non prioritaires sont reprises en annexe.

7.1. Le programme d'actions du domaine décisif

7.1.1. La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province

Dans ce programme, la réhabilitation et le développement des voies de communication suivantes constitueront le fondement du développement de la province. D'ici 2032, la province a identifié les priorités suivantes :

- Bitumage de la route Mongo-Am Timan-Haraze (423km, à un coût estimé de 1 milliards FCFA / km de route bitumée) ;
- Bitumage de la route Am Timan – Kyabé (200km, à un coût estimé de 1 milliards FCFA / km de route bitumée) ;

- Construction du pont de Darasna et d'un pont sur le Barh-Azoum (à un coût estimé de 10 milliards pour les deux ponts).

Soit un coût total estimé de 633.000.000.000 FCFA pour la réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province.

7.2. Le programme d'actions du domaine fondamental

7.2.1. La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale)

Dans ce programme, les objectifs sont essentiellement humains et ils renvoient à l'Indicateur de Développement Humain (IDH). Les composantes essentielles du développement humain que sont la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable sont examinées ci-après.

Dans le domaine de la santé, 3 actions urgentes sont à mener pour une amélioration de la santé de la population. Il s'agit de :

- Renforcer la Province en personnel qualifié, toutes catégories, par le Ministère de la Santé Publique ;
- Construire 9 hôpitaux de district et 18 centres de santé (coûts estimés à 4.000.000.000 FCFA par hôpital de district et 124.000.000 FCFA par centre de santé) ;
- Equiper toutes les formations sanitaires en matériel médico-technique, et équiper les 03 Hôpitaux avec trois ambulances et les trois Districts de Santé et la Pharmacie Provinciale du Salamat avec 4 véhicules de supervision (coûts annuels estimés à 900.000.000 FCFA).

Les investissements nécessaires pour les infrastructures socio-collectives dans le domaine de la santé ont été estimés à 47.232.000.000 FCFA.

Dans le domaine de l'éducation, où la situation nécessite une plus grande implication de l'Etat à travers 3 actions prioritaires, il s'agira de :

- Construire et équiper 343 salles de classes (coûts estimés à 11.500.000 FCFA par classe) ;
- Aménager, équiper et professionnaliser le lycée agro-pastoral (coûts estimés à 125.640.000 FCFA) ;
- Doter les écoles existantes de 31 points d'eau, de 31 latrines, de 5.831 table-bancs et de clôtures (coûts estimés à 4.379.860.000 FCFA).

Les investissements nécessaires pour les infrastructures socio-collectives dans le domaine de l'éducation ont été estimés à 8.450.000.000 FCFA.

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine et rurale, les 3 actions prioritaires à entreprendre pour améliorer l'accès de la population à une eau potable sont les suivantes :

- Construction de 200 forages manuels et réhabilitation de 100 forages solaires (coûts estimés à 450.000.000 FCFA) ;
- Construction de 3 bassins de rétention (1 par département) (coûts estimés à 150.000.000 FCFA) ;
- Réhabilitation du barrage sur le Barh Azoum (coûts estimés à 200.000.000 FCFA).

Les investissements nécessaires pour les infrastructures socio-collectives dans le domaine de l'hydraulique urbaine et rurale ont été estimés à 800.000.000 FCFA.

Au total, la somme de 56.482.000.000 FCFA est estimée pour la réalisation des infrastructures socio-collectives prioritaires.

7.2.2. La sécurité alimentaire (agriculture et élevage)

Dans la province du Salamat, la sécurité alimentaire passe par la sécurisation et le développement des activités agricoles et de l'élevage, sources en protéines végétales et animales pour les populations locales.

En ce qui concerne l'agriculture, les 3 actions prioritaires viseront :

- le développement de l'agriculture intensive, avec 30 ha dédiés au maraichage répartis dans les départements du Barh Azoum (Alkessé, Alboukass, Alkouk, Amdjoudoul, Delema, kachkacha), de Haraze (site de Dim), et d'Aboudeïa (Gourungal, Saraf, Breguit). Les investissements et coûts de fonctionnement nécessaires pour les 30 ha ont été estimés à 102.850.000 FCFA pour :
 - o 10 forages solaires ;
 - o Des semences pour 30ha de pommes de terre, oignons, ail, tomates, pastèques ;
 - o Des kits maraîchers pour les 30ha ;
 - o Des produits phytosanitaires ;
 - o 9 tricycles pour le transport ;
 - o 10 motopompes.
- la création d'une unité de transformation des produits agricoles (berbéré, sorgho et arachide) (coûts estimés à 100.000.000 FCFA) ;
- l'organisation des acteurs pour la vente groupée de leurs produits (coûts annuels estimés à 5.000.000 FCFA).

Les investissements et coûts de fonctionnement nécessaires pour les 3 actions prioritaires en agriculture ont été estimés à un total 252.850.000 FCFA.

En ce qui concerne l'élevage, les 3 actions prioritaires viseront :

- L'amélioration de la santé animale dans la province. Les investissements et coûts de fonctionnement nécessaires pour la prophylaxie sanitaire et médicale ont été estimés à 5.140.000.000 FCFA pour :
 - o Les médicaments et vaccins pour les bovins, les ovins-caprins, la volaille ;
 - o Le matériel et équipements vétérinaires ;
 - o Les moyens roulants ;
 - o Les moyens humains.
- Le balisage des couloirs de transhumance conflictuels et des aires de stationnement, en priorité dans la zone de Mouraye (coûts estimés à 88.000.000 FCFA).
- Création d'une unité de transformation des sous-produits des productions animales (coûts estimés à 100.000.000 FCFA).

Les investissements et coûts de fonctionnement nécessaires pour les 3 actions prioritaires en élevage ont été estimés à un total 5.328.000.000 FCFA.

L'investissement nécessaire pour mettre en œuvre les activités prioritaires relatives à la sécurité alimentaire s'élève à 5.580.850.000 FCFA.

7.3. Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire

7.3.1. La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales

Ce programme vise à atténuer les conflits entre acteurs du développement des activités agricoles, pastorales et environnementales de la province du Salamat, dont les intérêts divergent sur les mêmes espaces. Les priorités quant à ce programme d'actions sont :

- Des actions de développement pour une coordination et une concertation des activités agricoles, pastorales et environnementales. Les investissements et coûts de fonctionnement nécessaires pour ces actions ont été estimés à 197.200.000 FCFA pour :
 - o Une planification concertée et un suivi du foncier agricole et des couloirs de transhumance pour éviter la dégradation des espaces protégés et les conflits Homme/Faune ;
 - o La délimitation et l'octroi d'un statut particulier aux espaces protégés destinés à une gestion durable ;
 - o L'élaboration concertée et inclusive d'un plan cadre d'aménagement et d'utilisation des terres du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ).
- En outre, le balisage (1.100 balises) participatif et inclusif des couloirs de transhumance conflictuels ou des couloirs alternatifs et de 2 aires de stationnement de bétail dans la province, ainsi que des infrastructures hydropastorales et accords sociaux associés. Les investissements et coûts de fonctionnement nécessaires pour cette action ont été estimés à 96.400.000 FCFA pour :
 - o 1.100 balises dans le département du barh-azoum (85 km sur Mouraye – Am Timan et 25 km sur Djarat - kachkacha) ;
 - o 2 aires de stationnement (Messiche, Alkouk) ;
 - o 3 points d'eau (Messiche, Alkouk, Am-Rotcho).

La mise en place de la plateforme et des outils de conciliation coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales coûterait la somme de 293.600.000 FCFA mobilisables au cours de la période 2022-2032.

Estimés à près de 695.356.450.000 FCFA sur une période de 10 ans, les besoins prioritaires nécessitent une grande mobilisation des ressources et une coordination de toutes les actions y relatives.

L'efficacité et l'efficience d'une politique d'aménagement et de développement territorial ne peuvent être appréciées qu'à travers la capacité du mécanisme de sa mise en œuvre et du suivi-évaluation.

8. Mécanisme et outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT

8.1. Mécanisme et outils de mise en œuvre

Conformément à la loi fixant les principes fondamentaux d'aménagement du territoire, la politique en matière d'aménagement est mise en œuvre en s'appuyant sur les outils suivants :

- Le Schéma National d'aménagement du territoire (SNAT) ;
- Le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) ;
- Le Schéma d'Aménagement Spécifique (SAS).

8.1.1. Mécanisme institutionnel

Les structures provinciales de mise en œuvre du SPAT sont des organes mixtes issus de la décentralisation et de la déconcentration ainsi que des organisations de la société civile.

Le Conseil Provincial et les Chefs d'unités administratives des provinces sont chargés de l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des outils d'aménagement avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat, des structures de la société civile et du secteur privé.

La mise en œuvre du SPAT sera réalisée à travers un cadre institutionnel et organisationnel de pilotage et de suivi au niveau provincial adapté au contexte de la décentralisation.

Etant donné que les lois nationales autorisent des regroupements des conseillers locaux, communaux et départementaux, il y aura la création d'un conseil provincial pour mettre en œuvre le SPAT.

Sur la base des orientations du SPAT, les Conseils Départementaux, Communaux et Ruraux élaboreront des Schémas d'Aménagement Locaux.

Ils délibèrent sur les projets de schémas, avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat, des structures de la société civile et du secteur privé.

Des Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT) sont créées par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre en charge de l'Aménagement du territoire.

Les attributions, la composition et les règles de fonctionnement des Commissions provinciales sont déterminées par arrêté du Ministre en charge de l'Aménagement du territoire.

8.1.2. Mobilisation et formation des acteurs

Tout processus de mise en œuvre doit s'appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'assurer son succès.

Ces acteurs sont politiques, sectoriels, institutionnels ou prestataires de services.

Le succès de la mise en œuvre du SPAT repose en particulier sur :

- La mobilisation des populations afin d'assurer leur participation ;
- La mobilisation des autorités administratives, traditionnelles et religieuses ;
- L'implication des organisations de la société civile et les associations des jeunes et des femmes ;
- L'implication des délégués des différents services déconcentrés de l'Etat ;
- L'implication du CPA/CDA et CLA ainsi que le comité cantonal local ;

- L'implication des Projets, Programmes et ONGs nationales et internationales ;
- L'implication des prestataires locaux ;
- La mobilisation des partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux ;
- Le ministère en charge de l'aménagement du territoire.

Il s'agit donc de développer un véritable partenariat entre ces différents acteurs afin de créer les bases d'une bonne collaboration dans la mise en œuvre du SPAT. Tout processus de mise en œuvre doit s'appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'assurer son succès.

En vue d'assurer une mobilisation efficace des acteurs, le SPAT doit prévoir des actions de formation.

Ces actions seront définies dans un programme de formations qui précisera les thèmes de formation, le budget, le public cible, les résultats à atteindre, la durée et les périodes de formation et les méthodes d'évaluation des formations.

8.1.3. Mobilisation des ressources financières

Les autorités locales doivent entreprendre les démarches nécessaires à la mobilisation des subventions et crédits qui pourront venir de l'Etat, des partenaires et des bailleurs.

Elles doivent également inciter les communautés locales à la participation (apport financier ou en nature).

La contribution de l'Etat se fera à travers son budget. Egalement, la décentralisation du prélèvement des 1% des coûts des programmes et projets de développement dédiés au SPONGAH serait à envisager pour appuyer le suivi des CPA, CDA et CLA au niveau des provinces.

D'autres sources seront :

- La recherche de financement auprès des bailleurs de fonds, des partenaires à travers la mobilisation des subventions et crédits ;
- L'implication des cadres de la localité et la diaspora ;
- L'apport de la communauté bénéficiaire en nature ou à travers la main d'œuvre.

Dans le cadre spécifique des SPAT, le financement devra se faire à travers les budgets des départements sectoriels et d'un Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNAT). Pour ce dernier, une étude de faisabilité devra être réalisée pour en déterminer les contours et son opérationnalisation.

8.1.4. Outils de mise en œuvre

La planification et la programmation de toutes les actions prioritaires envisagées se feront à travers d'autres outils appropriés de planification et de développement tels que le plan national de développement (PND), le plan de développement provincial (PDP), le plan de développement local (PDL), le plan de financement, le Programme annuel des investissements.

8.2. Mécanisme et outils de suivi évaluation

Le mécanisme de suivi évaluation se base de manière transitoire sur le cadre législatif et réglementaire mis en place lors de la Réunion Sectorielle du Développement Rural adapté au contexte actuel où la décentralisation n'est pas encore totalement assise.

8.2.1. Fondement de suivi évaluation

La question du suivi-évaluation de l'aménagement du territoire est une question récurrente qui se pose en particulier à l'occasion de la révision de ce SPAT.

Il convient de rappeler que l'aménagement du territoire est issu d'une vision transversale du pays. L'Etat est structuré :

- « horizontalement » en départements ministériels sectoriels ;
- « verticalement » en provinces administratives, départements, sous-préfectures, cantons, et collectivités autonomes.

Il s'agit de trouver une orientation qui concilie les domaines sectoriels avec l'espace dans lequel les politiques sont mises en application.

Deux éléments fondamentaux sont déterminants pour comprendre le mécanisme de suivi-évaluation du SPAT :

- L'Aménagement du Territoire produit des documents d'orientation et de cadrage qui tracent les grandes lignes de l'aménagement du territoire national sur un horizon de 25 ans (Schéma national d'aménagement du Territoire) ;
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire n'est pas un département « d'opérationnalité ». Ce sont les délégations des ministères techniques qui mettent en œuvre les politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit entre autres des délégations des ministères à vocation « aménageur ».

Ce mécanisme vise deux objectifs :

- Eviter que le SPAT ne soit en contradiction avec le SNAT et d'autres plans élaborés au niveau inférieur ;
- Créer une harmonie des interventions entre différents acteurs provinciaux autour du SPAT adopté.

Au niveau Provincial, le gouverneur, en concertation avec les conseils provinciaux, produiront un rapport d'exécution de la tranche provinciale du budget programme des ministères sectoriels.

Les rapports donneront également la situation des dépenses des transferts opérés par l'Etat en faveur des collectivités autonomes.

Ils seront transmis au Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire.

Après trois ans de mise en œuvre, le Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire soumettra un rapport triennal à l'appréciation du Conseil des ministres et de l'Assemblée nationale.

8.2.2. Mécanisme de transition proposé

Les processus suivants étant en cours :

- La décentralisation, qui est un long processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui ;
- L'application des Textes de la loi 025 de 2019 déterminant les principes et orientations de l'aménagement du Territoire.

Lors de cette transition :

- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT s'appuieront sur les Textes de l'arrêté 27 instituant le Mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural ;
- Le mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural est dès lors élargi.

Le Comité Provincial d'Action (CPA) sera en charge de :

- Dresser les priorités provinciales en termes d'objectifs et d'intervention ;
- Valider les programmes des interventions au niveau provincial ;
- Vérifier l'adéquation des interventions avec les priorités et les besoins au niveau provincial et proposer les mesures de réorientations nécessaires ;
- Suivre l'exécution des interventions et des projets ;
- Etablir les synthèses provinciales sous forme des plans d'orientation et de programmation ;
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT.

Le Comité Provincial d'Action sera composé de :

- Délégués provinciaux des Ministères en charge du secteur rural ;
- Délégués provinciaux des Ministères du Plan, de Développement et de la Coopération, de la Santé, des Affaires sociales, de l'Economie, des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de la Communication, des Affaires Foncières et du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Représentants des Organisations des Producteurs et de Communautés Rurales ;
- Responsables des Unités de gestion de projets ;
- Représentants des ONGs et associations ;
- Représentants des acteurs mobilisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT.

Au sein du CPA, un Comité Technique Provincial (CTP) sera en charge de :

- Etablir des synthèses provinciales périodiques ;
- Préparer les réunions du CPA et d'en dresser les compte rendus ;
- Faire régulièrement la synthèse sur l'exécution des programmes dans le secteur rural au niveau provincial ;
- Coordonner, harmoniser et mettre en cohérence les opérations programmées et la stratégie arrêtée pour le secteur ;
- Hiérarchiser les priorités d'intervention au niveau provincial, y compris quant aux politiques et outils de développement (PDP) et d'aménagement du territoire (SPAT).

Au sein du CPA, un Comité Technique Provincial sera composé de 7 membres dont :

- 3 représentants des services techniques du secteur rural :
- Un représentant des Organisations des Producteurs :
- Un représentant des communautés rurales :
- Un représentant des ONGs et Associations :
- En fonction de l'ordre du jour des réunions du CPT, un représentant des acteurs mobilisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT s'appuieront également sur les Comités Départementaux d'Action (CDA) et les Comités Locaux d'Action (CLA).

Les CPA, CDA et CLA intégreront le SPAT dans leur planification afin de permettre la réalisation des programmes et projets d'aménagement et de développement durables prioritaires. Ils élaboreront une stratégie de communication budgétisée autour du SPAT, à travers notamment sa vulgarisation et sa diffusion auprès de toutes les parties prenantes.

8.2.3. Outils de suivi évaluation

Il s'agit généralement d'un tableau de bord qui permet de suivre périodiquement l'évolution de la mise en œuvre du SPAT. Sur la base des outils de mise en œuvre du SPAT, seront développés des outils suivi-évaluation tels qu'une matrice de suivi des indicateurs de mise en œuvre du SPAT, du budget.

8.3. Stratégie de communication

L'objectif global de la stratégie de communication est d'informer et sensibiliser les bailleurs, les ONGs, les opérateurs économiques, les organisations de la société civile et les communautés sur le potentiel du SPAT et sa mise en œuvre. Elle se basera sur l'élaboration d'un plan formel de communication pour informer l'ensemble des parties prenantes de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Plusieurs outils et moyens peuvent être utilisés : médias sociaux et traditionnels, communiqués de presse, capsules vidéo ou audio, campagne de promotion, site internet ou portail, etc.

8.4. Budget de suivi évaluation

Dès 2022, il s'agira de mobiliser un budget estimé à 623,5 millions de FCFA pour redynamiser, renforcer et appuyer financièrement et matériellement les CPA, CDA, CLA et CCL. Les actions porteront sur les aspects suivants :

- Elaboration et validation d'un plan d'action spécifique aux cinq premières années de suivi-évaluation du SPAT et actualisation de ce plan d'action après une évaluation à mi-parcours du SPAT (coûts estimés à 10 millions FCFA) ;
- Formation des membres du CPA, CDA et CLA en suivi-évaluation (y compris gestion axée sur les risques, conflits...) (coûts estimés, pour dix formations en 5 ans, à 17 millions FCFA pour le CPA, 45 millions FCFA pour les 3 CDA et 67,5 millions FCFA pour les 9 CLA) ;
- Missions semestrielles de suivi-évaluation du CPA, des CDA et des CLA en commun accord avec des techniciens du domaine (coûts estimés, pour dix jours de mission par an à raison de 5 jours par semestre en 5 ans, à 50 millions FCFA pour le CPA, 75 millions pour les 3 CDA et 90 millions FCFA pour les 9 CLA) ;
- Appui aux CPA, CDA et CLA en moyens matériels pour assurer un bon suivi (coûts estimés à 12 millions FCFA pour les mobiliers de bureau, 17 millions FCFA pour les matériels informatiques et internet, 8 millions pour la communication/ visibilité/ vulgarisation, 6 millions pour les consommables) ;
- Redynamisation et implication du Comité cantonal local dans le suivi (coûts estimés à 108 millions FCFA) ;
- Appui aux CPA, CDA et CLA en moyens roulants (coûts estimés, pour 4 véhicules 4x4 pour le CPA et les 3 CDA, à 100 millions et, pour 18 motos CGL pour les 9 CLA, à raison de 18 millions FCFA) ;
- Production des rapports, comptes-rendus et synthèses périodiques des missions de suivi du SPAT ;
- Dotation des communes de documents de planification ;
- Amener chaque ONG/Projet installé dans la province à allouer des fonds sur leur ligne budgétaire au CPA/CDA et CLA pour le suivi du SPAT.

Pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT, il est nécessaire de reprendre l'ensemble des ressources financières estimées dans un tableau de synthèse.

9. Tableau de synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT

La synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT est reprise dans le tableau 13. Ce tableau reprend chacun des trois programmes d'actions d'aménagement du territoire et de développement. Pour chaque domaine, les estimations financières pour un maximum de 3 actions retenues ont été établies lors de la consultation des parties prenantes pour la mise en œuvre d'actions prioritaires. Le détail pour ces 3 programmes d'actions, y compris le cas échéant des compléments en termes de ressource humaines, sont développés dans le chapitre 7 sur la priorisation des actions de développement dans une cohérence spatiale. Il est rappelé que les estimations financières disponibles pour les orientations et actions non prioritaires sont reprises en annexe. Enfin, le budget estimé pour redynamiser, renforcer et appuyer financièrement et matériellement les CPA, CDA, CLA et CCL pour un suivi-évaluation efficace et efficient est comptabilisé dans le tableau.

Les coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT sont de 695.979.950.000 FCFA sur une période de 10 ans.

Il est par la suite nécessaire de représenter spatialement les actions retenues et estimées financièrement à travers un schéma de structure.

10. Esquisse de schéma de structure du SPAT

L'esquisse de schéma de structure du SPAT reprise dans la carte n°23 est une représentation spatiale des orientations d'actions retenues en vue d'atteindre les objectifs de l'Aménagement du Territoire et de Développement du Salamat à l'horizon 2032. La légende et éléments cartographiques de l'esquisse de schéma de structure du SPAT ont été établis de manière à représenter spatialement les 8 orientations retenues suivantes :

- Orientation 1 : Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication (infrastructures et réseaux routiers) ;
- Orientation 2 : Le renforcement du rôle des villes (grands équipements structurants, armature urbaine) ;
- Orientation 3 : Le développement des productions animales et végétales (espaces de production animale et de production végétale) ;
- Orientation 4 : La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales (espaces de production animale, de production végétale et de préservation de l'environnement) ;
- Orientation 5 : La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques (production animale, production végétale et grands équipements structurants) ;
- Orientation 6 : La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), du domaine de chasse de l'Aouk (DCA) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle (espaces de préservation de l'environnement) ;
- Orientation 7 : Le développement touristique (espaces de préservation de l'environnement et infrastructures et réseaux routiers) ;
- Orientation 8 : La consolidation de l'exploitation pétrolière et minière responsable et respectueuse de l'environnement (indices miniers et pétroliers).

Après cette représentation spatiale synthétique en matière d'aménagement du territoire, il sera opportun d'apporter une conclusion à la révision du SPAT du Salamat.

Tableau 13 : Synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT

	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total (FCFA)
Le programme d'actions du domaine décisif				
1. La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province				
1.1. Bitumage de la route Mongo-Am Timan-Haraze	Km	423	1 000 000 000	423 000 000 000
1.2. Bitumage de la route Am-timan – Kyabé	Km	200	1 000 000 000	200 000 000 000
1.3. Construction du pont de Darasna et d'un pont sur le Barh-Azoum	Pont	2	5 000 000 000	10 000 000 000
Total 1 : Le programme d'actions du domaine décisif				633 000 000 000
Le programme d'actions du domaine fondamental				
2. La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale)				
2.1. Santé				
2.1.1. Construction des hopitaux de district	Hopital	9	4 000 000 000	36 000 000 000
2.1.2. Construction des centres de santé	Centre	18	124 000 000	2 232 000 000
2.1.3. Achat des moyens roulants, équipements et matériels médico-techniques	Année	10	900 000 000	9 000 000 000
Sous total 1 : Santé				47 232 000 000
2.2 Education				
2.2.1. Construction et équipement des salles de classes	Salle	343	11 500 000	3 944 500 000
2.2.2. Aménagement, équipement et professionnalisation du lycée agro-pastoral	Lycée	1	125 640 000	125 640 000
2.2.3. Dotation des écoles existantes en points d'eau, latrines et table-bancs	Site	31	141 285 806	4 379 860 000
Sous total 2 : Education				8 450 000 000
2.3. Hydraulique urbaine et rurale				
2.3.1. Construction de forages manuels et réhabilitation de forages solaires	PMH / AEP	300	1 500 000	450 000 000
2.3.2. Construction de bassins de rétention dans les trois départements	Bassin	3	50 000 000	150 000 000
2.3.3. Réhabilitation du barrage sur le Barh Azoum	Barrage	1	200 000 000	200 000 000
Sous total 3 : Hydraulique urbaine et rurale				800 000 000
Total 2 : La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale)				56 482 000 000
3. La sécurité alimentaire (agriculture et élevage)				
3.1. Domaine de l'agriculture				
3.1.1 Développement de 30 ha dédiés à l'agriculture intensive (forages, semences, kits maraîchers, produits phyto, transports, motopompes)	ha	10	10 285 000	102 850 000
3.1.2. Création d'une unité de transformation des produits agricoles	Unité	1	100 000 000	100 000 000
3.1.3. Organisation des acteurs pour la vente groupée de leurs produits	Année	10	5 000 000	50 000 000
Sous total 4 : Domaine de l'agriculture				252 850 000
3.2. Domaine de l'Elevage				
3.2.1. Achat des médicaments, vaccins, matériels, équipements, moyens roulants (véhicules + motos)	Année	10	514 000 000	5 140 000 000
3.2.2. Balisage des couloirs de transhumance conflictuels et des aires de stationnement (Mouraye)	Balise	1100	80 000	88 000 000
3.2.3. Création d'une unité de transformation des sous-produits des productions animales	Unité	1	100 000 000	100 000 000
Sous total 5 : Domaine de l'Elevage				5 328 000 000
Total 3 : La sécurité alimentaire (agriculture et élevage)				5 580 850 000
Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire				
4. La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales				
4.1. Mécanisme de coordination et de concertation des activités agricoles, pastorales et environnementales	Lot	1	197 200 000	197 200 000
4.2. Balisage participatif et inclusif des couloirs de transhumance conflictuels et aires de stationnement de bétail de la province	Lot	1	96 400 000	96 400 000
Total 4 : La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales				293 600 000
Le mécanisme et les outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT				
5. Suivi-évaluation et communication				
5.1. Suivi-évaluation et communication	Année	10	62 350 000	623 500 000
Total 5 : Mécanisme et outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT				623 500 000
TOTAL				695 979 950 000

Source : Processus participatif et inclusif de révision du SPAT

Conclusion

Le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire de la province du Salamat (2022-2032) est un outil de prospective et de planification conforme à la vision de 25 ans de développement partagée dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (2014-2035).

Il fixe le cadre global d'intervention des acteurs de développement sur son territoire et sert à orienter les investissements économiques, sociaux et environnementaux en fonction des potentialités et contraintes de développement spécifiques à la province. Il répond aux principes de solidarité et de cohésion nationale afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré.

L'élaboration de ce SPAT a intégré tout le processus consistant à la collecte de données et à la consultation des parties prenantes concernées en vue d'une analyse croisée des contraintes et des potentialités de la province.

Au terme de l'analyse, trois enjeux fondamentaux et prioritaires sont dégagés. Ils sont relatifs :

- Au renforcement des services sociaux de base pour une intégration provinciale et sous provinciale ;
- A la conciliation entre préservation des écosystèmes et consolidation des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- A la diversification économique par le développement des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, la valorisation du patrimoine de biodiversité et culturel et la mise en valeur des ressources pétrolières et minières.

Ces enjeux sont fondamentaux pour la population par rapport à leur existence, leur vie quotidienne et leur mode d'occupation de l'espace. Ils répondent donc aux besoins essentiels de la vie de tous les jours des populations.

Les orientations de développement ont permis de dégager des actions dont la déclinaison prochaine en projets concrets permettra d'assurer le développement durable de la province du Salamat en se basant sur ses potentialités, tout en prenant en compte ses contraintes et ses problématiques majeures.

Les orientations de développement retenues sont :

- Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication ;
- Le renforcement du rôle des villes ;
- Le développement des productions animales et végétales ;
- La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales ;
- La transformation/valorisation des ressources agricoles, pastorales et halieutiques ;
- La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), du domaine de chasse de l'Aouk (DCA) et des autres sites à haute valeur environnementale ;
- Le développement touristique ;
- La consolidation de l'exploitation pétrolière et minière responsable et respectueuse de l'environnement.

Dans un contexte de réduction de la pauvreté et pour assurer un environnement humain durable, la priorisation des actions de développement et d'aménagement reste un exercice difficile et important.

Les programmes d'actions prioritaires retenus, avec une estimation des besoins financiers sur la période 2022-2032, sont :

- Le programme d'actions du domaine décisif :
 - o La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province (633.000.000.000 FCFA).
- Le programme d'actions du domaine fondamental :
 - o La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale) (56.482.000.000 FCFA) ;
 - o La sécurité alimentaire (agriculture et élevage) (5.580.850.000 FCFA).
- Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire :
 - o La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales (293.600.000 FCFA).

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du SPAT garantiront une organisation optimale de l'espace pour un développement harmonieux des différentes activités et initiatives en réponse aux besoins des populations.

Le mécanisme de gouvernance et de suivi évaluation du présent SPAT se basera sur le mécanisme de transition adopté en attendant la finalisation de la décentralisation amorcée.

A partir de 2022, il s'agira de mobiliser un budget estimé à 623.500.000 FCFA pour redynamiser, renforcer et appuyer financièrement et matériellement les CPA, CDA, CLA et CCL.

A la lumière de ces analyses, la situation d'aménagement et de développement de la province du Salamat témoigne des efforts réalisés, et ceux en cours de réalisation par l'Etat et ses principaux partenaires. Estimés à près de 695.356.450.000 FCFA sur une période de 10 ans, les besoins prioritaires nécessitent une plus grande mobilisation des ressources et une meilleure coordination de toutes les actions y relatives.

Enfin, la planification et la programmation de toutes les actions prioritaires envisagées se feront à travers d'autres outils appropriés de planification et de développement tels que le plan national de développement, le plan de développement provincial etc.

Annexes

Documents consultés

Textes relatifs à la réglementation

Loi 04-012 2004-06-07 PR portant Régime Comptable des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Loi n°006/PR/2010 fixant les principes fondamentaux applicables en matière d'urbanisme.

Loi n°004/PR/2010 fixant les principes fondamentaux applicables en matière de construction.

Loi n°025/PR/2019 du 02 mai 2019 déterminant les principes fondamentaux et les orientations de l'aménagement du territoire en République du Tchad.

Loi n° 14-PR- 2008 du 10 juin 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.

Loi n°014/PR/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement.

Loi 00-003 2000-02-16 PR-00 portant régime des collectivités territoriales décentralisées.

Loi 06-033 2006-12-11 PR portant répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités territoriales décentralisées.

Loi n°006/PCMT/2021 du 06 octobre 2021 portant restructuration des unités administratives et des collectivités autonomes.

Loi n° 07-006 du 2 mai 2007 relative aux hydrocarbures modifiée par l'ordonnance n° 10-001 du 30 septembre 2010.

Décret_94-289-1994-10-26 PR- MET portant création d'une commission technique interministérielle chargée de l'examen des projets touristiques.

Décret n° 08-921-PR-PM-MDT du 05 août 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Office Tchadien du Tourisme.

Décret n° 0867/PR/MEEP/2019 du 25 juin 2019 portant modification du décret n° 86T/EFC du 07 mai 1963 créant le Parc National de Zakouma.

Décret 08-921 2008-08-05 PR-PM-MDT fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Office Tchadien du Tourisme du 5 Août 2008.

Arrêté n° 85/PR/PM/2016 du 20 janvier 2015 portant mise en place d'un Comité Interministériel chargé de la relocalisation du village de Bône hors des limites du Parc National de Zakouma.

Arrêté n°008/PR/MEP/DGM/DGTRFFP/DCFAP/2020 du 22 octobre 2020 portant mise en place d'une équipe technique d'appui (ETA) au processus de création du Parc National de Siniaka Minia (PNSM), de modification des limites de la réserve de faune du Barh Salamat (RFDS) et d'élaboration du Plan-cadre pour la gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ).

Arrêté 02-774 2002-03 MF-SE-DIT-2002 portant application de la taxe de Développement touristique.

Arrêté n° 02/774/2002-03-MF-SE-DIT-2002 portant application de la taxe de Développement touristique.

Ordonnance n° 10/PR/EFPC/PNRF du 4 avril 1975 réglementant l'exercice de la pêche au Tchad.

Ordonnance n° 14-63 du 23 mars réglementant la chasse et la protection de la nature.

Ordonnance n° 001/PCMT/2021 du 31 août 2021 portant modification de l'ordonnance n° 001/PR/2019 du 11 février 2018 portant création des unités administratives et des Collectivités Autonomes.

Autres références

ACTED, La gestion durable du bambou au Tchad, février 2015.

ANCT, Recueil des textes clés de référence 2020, DR Annaïm Oumar Abderrahman- Consultant indépendant 0023566284456 /0023599804995 anaimoumar12@yahoo.fr.

APEF, CAHIER II – PLAN-CADRE (Draft GEFZ-APN), 2022.

BINOT, Aurélie. Bulletin de l'Association de géographes français. L'intégration des riverains d'aires protégées aux démarches de conservation de la faune sauvage d'Afrique Centrale : l'obstacle posé par les pratiques des projets, BINOT, Aurélie, avril 2018.

CEFOD, Exploration de l'uranium au Tchad et état des lieux, CEFOD 2010.

Comité Régional d'Actions du Guéra. Plan de développement Provincial du Guéra 2019-2023, UNICEF, Mai 2018.

Comité Régional d'Actions du Guéra. Plan de développement Provincial du Salamat 2019-2023, UNICEF, Avril 2018.

DDC, Réhabilitation de pistes rurales et lutte contre l'érosion, Bilan de 16 ans d'intervention de la DDC à l'Est du Tchad, Juillet 2012.

Délégation de la Commission de l'UE au Tchad, Lettre d'information n°6. Numéro spécial "ZAKOUMA".

FAD, Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanaise, Rapport d'évaluation, Août 2004.

FEM PNUD, Stratégie et plan d'action pour le renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement au Tchad, FEM PNUD

FIDA, Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER), Rapport de conception détaillée, Rapport principal et appendices, Août 2018.

IFORD, Déterminants des disparités régionales en matière de scolarisation des enfants au Tchad. Mémoire de fin d'études, Noubadignim Ronel yambaye, Décembre 2005.

INSEED, Antenne provinciale du Salamat, Rapport annuel d'activités, Janvier-décembre Décembre 2021.

INSEED. Deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2, 2009). Résultats définitifs par sous-préfecture, Mars 2012.

INSEED. Deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2, 2009). Projection 2099-2050, Mars 2012.

INSEED, ECOSIT 04, Profil de la pauvreté au Tchad en 2018, Rapport principal.

INSEED, Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4). RAPPORT PRINCIPAL, juillet 2020.

IRAM, Adaptation aux changements climatiques et renforcement de la résilience au Tchad, Diagnostic et perspectives, Août 2019.

IRAM, Le pastoralisme, enjeux et perspectives des politiques sectorielles : Éléments d'analyse régionale pour le Tchad, le Niger et le Mali. Bonnet, B et Guibert, B.

Kenfack, Chrislain-Eric. Environnement, changement climatique et sécurité alimentaire, Changements climatiques et droits humains fondamentaux : vers une climato politique anthropocentrée, Février 2015.

MATCA, Arrêté n° 093/MATCA/PGR/SG/2020 du 28 décembre 2020, portant création, attributions et fonctionnement du Comité Provincial de Suivi et Coordination des Activités du d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) du Guéra.

MATUH, Tchad, Schéma national d'aménagement du territoire 2014-2035, MATUH 2014.

MATUH, Tchad, Schéma Régional d'aménagement du territoire du Salamat 2014-2025, MATUH, 2014.

MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Salamat et Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), Octobre 2021.

MEPA, PASTOR, Stratégie provinciale de développement agro-sylvo-pastoral, province du Guéra, version de décembre 2021.

MEPA, TCHAD, Stratégie Nationale du Développement pastoral, Version du 01 mai 2016.

MEPD, Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, Juin 2019.

MID, Evolution des Infrastructures de Transport au Tchad au cours des 20 dernières années, Rapport de stage, Banyo Alexandre et Adoum Mahamat Youssef, Niger – Juillet 2017.

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Monographie du Guéra, Novembre 2018.

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Monographie du Salamat, Novembre 2018.

Ministère de la Santé publique. Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire, Système d'information Sanitaire, mai 2022.

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Monographie du Salamat, Novembre 2018.

Ministère de l'Education Nationale, Annuaire Statistique de l'Education, 2012/2013.

Ministère de l'Education Nationale, Annuaire Statistique de l'Education, 2019/2020.

Ministère de l'Education Nationale, Annuaire Statistique de l'Education, 2020/2021.

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT), Rapport final, Février 2018.

Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Éducation Civique, Améliorer la qualité de l'éducation au Tchad : quels sont les facteurs de réussite ?, Rapport 24/04/2012.

Ministère de l'Hydraulique, Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015-2030 – Salamat, 2016.

Ministère de l'Hydraulique, Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015-2030 – Guéra, 2016.

Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, Historique de la Transsaharienne (RTS) au Tchad et analyse de l'efficacité de la mise en œuvre de deux(2) projets (Massokory- Ngouri et Ngouri – Bol), Achta Djibert Lool Koulou Oumar Diar, Niamey, juillet 2017.

NEPAD-PDDAA, Désenclavement des zones de production en milieu rural, Février 2005.

Parc National de Zakouma, Rapport touristique, Saison 2019-2020, UGT/GEFZ, Juillet 2020.

PARSEC, Cadre de gestion environnementale et sociale du PARSEC.

PNDE 2, Plan National de Développement de l’Elevage, PNDE 2 : 2017-2021, Ndjamena 2017.

Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER), Rapport de conception détaillée, Rapport principal et appendices, Août 2018.

SNG, TCHAD, Pays unitaire, Analyse de la décentralisation, SNG WOFI 2017.

UICN/PACO (2010). Le tourisme dans les aires protégées d’Afrique de l’Ouest : quelle contribution à la conservation ? Ouagadougou, BF: UICN/PACO.

UNHCR, Tchad : Dashboard Education - Rentrée scolaire 2020/2021 UNHCR, Source des données : SIGE Novembre 2020 – UNHCR, validation MENPC.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Conservation de la nature en Afrique Centrale entre Théories et Pratiques : Des espaces Protégés à Géométrie variable, Aurélie BINOT, Thèse de Doctorat, Paris 30 mars 2010.

Université de Tunis, L’aménagement du territoire, Principes & approches, Amor Belhedi 2010.

Remerciements

Union européenne pour leur appui financier à travers APEF pour la révision du SPAT

A tous ceux qui ont contribué au Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) 2022-2032 :

Groupe de Référence Technique :

Kouladje Mbainarem, Ministère des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de
Abderaman Mahamat Abderaman, Ministère de l'Environnement, de la Pêche et de
Développement Durable

Mbainaissem Kilbam, Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement, et de la
Coopération Internationale

Saria Moguelde, Ministère de l'Elevage et des Productions Animales

Assani Habib, Ministère du Développement Touristique et de l'Artisanat

Ngartel Naguengar, Ministère du Développement Agricole

N'Dodegui Alain, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Participants aux ateliers de consultation des parties prenantes et de validation technique de l'avant-projet de SPAT à Am Timan.

Abakar Sidick Boukary, IDEN-PC-Barh Azoum, SG CDA

Abdeas Hawan Guyo, Comptable UICN

Abdel Aziz Hamid, Président, CCIAMA

Abdelmountalip Ali F., Président, CNCPRT

Abdelsalam Abakar Ali, Président, AJDD

Abdias Hawanguyo, UICN, Comptable

Abdoulaye Markous, T. CADOP, Aboudeïa

Abdoulaye Ibrahim Siam, Gouverneur

Acheick Assaid Ibrahim, Président du Comité Islamique

Adam Youssouf, Délégué Santé interne

Adoum Mahamat, Représentant chef de Canton

Adoum Mahamat Bachar, SG, AJELES, DAR-BADJA, Zakouma

Ahmat Mahamat Zakaria, Membre CDA BARH-Azoum, Responsable centre social Am Timan

Ahmat Abakar, Coordonnateur du Propad

Ahmat Mahamat Zakaria, CDA, Barh Azoum

Al Fadil, Chef de Canton Touram

Al Hafiza Djimet, Représentant AJDE

Alain Service, EEM de Salamat

Albert Gamla Dibeing, Inspecteur de Pool

Ali al-Khalil Hileou, Représentant du Canton Hémat

Ali Mahamat Ali, SGA de AJRPS

Alafi Banda, Service du Cadastre
Ammar Mahamat, Chef de Canton Salamat 1
Andanret Jonathan Richard, Missionnaire représentant EEMET
Amine Alkhali, Animateur, PASTOR
Ammar Mahamat Ali, Chef de canton Salamat, Pdt ACTTS
Andanret Jonathan Richard, Missionnaire, EEM
Annour Abdelkerim, Président, Union des Routiers
Atim Taïssou Biri, Animateur, CLAC
Bebakar Matar Brémé, DA/ GEFZ
Béchir Adam Moussa, Membre CDA, Am Timan
Béchir Djimet Seid, Représentant Délégué Environnement
Brahim Al-Hissein Ahmat, Délégué Jeunesse et Sport, Délégation Provinciale Jeunesse et Sport
Brahim Moussa Younous, Délégué des affaires foncières MAFDHU, Délégation des affaires foncières MAFDHU
Bubakar Ousman Ahmat, ATC UICN
Cheick Alseid, P CSAI du Salamat
Daoud Seid Kalimki, CPSC/APEF
Deubibé Zoua, Expert foncier ACRA/TER
DIEU L'A Fait Fouka A., Chef service du Cadastre, Délégation du MAFDHU
Dingamnaibeye, AT/GSP, Gouvernorat
Djamal Ahmat Ibrahim, Chef de point d'Appui, Membre CDA
Djamal Ahmat, Chef de Ferme ITRAD
Djamal Mahamat Ahmat, CP/DPEN-SA
Djibrine Oudalah, Chef de canton, Canton Oulad Rachi, Aboudeïa
Djido Ali Abatcha, SG département Barh Azoum
Djokoloum D. Michaél, Chef d'antenne, GIZ
Djimasngar Amos, Animateur, CLAC
Djimasngar Mbaiti, Directeur adjoint Projet Aouk, APN
Djimet Djibrine, DMC, Culture
Djimougou Tarim, CRP, Gouvernorat
Djonyabo Datchano, Socio-économiste
Fadina Dedjinou, AT Préfet Haraze
Fadoul Yaya Abdel Walid, Représentant Canton Dar -Salim
Fatimé ali Housna, Déléguée des Femmes
Fatimé Mahamat Hindi, Vice Présidente de CDA
Ferdinand Courant; AT Préfet Haraze
Guindja Nguya, CPCN –HARAZE, CDA
Hadjé Habiba Pafan, Préfet
Halaia Attahir Hilelou, Chef de canton, Canton Hemat, Am Timan
Harmi Vainao, Coordonnateur terrain, ADES/SWEDD

Hassan Senoussi, HARAS, Goumié, Haraze
Hassan Younous Hassan, Délégué PI, Action Sociale
Hissein Abakar Zaïd, Coordonnateur, TCC
Hissein Dongaye, Coordonnateur, ONG AJDE
Ibrahim Allawadjingar, Vice-président CDA, CDA
Josué Wawé Alifa, Délégué du Tourisme-culture-artisanat, Délégation Tourisme, Culture et Artisanat
Kaltouma Oyembona, Présidente, CELIAF/Salamat
Klamon Haktouin, Délégué Environnement, Délégation Environnement
Kassim Mahamat, Secteur Faune, Haraze
Laomaye Laohored Noël, A.P, CLAC
Maab Marc, SGP, Salamat
Mahamat Abakar Adermaman, Coordonnateur, ACRA
Mahamat Abdelaziz Attahir, Délégué Education Nationale, Délégation Provinciale de l'Education Nationale
Mahamat Ahmat Adoum, Délégué, Délégation du plan
Mahamat Abdoulaye Kaka, point Focal SISAAP
Mahamat Al Hadj Ahmat, Représentant SESDEV
Mahamat Moussa Ditouli, CSC/PNZ
Malloum haroun, Président AJDE
Mariam Djimet, PDR/SWEED
Mahamat Ahmat Zenallah, Chef d'antenne, REPER
Mahamat Ali Ramat, Président, Cogez
Mahamat Bichara Saleh, Délégué élevage, DPE/Salamat
Mahamat Djibrine Abbo, DAR-BADJA FM, Chargé de programme
Mahamat Koussou, Coordonnateur, AJRPS
Malloum Haroun, Représentant, SESDEV
Mbairakoulamadji Pirkolozou Alphée, Assistant délégué, Délégation d'agriculture
Messenger Antoine, Directeur des Opérations communautaires, APN/GEFZ
Moussa Ali, SGA, OADER
Moussa Hissein, SP Haraze PI, Département Haraze-Mangueigne
Moussa Issa, Président des éleveurs du Salamat
Nabak, Canton Goumié
Nadjo Marna, AT du préfet et DAB
Nandibaye Tolndang, DIRCAB, Gouvernorat
Nendeidjio henry, RSE UICN
Ngar Tchiroué Djimdigué, SG, Département Aboudeïa
Noubarangué Alexis, Eglise Catholique
Oudah Adanao Issa, Représentant préfet d'Aboudeïa
Ousman Ali Fadel, Chef de canton Salamat II, Am Timan

Ousman Ali Fadoul, Kyabé
Passan Bopan, Délégué Infrastructures, délégation des Infrastructures
Régis Cadet, CSE
Saleh Ahmat Younous, Représentant du SG de DBA
Saleh Amamat, SG Préfet du Barh Zaoum
Saleh Bahar, Vice Président du CNRPT
Salim Ibrahim, Chef de projet TCDTER ACRA
Sorolang Julien, TCS ECODEV
Tagah Tallah, Service Cadastre
Tamanda Danga, Chef secteur Élevage, Aboudeïa
Tao Charles, Représentant Délégué d'élevage CPA
Wadi Elie, Chef secteur ANADER
Youssef Issa mahamat, Chef d'antenne INSEED
Youssef Ahmat Sawir, chef de canton, Boudeï
Youssous Assileck Abakar, Chef de canton, Canton Kouga, Haraze-Mangueigne
Youssef Issa Mahamat, Chef d'antenne, INSEED
Youssous Mahamat Shaouri, Chef de canton, Canton Bideye, Haraze-Mangueigne
Wadi Eli, Chef de secteur, ANADER

Participants à l'atelier de validation nationale du projet de SPAT à N'Djamena.

A.Moussa Hassan, CNPRT
Abdelkerim Ahmat Abdelkerim, Délégué MAFDHU
Abdias Hawanguyo, Comptable, UICN
Abdoulaye Madi Maina, CNRT
Abdramane Chaibo, DFA
Aché Nassiam Nimir, DCD/MAFDHU
Adoum Abakar, S.G du Ministère des infrastructures
Adoum Gombo Doungous, Représentant du PASTOR
Ahmat Brahim Siam, Coordonnateur/APEF
Allahdourakam Stéphane, Stagiaire/ APEF
Allhabo Ahamat, ITRAD
Amgoudja Daoud, SGA/MEPDCI
Assoumta Victoria, Représentant du MATD
Ateiba-Ahmat-Izzo, MAFDHU
Babakar Matar Bremé, DGA/APN/GEFZ
Banga Nicolas, Représentant du CSCB
Barka Ahmat Brémé, CCRP/APEF
Charles Bracke, Consultant/APEF
Dama Hara, Représentant du MFFPE
Danibé Aline, Conseillère MAFDHU/Présidence

Daoud Seid Kalimki, CPSC/APEF
Dayang Menwa Enock, MENPCT
Dimanangar Témadji, SFED/CASON
Djedouboum Emmanuel Ambroze, SGA/MMG
Djerayom Seraphin, Représentant du MJCDH
Djim-Assal Datoloum, Personne ressource
Djoret Ketchocké, Représentant du MEPA
Dokoubou Rodolph, BAD
Dr Ladiba Francis, Représentant DG IRED
Dr. Elhadji Adj, CPSC/APEF
Fané Haroune, Représentante de la CELIAF
Fatimé-Zara-Nassour-Cherif, Secrétaire/APEF
Goudja Adoum Tahir, Inspection Générale/MEPDD
Guiradoum Nandingar, MDA/DGA
Habib Assani, GRT/MDTA
Hadouga Ahmat Annadif, MAFDHU
Hissein Hadji Theré, DUE
Hota Nadji-Adji, M/Plan, N'Djaména
Ibrahim Yakhoub, Représentant de ACID
Katir Moursal Matar, MAFDHU/Conseiller
Klamon Haktouin, Délégué
Komondi Parfait, S.G/ CESCE
Koubobé Bertrand, AT-SG/ MHUR
Kouladje Mbainarem, DAT/ MAFDHU/ GRT
Mahamat Adda, Représentant du MCI
Mahamat Ahmat Abakar, AT/APEF
Mahamat Nguembang, Consultant/APEF
Maimouna Moussa, Représentante de la CELIAF
Maoualé Djerakei Parfait, Stagiaire/ APEF
Mbailassem Mbayo, DCA/MCPD
Mbainassem Kilbam, MEPDCI
Moctar Diphane, Conseiller au MEPDD
Nadège Djimtamra Koumbaye, Représentant du MAFDHU
Nandibaye Tolndang, Représentant du Gouverneur
N'Dodegoi Alain, DGRASML/MATD
Ndomassal Kainder Néhemie, UICN
Nékinguem Nadine, MPE
Nghoh-Allah Odjimbaye, Direction Foret/MEPDD
Nguetora Guiradoumadji, Représentant du MSPSN
Nodjibethan Ngartan, Directeur du Tourisme

Nouradine Mougou, Représentant de la Primature
Ousman Ali Fidel, Chef de Canton
Ouya Bondoro, CNRD
Pr. MOUTEDE-MADJI Vincent, Chef de Département Géographie
Régis Cadet, CSE/APEF
Sabre Hassan Hachim, MAFDHU
Saria Mogueldé, MEPA/GRT
Tahir Mournou Adam, SG/MCI
Youssef Faradj, SGA/Représentant du MAFDHU
Youssef Issa Mahamat, Délégation du plan

Equipes APEF et Consortium UICN

Ahmat Brahim Siam, Coordonnateur National APEF
Al Mahdy Oumar, RAF/APEF
Barka Ahmat Breme, Chargé de Communication/APEF
Chiurghi Andrea, AT, APEF
Daoud Seid, Chef d'antenne, APEF
Mahamat Ahmat Abakar, AT, APEF
Moudiné Lané, Animateur, UICN
Ndomassal K-Nehemie, Chef de projet, UICN
Nendeidji Henry, RSE, UICN
Regis Cadet Beingar, Chargé de S&E Programme APEF
Sotouksi Odette, Responsable de la communication, UICN

Equipe technique : élaboration du SPAT

Les personnes ayant participé aux travaux de collectes de données, de consultation des parties prenantes, de prise en compte des nombreuses contributions et de rédaction :

Bracke Charles, Consultant indépendant, expert principal international, APEF
Mahamat Nguembang, Consultant indépendant, expert national, APEF

Les personnes ayant participé aux travaux de cartographie et collecte des données sur le terrain :

NGOH-ALLAH ODJIMBAYE : Chef de Service de la promotion des produits forestiers Non ligneux, à la Direction des Forêts, de la Promotion des Filières et de la Lutte contre la Désertification

OUYA BONDORO : Chef de Service de la Télédétection et Système d'Information Géographique au Centre National de Recherche pour le Développement

DJIM-ASSAL DATOLOUM : Biogéographe et Géomaticien, Enseignant Chercheur (Personne Ressource chargée de la production des cartes thématiques et spécifiques)

Cabinet d'étude : GEOMENA (GEOMATIQUE, ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT)

Crédit photo

Messenger Antoine

Estimations financières disponibles pour les orientations et actions non prioritaires d'aménagement du territoire et de développement

Au total, 24.560.000.000 FCFA seront nécessaires pour la restructuration des 3 chef-lieux de départements (Am Timan, Haraze et Aboudeïa). Les actions à mener et coûts estimés relatifs sont :

- Construire 50 logements sociaux dans les trois départements, dont 30 à Am Timan, 10 à Aboudeïa et 10 à Haraze (coûts estimés à 500.000.000 FCFA) ;
- Mettre en place une centrale électrique (coûts estimés à 500.000.000 FCFA) ;
- Réaliser un plan directeur d'urbanisme dans chaque département en intégrant la dimension genre, environnement et droits humains (coûts estimés à 60.000.000 FCFA) ;
- A Am Timan, chef-lieu de la province, bitumer 20 km de voirie (coûts estimés à 20.000.000.000 FCFA), mettre en place un réseau de drainage (coûts estimés à 2.000.000.000 FCFA), construire et équiper la délégation provinciale de l'action sociale à Am Timan, construire et équiper un centre d'accueil et de formation professionnelle pour les enfants de la rue et les personnes handicapées (Coûts estimés : 1.500.000.000 FCFA).

Les coûts totaux estimés pour le développement touristique sont de 9.064.437.218 FCFA pour la période 2022-2032. En particulier, il s'agira des actions suivantes à réaliser lors de la mise en œuvre du SPAT :

- Tourisme environnemental :
 - o Construction de la délégation du tourisme et de la culture (coûts estimés à 98.000.000 FCFA) ;
 - o Construction de deux hôtels publics (coûts estimés à 5.353.187.218 FCFA) ;
 - o Aménagement et sécurisation de campements touristiques et pistes d'atterrissage (coûts estimés à 1.650.000.000 FCFA).
- Culture et artisanat :
 - o Construction et équipement de 3 maisons de culture (une dans chaque département) (coûts estimés à 525.000.000 FCFA) ;
 - o Construction et équipement d'un centre artisanal dans le département du Barh-Azoum (Kachakacha) et puis de deux centres dans les autres départements (coûts estimés à 888.250.000 FCFA) ;
 - o Construction d'un zoo dans le département du Barh-Azoum (coûts estimés à 550.000.000 FCA).

Synthèse de l'atelier national de validation du SPAT du Salamat - Actions de développement complémentaires proposées et à mettre en œuvre par les administrations sectorielles

Domaines sectoriels	Actions de développement complémentaires proposées et à mettre en œuvre par les administrations sectorielles
Agriculture, Elevage, Cueillette, Produits forestiers non ligneux	Moderniser l'agriculture et outiller les agriculteurs Domestiquer les espèces sources de PFNL Promouvoir les engrais biologiques
Santé	Prendre en compte la santé en milieu nomade
Education	Prendre en compte l'éducation en milieu nomade Construire un centre de formation technique dans chaque département
Equité et genre	Aménagement durable des pistes rurales et axes principaux pour l'écoulement des produits en toute saison entre les centres urbains Octroyer des moyens de transport tels que charrettes et « porte- tout » Octroyer des moulins pour l'allègement des tâches ménagères Octroi des matériels aratoires tels que pioche, pelle, arrosoir pour le maraichage.
Mines et Pétrole	Moderniser les outils d'extraction du Kaolin pour la fabrication des objets d'art Outiller les exploitants de nouvelles techniques modernes d'extraction et de fabrication d'objets d'art à partir du kaolin (argile) Renforcer la capacité des artisans de l'or (exploitation artisanale et semi-mécanisée) dans les nouvelles techniques adaptées Prévoir, en cas d'interdiction d'utilisation du cyanure et du mercure, l'utilisation des substituts tels que le Borax, sel moins nocif pour la santé des populations et de l'environnement Prévoir la mise en place d'un Comité de Gestion des 5% de revenus d'extraction minière destinés à la zone productrice Favoriser et développer le recrutement local Faire participer la population locale à toute la chaîne de Valeur (extraction-Production-commercialisation) Sensibiliser et informer les artisans, la population locale sur les textes règlementant le secteur minier et pétrolier

	<p>Attirer les investisseurs miniers par la mise en valeur de ses ressources minières à travers les financements des bailleurs</p> <p>Organiser les artisans en groupements ou coopératives</p>
Infrastructures, équipements collectifs, urbanisme, habitat	<p>Assurer la qualité de l'eau des châteaux avec un centre traitement approprié</p> <p>Créer des vannes sur la rive droite du barh-azoum</p> <p>Désensabler le lit du barh azoum</p>
Tourisme	<p>Faire la promotion du tourisme</p> <p>Faciliter l'arrivée des touristes en réduisant les taxes touristiques</p> <p>Améliorer le réseau routier et aérien</p>
Transversal - Cartographie	<p>Améliorer la carte d'occupation du sol</p>
Mécanisme et outils de mise en œuvre et de suivi évaluation du SPAT	<p>Définir un cadre de suivi et de gestion des moyens roulants mis à la disposition des CPA / CDA / CLA</p> <p>Former les acteurs sur les procédures de passation des marchés</p> <p>Former à l'élaboration du Budget Programme et sur la technique de recherche de financement</p> <p>Intégrer dans la feuille de route l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources</p> <p>intégrer dans la feuille de route un plan de financement échelonné sur la période du Schéma</p>